

# Les jumelages de villes et communes

---

Structures – pratique – avenir  
dans une perspective franco-allemande

Andreas Marchetti  
Philipp Lerch/Melanie Piepenschneider (éditeurs)



## Empreinte

### Sous la direction de :

Konrad-Adenauer-Stiftung e. V. 2019, Sankt Augustin/Berlin, Allemagne

Photo de couverture : © iStock/ altmodern

Images entre les chapitres : page 8 © iStock/Bunwit, © AdobeStock/enzoalesandra ; page 13 © iStock/Valerie Loiseleux, subjug, popovaphoto, lightfiction, traveler1116 ; page 60 © iStock/omersukrugoksu, DEVASHISH\_RAWAT ; page 86 © Shutterstock/marekuliasz, razvart, astudio, Maisei Raman, lukeruk ; page 91 © iStock/FilippoBacci, © Unsplash/danny-feng, anthony-delanoix, Dorian Hurst, JOHN TOWNER, Roman Kraft, Anastasia Dulgier, Massimiliano Donghi, NICO BHLR, Alex Galperin, Stefan Widua

Maquette et composition : yellow too Pasiiek Horntrich GbR

Impression : Kern GmbH, Bexbach, Allemagne

Imprimé en Allemagne.

Imprimé avec le soutien financier de la République fédérale d'Allemagne.



Le texte de cette publication est publié sous la licence : "Creative Commons Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International" (CC BY-SA 4.0), <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/legalcode.fr>

ISBN 978-3-95721-483-6

# Les jumelages de villes et communes

---

**Structures - pratique - avenir  
dans une perspective franco-allemande**

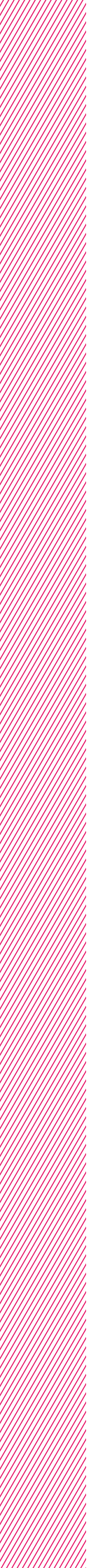
Andreas Marchetti  
Philipp Lerch/Melanie Piepenschneider (éditeurs)

# Sommaire

---

Préface	5
Avant-propos	6
<b>1. Introduction</b>	<b>8</b>
1.1. Point de départ : les communes, lieux de partenariat	9
1.2. Etat des lieux : l'organisation des jumelages	10
<b>2. Contexte</b>	<b>13</b>
2.1. Les jumelages : évolution	14
2.2. Les jumelages : architecture	17
<b>Exemple pratique : Jeunes ambassadrices et ambassadeurs</b>	<b>18</b>
<b>« Une municipalité qui, aujourd'hui, n'est pas engagée dans un travail sur l'Europe a oublié sa raison d'être »</b>	<b>23</b>
2.3. Des partenaires pour les jumelages	30
<b>« La mobilité permet de construire un sentiment européen »</b>	<b>33</b>
<b>Exemple pratique : le Carnet bleu</b>	<b>38</b>
<b>Exemple pratique : Europe 2020 – Diversité culturelle et égalité des chances pour tous</b>	<b>41</b>
2.4. Thèmes et activités des jumelages	43
<b>« L'année prochaine je reviens et ensuite, je saurai parler allemand »</b>	<b>46</b>
<b>Exemple pratique : Les rencontres internationales de jeunes</b>	<b>53</b>
<b>Exemple pratique : Le Concile européen</b>	<b>55</b>
<b>3. Des jumelages vivants</b>	<b>60</b>
3.1. Berlin-Paris : un jumelage sous le signe de la répartition des tâches	61
3.2. Mayence-Dijon : un jumelage à plusieurs niveaux	66
3.3. Dresde-Strasbourg : un jumelage placé sous le signe des échanges	70
3.4. Rostock-Dunkerque : un jumelage assumant une responsabilité historique	73
3.5. Ludwigsburg-Montbéliard : un jumelage engagé sur des voies nouvelles	76
3.6. Sulzbach/Saar-Arc-et-Senans : un jumelage à forte dynamique	78
3.7. Kaltenwestheim-Lascaux, St. Solve, Vignols : un jumelage dans l'Europe élargie	81
<b>4. Unie dans la diversité</b>	<b>86</b>
4.1. Constats tirés des jumelages réussis	87
4.2. Recommandations d'action pour le succès des jumelages	88

<b>Annexe</b>	<b>91</b>
A. Abréviations .....	92
B. Interlocutrices et interlocuteurs .....	93
C. Récapitulatif des études « Jumelages de collectivités territoriales – renforcer le sentiment citoyen européen » et « Les jumelages de villes et communes : Structures – pratique – avenir dans une perspective franco-allemande » .....	96
<b>Perspectives pour l'éducation politique</b>	<b>102</b>
<b>Auteur</b>	<b>105</b>
<b>Aperçu de la Série « Guide d'éducation politique »</b>	<b>106</b>



# Préface

---

Près de 6 000 jumelages entre des villes et communes allemandes et européennes participent à développer un réseau solide dans toute l'Europe, loin du feu des projecteurs. Ce réseau permet la rencontre régulière, informelle et spontanée de citoyens de toute l'Europe, renforce leur sentiment d'appartenance commun et crée une conscience citoyenne partagée. Les jumelages apportent la preuve éclatante que l'Europe n'est pas un « projet élitiste », comme le prétendent régulièrement ses pourfendeurs.



Les jumelages de villes et de communes constituent le fondement concret de l'intégration européenne, de l'Europe des citoyens, des échanges et du vivre-ensemble pacifique au quotidien. C'est justement à l'échelon des communes que l'importance de préserver une Europe unie est comprise et ressentie personnellement par les habitants. Les villes et les municipalités qui s'identifient expressément comme des communes européennes dynamisent l'Europe « depuis sa base ». Idéalement, les élus locaux et la société civile regroupée en associations travaillent main dans la main dans cet esprit. Les projets transfrontaliers menés à l'échelle régionale permettent de lutter efficacement contre l'euro-scepticisme et ses chantres. Ces projets nous rendent plus résilients en temps de crise comme nous les vivons actuellement, nous protègent de l'indifférence et des malentendus, du repli sur soi et de la méfiance.

Les quelque 2 000 jumelages qui relient des communes allemandes et françaises reflètent notre histoire commune. Ils entretiennent l'amitié franco-allemande. Cent ans après la fin de la Première Guerre mondiale, près de 75 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale et près de 30 ans après la réunification de l'Allemagne, cette étude se propose de dresser un bilan intermédiaire. Elle met en lumière l'action et l'importance des jumelages, tant du point de vue franco-allemand que paneuropéen.

Notre guide d'éducation civique en allemand et en français présente des jumelages dynamiques, fournit des exemples de bonnes pratiques, inclut des interviews et des enquêtes, et met en évidence de nouvelles formes d'engagement basées sur des projets. L'ouvrage regroupe des encouragements, des conseils et des recommandations d'action destinés aux acteurs de l'administration et de la politique communale, ainsi qu'aux associations, mais également à tous les citoyens intéressés qui ne participent pas encore à un jumelage. Le guide explore aussi bien des jumelages de petites communes que de grandes villes, leurs initiatives de sensibilisation et leurs effets, leurs réussites et leurs potentiels.

Aujourd'hui, les jumelages de villes et de communes méritent toujours autant notre attention, mais également notre engagement. Je vous recommande vivement de vous plonger dans cette publication rédigée par Andreas Marchetti et publiée par notre KommunalAkademie, avec le soutien du bureau Paris, ainsi que de la Fondation Bernhard Vogel.

**Dr. Norbert Lammert**

Président de la Fondation Konrad Adenauer  
Ancien président du Bundestag

# Avant-propos

---

« Par leur signature, les maires des deux villes témoignent de leur ferme volonté d'aboutir à une Europe unie dans la paix et la liberté »<sup>1</sup>. Des formules comme celle-ci figurent couramment au bas des documents officiels scellant des jumelages entre villes et communes d'Europe. Leur répétition montre que les acteurs qui s'engagent dans un jumelage ont à cœur, outre la création de liens étroits et durables entre les populations des communes concernées, d'apporter leur pierre à l'édifice plus large qu'est l'unification européenne. C'est une démarche d'ampleur, comme suffisent à le montrer les quelque 20 000 jumelages conclus à ce jour en Europe. Avec plus de 6 000 partenariats transfrontaliers chacune, la France et l'Allemagne sont, en termes quantitatifs, les deux Etats les plus actifs d'Europe dans ce domaine. Rien d'étonnant donc à ce qu'avec largement plus de 2 000 jumelages franco-allemands, ils soient aussi ceux qui entretiennent, d'une façon générale, les relations bilatérales les plus étroites.<sup>2</sup>

Outre leur importance quantitative, les liens entre communes françaises et allemandes ont aussi considérablement contribué à l'essor des créations de jumelages en Europe. Elles ont connu après la fin de la deuxième guerre mondiale un développement continu qui en a fait un élément majeur au service de la réconciliation et de l'unification. La présente étude se concentre donc sur la réalité des jumelages entre villes françaises et allemandes, sans gommer leur dimension européenne. Les aspects concrets des jumelages franco-allemands sont étudiés afin de tirer des conclusions plus générales sur cette forme de partenariat. Cette approche qualitative du contexte général présidant aux jumelages, d'aspects spécifiques à certains cas concrets et d'autres exemples tirés de la pratique pose la question des conditions de réussite permettant des jumelages vivants, tournés vers l'avenir. Elle peut donc être considérée comme un complément venant illustrer des travaux empiriques de grande ampleur récemment réalisés.<sup>3</sup>

Malgré toutes les prédictions alarmantes de crise fondamentale du mouvement des jumelages, les informations rassemblées dans cette étude et dans d'autres montrent que cette forme de partenariat entre communes est toujours une démarche fructueuse qui permet en permanence de toucher du doigt, de façon concrète et à l'échelon local, l'Europe des citoyens.<sup>4</sup> Lorsqu'on s'interroge sur la pertinence des jumelages, il s'agit donc moins de poser la question du *si* que la question du *comment* de leur organisation concrète par les responsables communaux ou les nombreux acteurs de la société civile.

Même si les pages à suivre ne sont placées que sous la responsabilité de leur auteur et signataire, une étude comme celle-ci n'est pas concevable sans la participation et le soutien de nombreux autres intervenants. Des remerciements particuliers sont par conséquent adressés en premier lieu à tous ceux qui ont pris le temps de mener des entretiens et de rechercher des informations afin de donner à ce travail une tournure vivante en abordant le plus possible la pratique des jumelages.<sup>5</sup> De la même façon, la participation à des conférences et congrès tant en France qu'en Allemagne a permis de porter un éclairage supplémentaire sur différentes dimensions et marqueurs concrets des activités de jumelage. Un grand merci également aux organisateurs de ces rencontres. Le Professeur Frank Baasner et Madame Eileen Keller, de l'Institut Franco-Allemand de Ludwigsburg, méritent eux aussi de chaleureux remerciements pour les échanges consacrés à des questions techniques ; de même le personnel de la *Frankreich-Bibliothek* de l'Institut pour son accueil chaleureux et son soutien à l'exploration de ses ressources en « littérature grise ».



Je tiens enfin à remercier expressément ceux qui ont permis la publication de cette étude : Philipp Lerch, Directeur de la *KommunalAkademie* de la Fondation Konrad Adenauer, qui a lancé l'initiative de cette étude et m'a soutenu en permanence dans mes recherches grâce à un dialogue constant ; de même Melanie Piepenschneider, Directrice du Département Education politique de la Fondation Konrad Adenauer, pour une parution dans la série « Handreichungen zur Politischen Bildung ». J'adresse également tous mes remerciements à Monsieur Nino Galetti, Directeur du bureau parisien de la Fondation Konrad Adenauer. En permettant la traduction de cette étude, il a aussi rendu possible sa diffusion en France.

Bad Honnef, janvier 2019

**Andreas Marchetti**

- 
- 1 Acte de jumelage entre Ludwigsburg et Montbéliard, 7 mai 1962, publiée dans : Sans nom : 1950–2010 : Montbéliard Ludwigsburg (La gazette des archives, 39), Montbéliard 2010, p. 9.
  - 2 Cf. Council of European Municipalities and Regions : Table showing the number of twinnings in the wider Europe in 2010, disponible sous : <http://www.twinning.org/uploads/assets/news/Number%20of%20twinning%20in%20Europe%20in%202010.pdf>.
  - 3 Cf. essentiellement Eileen Keller : Les jumelages de collectivités territoriales – renforcer le sentiment citoyen européen, Gütersloh : Bertelsmann Stiftung ; Deutsch-Französisches Institut 2018. L'annexe de la présente étude comporte une vue d'ensemble complémentaire de ses conclusions et de celles de l'étude citée.
  - 4 Cf. également à ce propos l'article d'Henri de Bresson : Jumelages : Un maillage invisible, in : ParisBerlin, N° 83, Janvier 2013, p. 68–69.
  - 5 Liste complète des personnes interrogées en annexe.

# 1. Introduction

---



### 1.1. Point de départ : les communes, lieux de partenariat

En France comme en Allemagne, les communes assurent des fonctions de première importance. Le droit constitutionnel leur garantit pour cela la liberté de légiférer sur les questions les concernant<sup>1</sup>. Du fait de la structure fédérale de l'Etat allemand, les communes y bénéficient d'une plus grande autonomie qu'en France. Malgré tout, certains ne cessent de se plaindre en Allemagne d'une réduction permanente de la liberté d'action et de décision accordée aux communes du fait de réglementations de plus en plus nombreuses imposées par des autorités supérieures : les Länder, l'Etat fédéral et l'Union européenne. Le Deutscher Städtetag a par exemple regretté dans un avis relatif à la réforme du fédéralisme que « l'idée originelle de l'autogestion communale [...] soit en pratique systématiquement vidée de son sens »<sup>2</sup>.

Si cette sentence fait allusion aux difficultés des communes à prendre en charge des missions à l'origine locales, elle est encore plus justifiée à propos de la gestion de champs d'action qui sortent du champ de la compétence communale au sens strict. Les sphères de décision politique « à haut niveau » semblent par conséquent souvent inaccessibles aux acteurs communaux qui ne se conçoivent plus guère comme sujets et beaucoup plus comme objets de l'action politique. Les communes disposent toutefois d'une marge d'action réelle, même si l'impact de leurs décisions n'est généralement réel que lorsque plusieurs actions communales se cumulent et non du fait d'une seule mesure décrétée par une seule commune.

L'un des exemples remarquables de la portée des actions communales à l'intérieur du cadre fixé par un niveau de compétence supérieur est sans aucun doute la création d'un étroit réseau de partenariat transfrontalier entre villes et communes d'Europe. N'oublions pas qu'après la rupture civilisationnelle, les batailles et les destructions de la deuxième guerre mondiale, c'est bien à l'échelon communal que la réconciliation franco-allemande, mais aussi l'unification de l'Europe, ont

été menées de l'avant. C'est là que l'on a tenté de leur donner une large assise au sein de la population, avant même que les « hautes sphères » politiques aient été en mesure des gestes généreux et des réalisations concrètes. Entre la France et l'Allemagne, cela s'est fait en nouant des relations bilatérales entre communes des deux rives du Rhin, généralement d'abord dans le cadre de forums d'échange, consolidées ensuite sous la forme de jumelages conçus pour durer. C'est dans cette optique qu'Eugen Wyler, citoyen suisse initiateur et président-fondateur de l'Union Internationale des Maires (*Internationale Bürgermeister-Union, IBU*), déclara en juin 1948 : « C'est aux citoyens eux-mêmes d'entamer le travail de compréhension mutuelle, de personne à personne, de foyer à foyer ; ensuite viendra la compréhension de peuple à peuple ». S'adressant ensuite aux participants à la conférence de constitution de l'organisation, il ajouta qu'il voyait dans les « bourgmestres et maires les artisans spirituels du relèvement intérieur non seulement de leur propre ville et de leur propre patrie, mais aussi de la nouvelle communauté européenne »<sup>3</sup>.

Autrement dit, de nombreux acteurs de la société civile et responsables communaux considéraient qu'il fallait, « après l'échec du Locarno d'en-haut [...] créer un Locarno d'en-bas »<sup>4</sup>, comme l'exprima de façon marquante en 1952 le bourgmestre Emil Kraus, ancien maire de Mayence devenu entretemps maire de Frankenthal. Ces témoignages anciens, dont on pourrait encore énumérer d'innombrables exemples, montrent bien que les acteurs de la société civile et les responsables communaux portaient le regard au-delà des limites de leurs villes et villages de manière tout à fait consciente afin non seulement de contribuer localement à la compréhension entre les personnes, mais aussi d'apporter leur pierre à un édifice bien plus vaste. Quelques décennies plus tard, on ne peut toutefois pas encore considérer que le processus de la coopération franco-allemande et de l'unification européenne, auquel ont contribué les pionniers du rapprochement entre les peuples, soit achevé. Au contraire : la question se pose de savoir quel rôle et même quelle responsabilité incombe aujourd'hui encore, dans un contexte différent, aux communes en tant que

lieu d'échange, de rencontre et de compréhension :

- › les communes et leurs **structures** ad hoc ont tout d'abord en permanence la mission de faire vivre les jumelages. A bien des endroits, les jumelages et leurs responsables ont pris de l'âge alors que dans le même temps, les plus jeunes semblent de moins en moins prêts à s'engager de façon durable pour continuer à faire vivre les structures, les réseaux et les mécanismes existants. Il y a là un véritable enjeu de survie pour un réseau communal franco-allemand, mais aussi européen, qui soit actif.<sup>5</sup>
- › D'autre part, l'oeuvre **d'unification européenne** a besoin, alors qu'elle est fondamentalement remise en question, voire rejetée, par différents courants politiques, d'une mobilisation accrue, sous forme active et concrète, dans l'ensemble des démocraties en Europe. C'est d'autant plus vrai que la poursuite de la construction de cette oeuvre d'unification ne peut être considérée comme allant de soi alors que la cohésion de l'Europe, si elle ne va pas jusqu'à diminuer, prend en tous cas des formes de plus en plus disparates.<sup>6</sup>

Avec ces deux observations relatives d'une part aux structures porteuses des jumelages au niveau communal et d'autre part aux nécessités qui les gouvernent au niveau européen, la question de savoir quel est le champ du possible pour les jumelages, considérés comme composante d'une Europe unifiée, se pose sous une forme nouvelle. Ces jumelages, dans leur très grande diversité, peuvent en effet avoir un rôle important à jouer dans le renforcement du soutien de la société et de la participation des citoyens au processus de l'unification européenne, mais aussi dans la maîtrise des défis transfrontaliers communs.<sup>7</sup> Les communes doivent donc être considérées dans une optique bien plus large que celle de leurs missions locales, comme des lieux de politique et donc aussi d'éducation politique.<sup>8</sup>

## 1.2. Etat des lieux : l'organisation des jumelages

Etant donnée l'importance des jumelages expliquée ci-dessus, les paragraphes suivants identifient et présentent dans leurs aspects concrets des pratiques qui ont fait leurs preuves et pourraient être utiles à différents acteurs du domaine.<sup>9</sup> L'objectif est de présenter, à titre de sources d'inspiration, de « bonnes pratiques » testées avec succès en situation réelle, à adapter le cas échéant en fonction du contexte. Dans cet objectif, l'étude aborde son objet sous deux angles : d'une part, à travers une vue d'ensemble d'éléments basiques caractéristiques des jumelages franco-allemands destinée à donner une orientation générale, indépendamment du contexte, au travail de terrain. Sont ensuite passés en revue un certain nombre d'exemples concrets qui présentent en détail des pistes permettant d'organiser un jumelage. Des caractéristiques particulières de quelques jumelages sont aussi mises en exergue afin de préciser, au moins à l'aide d'exemples, quelles démarches sont susceptibles d'être particulièrement fructueuses et à quelles conditions.

L'étude commence par une brève chronologie de l'évolution des jumelages franco-allemands et revient sur leur dynamique depuis le début des années 1950, car c'est bien sur cette évolution que se fondent aussi les relations actuelles entre villes jumelles en termes de compréhension mutuelle, de force du lien et de dispositifs concrets d'organisation. A partir de cette vue d'ensemble du mouvement des jumelages dans la perspective franco-allemande, l'étude définit le cadre dans lequel se déroulent aujourd'hui les actions de jumelage. Sont abordés leurs caractéristiques transversales, les moyens de les alimenter en idées et en crédits, les thèmes fréquemment cités et les activités typiques des jumelages.

L'étude s'intéresse ensuite à plusieurs exemples de jumelages franco-allemands, car même si certaines caractéristiques transversales s'y retrouvent, les variantes sont très diverses et structurées de très nombreuses manières. La mise en avant d'aspects choisis et de leur rapport au contexte local doit permettre aux acteurs des jumelages de tirer

des enseignements eux aussi différenciés transposables dans la pratique. Trois aspects structurels importants à prendre en compte lors du choix des exemples ont été retenus :

- › **ancienneté du jumelage** : les jumelages ont un aspect cyclique.<sup>10</sup> On peut donc estimer que leur durée a une influence sur leur dynamisme.<sup>11</sup> Dans le contexte franco-allemand qui nous occupe ici, les bouleversements fondamentaux du contexte dus d'abord au Traité de l'Élysée puis à l'unification allemande nous amènent à distinguer trois périodes dans les créations de jumelages : avant 1963, entre 1963 et 1989, depuis 1990 ;
- › **situation géographique** : les jumelages se caractérisent avant tout par un nombre d'échanges important.<sup>12</sup> Même si les voyages sont devenus au fil du temps beaucoup plus faciles qu'au début des années 1950, l'éloignement est à prendre en compte dans la pratique des rencontres. A propos toujours de la France et de l'Allemagne, une distinction a été opérée entre communes géographiquement proches ou éloignées et entre communes de l'Est et de l'Ouest de l'Allemagne ;
- › **population** : la structure d'organisation des jumelages varie considérablement en fonction de la taille des communes. Elles partagent certes fréquemment avec des structures issues de la société civile la responsabilité de l'organisation du travail, mais le rôle des services dédiés est bien plus mis en avant dans les grandes villes que dans les petites ou encore en milieu rural, où c'est souvent la société civile qui assure le travail de coordination.<sup>13</sup> La taille des communes implique en outre des différences en terme de dialogue direct, de participation des citoyens, et de visibilité du jumelage en général.

Outre l'analyse et la prise en compte d'éléments de la littérature et d'autres sources,<sup>14</sup> des entretiens ont été organisés avec de nombreux intervenants sur la base d'une trame générale afin de comprendre et de décrire précisément le contexte et les exemples spécifiques d'organisation des jumelages.<sup>15</sup> Le contenu de ces entretiens est restitué dans la présente étude à titre d'information générale, afin d'établir un rapport le plus rigoureux possible avec la pratique. Dans trois des interviews, les propos des participants sont retranscrits directement afin que la perspective de l'auteur ne soit pas la seule représentée et laisse place à la façon dont des acteurs impliqués voient l'organisation des jumelages.

- 1 Pour les communes françaises, l'art. 72 de la Constitution de la République française indique sur quelles bases ce droit est à appliquer dans le cadre du Code général des collectivités territoriales. Les communes allemandes peuvent se fonder sur l'art. 28 al. 2 de la Loi fondamentale, transposé aux fins de mise en œuvre dans les différentes constitutions des Länder et les règlements communaux ou constitutions communales.
- 2 Deutscher Städtetag : Positionspapier. Kommunen im Bundesstaat stärken, Aktenzeichen 30.05.16 (Kommission von Bundestag und Bundesrat zur Modernisierung der bundesstaatlichen Ordnung, Arbeitsunterlage 0068), Köln, 19.05.2004, disponible sous : [https://www.bundesrat.de/DE/plenum/themen/foekol/bundesstaatskommission/unterlagen/AU-068.pdf?\\_\\_blob=publicationFile&v=1](https://www.bundesrat.de/DE/plenum/themen/foekol/bundesstaatskommission/unterlagen/AU-068.pdf?__blob=publicationFile&v=1).
- 3 L'intervention d'Eugen Wylers au jour de l'inauguration officielle est retranscrite – en version abrégée – dans Heinz Engelhardt : *Dreißig Jahre deutsch-französische Verständigung. Chronik der IBU 1948–1978*, Kornwestheim : Internationale Bürgermeister-Union 1981, p. 15–18, ici p. 16.
- 4 Allocution d'Emil Kraus au congrès de l'Union internationale des Maires (IBU) à Innsbruck en 1952, in : Internationale Bürgermeister-Union (Hrsg.) : *Goldenes Buch der deutsch-französischen Städtepartnerschaften*. Livre d'or des jumelages franco-allemands, [1964], p. 29.
- 5 Cf. Eileen Keller : Les jumelages de collectivités territoriales – renforcer le sentiment européen, Gütersloh : Bertelsmann Stiftung ; Deutsch-Französisches Institut 2018, p. 49f. Le problème n'est toutefois pas nouveau et exige des réponses en permanence, cf. notamment Klaus Nutzenberger : *Deutsch-französische Städtepartnerschaftskonferenz in Berlin : Partnerschaften vor neuen Herausforderungen*, in : *EUROPA kommunal* 35(2)2011, p. 15–18; Marie Baumgartner : *Eine Impulstagung : Zur Zukunftsfähigkeit der Städtepartnerschaften*, in : *Dokumente. Documents : Zeitschrift für den deutsch-französischen Dialog. Revue du dialogue franco-allemand* 70(2)2014, p. 87–88.#
- 6 Cf. Josef Janning : *Crisis and Cohesion in the EU : A ten-year Review*, London : European Council on Foreign Relations, p. 3.
- 7 Cf. Eileen Keller : Les jumelages de collectivités territoriales – renforcer le sentiment européen, Gütersloh : Bertelsmann Stiftung ; Deutsch-Französisches Institut 2018, p. 35 et suivantes.
- 8 C'est aussi tout à fait dans ce sens que va la signature en mai 2018 de la *Charte des maires et élus de France pour la citoyenneté européenne*, cf. Isaure Magnien : *Les maires de France s'engagent pour la citoyenneté européenne*, in : *Toute l'Europe*, 14.05.2018, disponible sous : <https://www.touteurope.eu/actualite/les-maires-de-france-s-engagent-pour-la-citoyennete-europeenne.html>.
- 9 Cf. par ex. dans la même optique Ministerium für Bundesangelegenheiten, Europa und Medien des Landes Nordrhein-Westfalen und Chef der Staatskanzlei : *Städte Partnerschaften. Entwickeln Leben Ausbauen Finanzieren*, Düsseldorf [2016], disponible sous : [https://mbem.nrw/sites/default/files/asset/document/161014\\_final\\_broschuere\\_staedtepartnerschaften\\_einseitig.pdf](https://mbem.nrw/sites/default/files/asset/document/161014_final_broschuere_staedtepartnerschaften_einseitig.pdf) ; Commission nationale de la coopération décentralisée : *Jeunesses, mobilités et territoires : Recommandations pour l'action extérieure des collectivités territoriales (Rapport d'orientation)*, Paris : Ministère des affaires étrangères et du développement international 2015, disponible sous : [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-jeun-mob-terr-fr-web-bat2\\_cle8b1656.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-jeun-mob-terr-fr-web-bat2_cle8b1656.pdf) ; Institut für europäische Partnerschaften und internationale Zusammenarbeit : *Handbuch der Partnerschaftsarbeit. Themen, Hintergründe, Beispiele*, Hürth 2015 ; Roger Soncarrieu : *Guide pratique des jumelages*, Voiron : Groupe Territorial 2012
- 10 Ministerium für Bundesangelegenheiten, Europa und Medien des Landes Nordrhein-Westfalen und Chef der Staatskanzlei : *Städte Partnerschaften. Entwickeln Leben Ausbauen Finanzieren*, Düsseldorf [2016], p. 2 et suivantes, parle de « *Entwicklungspfad* » (« *chemins de développement* », *NDT*).
- 11 Cf. Eileen Keller : Les jumelages de collectivités territoriales – renforcer le sentiment européen, Gütersloh : Bertelsmann Stiftung ; Deutsch-Französisches Institut 2018, p. 47 et suivantes ; elle indique toutefois aussi que les jumelages créés au cours des deux premières phases, entre 1950 et 1989, connaissent aujourd'hui des dynamiques comparables.
- 12 Cf. *ibidem*, p. 25 et suivantes.
- 13 Cf. *ibidem*, p. 28 et suivantes.
- 14 Toutes les pages web indiquées dans les notes de fin ont été consultées pour la dernière fois le 01/07/2018, sauf indication d'autre date.
- 15 Liste complète des personnes interrogées en annexe.

## 2. Contexte

---



Il existe de nombreux liens entre communes, qui peuvent être organisés de manière très diverse et éventuellement caractérisés par des rencontres ou activités conjointes uniquement ponctuelles. Tous n'entrent pas forcément dans la catégorie des jumelages. Ces derniers répondent à des critères et modèles précis et constituent en quelque sorte un type particulier de relations intercommunales. La section allemande du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) fait une distinction utile en définissant trois catégories de relations entre communes :<sup>1</sup>

- › **les contacts** sont les relations qu'entretiennent les communes hors de tout cadre officiel ; ils sont donc par nature sans contrainte et non davantage précisés ;
- › **les relations d'amitié** font l'objet de conventions mutuelles ; celles-ci étant toutefois généralement limitées dans le temps ou sur le fond, il s'agit souvent de formes d'actions conjointes ciblées sur un projet et un cadre temporel précis ;
- › **les jumelages** constituent des accords officiels fondés sur des conventions ou chartes non limitées dans le temps ou sur le fond. Elles offrent donc toute latitude pour organiser la relation, sans en préciser le détail au niveau contractuel.

Cette distinction ne donne toutefois que peu d'informations quant à l'intensité des relations de jumelage détaillées ci-après et ne fixe que des critères formels. Le paysage des jumelages va de partenariats dynamiques, caractérisés par toute une palette d'activités, à des relations qui n'existent plus que sur le papier et n'ont plus de contenu concret.<sup>2</sup>

## 2.1. Les jumelages : évolution

Comme l'idée de l'intégration européenne,<sup>3</sup> les relations entre villes ne sont pas un phénomène fondamentalement nouveau. Il a toujours existé, en plus de vastes communautés d'intérêts comme la Hanse, des relations bilatérales entre cités. Celle qui existe entre Paderborn et Le Mans est actuellement considérée comme la plus ancienne – pas seulement dans le contexte franco-allemand. Elle remonte au transfert des reliques de Saint Liboire du Mans à Paderborn, en l'an 836, et à la fraternité d'amour éternelle (*fraternitas caritatis perpetua*) ainsi conclue entre les deux évêchés.<sup>4</sup> Mais le mouvement actuel en faveur des jumelages a tout de même aussi un caractère de nouveauté, comme suffit à le montrer l'exemple de ces deux villes. Indépendamment de leur relation historique, elles ont en effet scellé en 1967 leur jumelage « moderne ». Plus largement, ce côté nouveau ressort aussi clairement de la motivation précédemment évoquée qui a suivi la deuxième guerre mondiale, avec des jumelages expressément tournés vers un ensemble supra-communal : l'unification européenne. Ce n'est que dans les années 1950, avec la création de la première Communauté européenne, que cette unification passa du stade d'idée longtemps poursuivi au stade de réalité vécue.

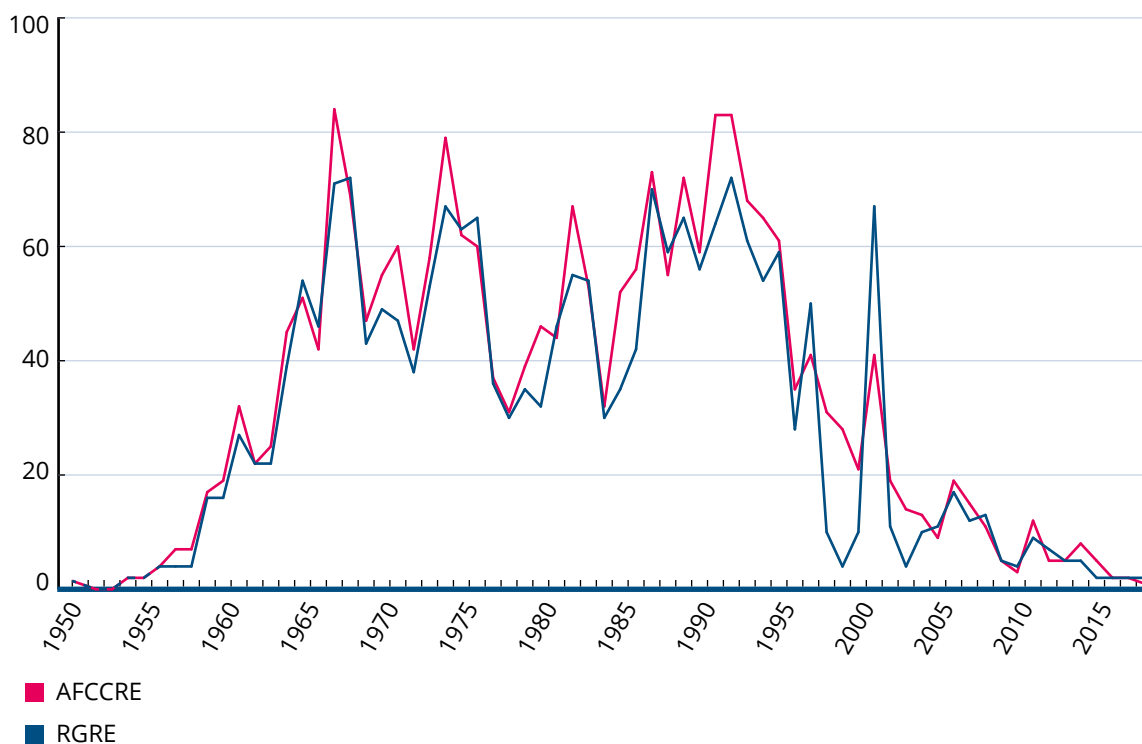
L'aspiration à créer des liens étroits tant au niveau européen qu'au niveau communal montre un autre parallèle : dans un cas comme dans l'autre, les choses n'allaient pas de soi. Oublier l'attribut d'« ennemi héréditaire » qui caractérisait la relation franco-allemande exigeait une volonté très forte de compréhension de l'autre, capable de triompher des résistances. Rolf Massin en livre un témoignage parlant lorsqu'il raconte ses premières rencontres à Dijon, en 1960 : non seulement explique sa logeuse qu'il commence à être temps « que nous autres Français et Allemands nous parlions, nous écoutions et nous comprenions », mais il se voit toutefois confronté à des ressentiments inextinguibles de la part de la mère de cette logeuse, totalement opposée à l'idée de louer une chambre d'étudiant « à un sale boche ».<sup>5</sup>



Il n'est par conséquent guère surprenant que dans les années 1950, les créations de jumelages aient avancé de façon encore très hésitante bien que constante. A l'échelon communal, cette « Europe d'en-bas » a par ailleurs souvent démarré d' « en-haut », autrement dit à l'initiative des maires, désireux, en s'engageant dans un jumelage, de construire des passerelles dans l'intérêt de leurs concitoyens. A la fin des années 1950, les créations de jumelages étaient en augmentation et on commença à en voir apparaître entre des villes françaises de tendance socialiste et des communes de RDA. Mais c'est en 1963, avec la signature du Traité de l'Elysée, qu'elles connurent un véritable essor entre la République fédérale d'Allemagne et la France : outre le souhait exprimé par les autorités des deux Etats d'intensifier leur coopération, la création prévue par le Traité de l'Office franco-allemand pour la

Jeunesse (OFAJ) allait avoir des effets très concrets sur les possibilités de rencontre des populations et l'organisation des jumelages.<sup>6</sup> Le nombre de jumelages nouvellement conclus décolla ainsi à partir de 1963 pour se maintenir à un niveau relativement élevé, malgré des variations importantes, jusqu'au début des années 1990. Si elle a eu un effet sur la conclusion de jumelages entre la France et l'Allemagne, la disparition des obstacles au développement des jumelages avec le centre et l'est de l'Europe liée à la fin de la guerre froide ne s'est fait sentir que tardivement. Depuis le passage à l'an 2000, les jumelages franco-allemands ne sont plus qu'en faible augmentation. On observe plutôt un phénomène de saturation, avec un total variant selon les sources entre un peu moins de 2 100 (RGRE) et un peu plus de 2 300 (AFCCRE).<sup>7</sup>

Nombre annuel de jumelages nouvellement conclus par année, d'après les chiffres relevés fin 2017<sup>8</sup>



La saturation indique qu'il existe un réseau intercommunal dense entre la France et l'Allemagne fondé sur les jumelages. Ceux-ci sont toutefois aujourd'hui encore « majoritairement bilatéraux [...] et ne répondent donc pas à une volonté de création de réseau à proprement parler »<sup>9</sup>. Il existe toutefois – avec une tendance nettement orientée à la hausse – toute une série de jumelages caractérisés par un nombre de participants supérieur à deux qui ont constitué une sorte de communauté de jumelage, généralement appelée « jumelage circulaire ». Ce terme peut cependant être trompeur car toutes les communes participantes sont généralement jumelées entre elles et constituent donc plus qu'un cercle lorsqu'elles sont plus de trois. On distingue deux types de jumelages circulaires :

- › **Les jumelages circulaires par croissance organique** : un jumelage existant, généralement bilatéral, est complété par l'arrivée d'un nouveau partenaire avec lequel les communes déjà jumelées créent soit chacune un nouveau jumelage bilatéral, soit un jumelage commun. On peut citer ici l'exemple de Kaltenwestheim, jumelée avec Lascaux, St. Solve et Vignols, rejointes par la commune slovaque de Klátova Nova Ves, décrit plus en détail au chapitre 3.
- › **Les jumelages circulaires conçus comme tels dès l'origine** : un nombre de communes supérieur à deux signent l'acte fondateur d'un jumelage réciproque. Si l'on en revient à l'idée de faire l'Europe « de bas en haut », un exemple de jumelage circulaire conclu dans l'année de l'entrée en vigueur du Traité de Rome est particulièrement frappant : en 1958, Esch-sur-Alzette, Cologne, Lille, Liège, Turin et Rotterdam ont signé une convention de jumelage circulaire et uni ainsi six villes des six Etats fondateurs des Communautés européennes.

En-dehors du caractère particulier de ces jumelages circulaires, on constate d'une façon générale que la pré-existence de ressemblances ou d'éléments susceptibles de créer un lien contribuent ou ont contribué au rapprochement de communes en vue d'un jumelage. Le Mans et Paderborn, qui ont été liées par l'histoire, se retrouvent ainsi dans une relation de jumelage moderne, tout comme les anciennes résidences royales de Potsdam et Versailles ou les communes homonymes de Lemberg en Rhénanie-Palatinat et Lemberg en Moselle. On ne peut toutefois pas généraliser cette constatation ; les « relations personnelles et événements fortuits »<sup>10</sup> semblent bien être les facteurs déterminants quand il s'agit de conclure une relation de jumelage. De solides amitiés entre communes sont d'ailleurs entre-temps venues se greffer sur l'idée initiale de réconciliation et de compréhension mutuelle.

Quelle que soit leur forme, les jumelages traversent des cycles identiques et ne sont pas à l'abri de divergences ou d'évolution en sens opposé des communes qu'ils unissent, notamment et tout particulièrement en cas de changement de couleur politique d'une municipalité. Ainsi en 2014, lorsque des maires Front National sont arrivés aux responsabilités,<sup>11</sup> de grandes discussions ont eu lieu dans leurs villes jumelles allemandes quant au comportement à adopter envers ces élus et aux conséquences de leur élection sur les jumelages. Les réponses varient beaucoup ; les contacts officiels ont certes souvent été limités, mais les actions de jumelage se sont poursuivies en-deçà du niveau des responsables politiques – conformément à l'idée de compréhension entre les peuples fondamentalement liée à celle des jumelages, qui veut que le dialogue soit maintenu en dépit des divergences.<sup>12</sup> Ceci montre bien que les jumelages doivent être entretenus et évoluer en permanence, quelle que soit leur ancienneté et l'intensité des relations vécues de part et d'autre, qui ne peuvent en aucun cas être considérés comme définitivement acquises.

## 2.2. Les jumelages : architecture

Les jumelages, conçus comme une relation durable sur base contractuelle sans limitation à des thèmes précis entre deux municipalités, se fondent sur une convention ad hoc signée par les représentants des deux municipalités – en général, les maires. Dans ces accords ou chartes de jumelage, les communes s'engagent généralement à soutenir et entretenir les relations mutuelles. L'accent est souvent mis expressément sur l'encouragement des contacts entre les populations et placé dans le contexte de l'entente franco-allemande et de l'unification européenne.

Les documents scellant officiellement les jumelages attribuent aux élus municipaux et à leurs administrations la responsabilité de l'organisation pratique des partenariats ainsi conclus. En règle générale, des associations ou comités de jumelage appuient les instances communales dans cette mission. Mais l'architecture mise en place varie d'une ville à l'autre. En termes d'attribution du rôle de chef de file, les schémas suivants ont pu être identifiés :

- › **jumelages relevant d'une responsabilité partagée** : la coordination et la responsabilité des activités liées au jumelage sont réparties à parts égales entre l'administration et les élus communaux et une association ou un comité de jumelage ;
  - › **jumelages à structure informelle** : la coordination et la responsabilité des activités liées au jumelage sont prises en charge par des structures informelles.
- Dans la grande majorité des cas, les activités qui font vivre les jumelages sont prises en charge, dans un souci de durabilité, par des structures formelles, sans que les formules innovantes soient pour autant bannies (→ Exemple pratique : Jeunes ambassadrices et ambassadeurs). La responsabilité principale de l'organisation ne repose donc que très rarement sur des structures informelles. Le fait que celles-ci soient forcément dépendantes d'un très petit nombre d'acteurs ne convient pas à la nature d'une relation de partenariat couvrant un champ d'activités et une période non limités. Les autres formes d'organisation sont représentées à part sensiblement égale. Dans les grandes villes et les villes moyennes, les élus et l'administration communale jouent toutefois souvent un rôle plus dominant qu'en milieu rural, où ce sont le plus souvent des associations ou comités de jumelage qui sont responsables des jumelages et en assument la charge de travail.<sup>13</sup>
- › **jumelages relevant de la responsabilité communale** : la coordination et la responsabilité des activités liées au jumelage incombent principalement aux élus municipaux et à leurs administrations ;
  - › **jumelages relevant de la responsabilité de la société civile** : la coordination et la responsabilité des activités liées au jumelage incombent principalement à une association ou à un comité de jumelage ;

## Exemple pratique : Jeunes ambassadrices et ambassadeurs

---



Depuis 2008, un échange de jeunes « ambassadrices » et « ambassadeurs » est organisé entre Sarrebruck et Nantes. Il s'agissait à l'origine d'un échange ancré au niveau universitaire ; le programme est aujourd'hui mis en œuvre dans le cadre du Volontariat franco-allemand des territoires, grâce auquel les jeunes ambassadrices et ambassadeurs sont désormais davantage enracinés dans les villes elles-mêmes. À Sarrebruck, ils sont directement intégrés au sein des structures administratives municipales, tandis qu'à Nantes, ils dépendent du Centre culturel franco-allemand tout en étant rattachés à la Ville de Nantes. Dans le cadre des structures susmentionnées, les ambassadrices et ambassadeurs sont également appuyés par une tutrice ou un tuteur ; ainsi, une sorte d'équipe se forme autour des ambassadrices et ambassadeurs – de quoi leur donner une orientation et faciliter les processus de travail. Enfin, les ambassadrices et ambassadeurs ont accès, dans l'environnement ainsi créé au sein des deux villes, aux structures et aux personnes pertinentes pour le travail concret de jumelage. Ainsi, ils ont la possibilité de définir concrètement leur fonction, laquelle se limite à une durée d'un an. Au cours de cette période, ils sont appelés à développer et à mettre en œuvre des idées de projets dans la ville jumelle respective, ce qui donne aux jeunes la possibilité de s'impliquer activement dans le jumelage. Pour que les jeunes ambassadrices et ambassadeurs réussissent et soient motivés, il est essentiel d'apporter la garantie qu'ils ne se contenteront pas de contribuer aux activités préexistantes et déjà conçues du jumelage, mais qu'ils assumeront également un rôle actif engageant leur propre responsabilité. Afin de donner aux volontaires une orientation de base générale, l'OFAJ organise des séminaires avec les jeunes volontaires tout au long de l'année dans le cadre plus large du volontariat. Mais pour ne pas avoir à tout recommencer à zéro à Sarrebruck ou à Nantes, un transfert d'expériences a lieu d'année en année, au cours duquel les nouveaux ambassadeurs et ambassadrices échangent leurs expériences avec leurs pairs de l'année précédente. À Sarrebruck et à Nantes, ils forment idéalement, au cours de leur année de service, un tandem à partir duquel des activités communes peuvent se développer dans l'esprit du jumelage. Ainsi, au cours de l'année de programme 2017/2018, plusieurs projets ont été élaborés et mis en œuvre. Utilisant l'approche *peer-to-peer* définie dans le programme, ils visaient principalement les jeunes. À noter, à titre d'exemples, le Jury jeune ainsi qu'un projet photographique :

- avec le **Jury jeune**, c'est un concept déjà testé avec succès l'année précédente qui a été repris et remis en œuvre. Dans le cadre de ce projet cinématographique, des jeunes des deux villes jumelles se sont d'abord réunis à Nantes pour désigner l'un des films en compétition gagnants au festival de cinéma *Univerciné*. Un peu plus d'un mois plus tard, le Jury jeune s'est retrouvé à Sarrebruck à l'occasion du Festival de cinéma Max Ophüls. L'accent a été mis sur le contenu des films, leur production ainsi que leur critique. Parallèlement, le projet a ouvert la voie, au niveau des rencontres, à des contacts de nature interculturelle : lors de l'évaluation conjointe des films ainsi que lors de la découverte commune des villes jumelles. Indépendamment des travaux de logistique et de contenu qui ont dû être effectués lors de la nouvelle mise en œuvre, des synergies concrètes ont émergé du cadre institutionnel. Ce cadre est essentiel au transfert de connaissances liées au projet étant donné que les travaux conceptuels ont été considérablement allégés.
- Lors d'un **projet photographique** entièrement repensé en tandem, les ambassadrices de l'année de programme 2017/2018 se sont adressées avant tout aux jeunes qui n'avaient auparavant eu que peu de contacts avec le pays de la ville jumelle ou la langue de la ville jumelle. Par le biais du support de la photographie, le projet a créé une approche tangible pour les jeunes. Ces derniers ont été initialement invités séparément à Nantes et à Sarrebruck. Ils étaient accompagnés de photographes professionnels, qui les ont invités à aborder le sujet de la « vie quotidienne » sous l'angle de la photographie. Dans un deuxième temps, les jeunes des deux villes jumelles se sont retrouvés quelques jours à Nantes pour réaliser ensemble une exposition des travaux issus du projet, laquelle a été présentée plus tard à Sarrebruck. Bien qu'il n'ait pas été facile, au départ, d'interpeller les jeunes, étant donné que l'idée d'un projet d'échange était relativement éloignée de leur vie quotidienne et de leur environnement respectifs, le travail commun a permis le développement d'une compréhension mutuelle, malgré une connaissance initialement limitée voire même parfois inexistante de la langue du partenaire. De cette façon, les jeunes ont eu des échanges diversifiés, ce qui leur a donné l'occasion de vivre des expériences interculturelles.



*Photographier le quotidien : un des clichés réalisés dans le cadre du projet photographique entre Nantes et Sarrebruck, copyright : Julia Karl.*

Le fait que des associations ou comités de jumelage existent en principe dans la plupart des communes jumelées et qu'ils jouent un rôle important dans le travail de jumelage témoigne déjà de leur pertinence fondamentale pour la conception des jumelages. Après tout, ces structures sont en mesure, généralement mieux que la politique et l'administration, d'aborder et d'impliquer les citoyens, puisqu'elles sont capables, en définitive, de faire office de charnière entre la municipalité et la société civile. Ainsi, ces associations ou comités permettent d'ancrer un jumelage sur une base très large au sein de la population locale. Il existe toutefois des différences d'organisation entre l'Allemagne et la France :

- En Allemagne, les **associations de jumelage** sont généralement organisées sous la forme d'associations enregistrées officiellement et strictement séparées du niveau municipal. Il n'est pas rare que des membres du conseil municipal voire même des maires soient membres de l'association en vertu d'une habitude, ou aussi qu'ils soient membres de l'association en vertu de ses statuts, afin que la fonction de charnière susmentionnée puisse être assurée.
- En France, il existe, dans de nombreuses localités, des **comités de jumelage** ayant la forme de fondations municipales sur lesquelles les municipalités ont une influence considérable, même si elles sont souvent également organisées sous la forme d'associations loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et que le contact avec la société civile est également assuré par cette structure.

Dans les deux pays, la fonction des associations ou comités de jumelage est souvent assurée par des associations franco-allemandes ou *Deutsch-Französische Gesellschaften* ; c'est beaucoup plus fréquemment le cas en France qu'en Allemagne, où les *Deutsch-Französische Gesellschaften* côtoient régulièrement des associations de jumelage et ne font pas nécessairement référence au jumelage cultivé localement, mais forment plutôt des associations culturelles axées sur la France. Néanmoins, dans les deux cas, les

organisations faïtières respectives représentent un niveau structurel allant au-delà des municipalités respectives et qui peut également s'avérer fructueux pour le travail de jumelage. En effet, la Fédération des associations franco-allemandes pour l'Europe (FAFA) regroupe plus de 230 associations membres et la *Vereinigung Deutsch-Französischer Gesellschaften für Europa* (VDFG) 160 sociétés membres.<sup>14</sup> Bien que les deux organisations faïtières soient enregistrées en tant qu'associations dans le pays où elles sont basées, elles sont étroitement liées. Elles remontent à la création de l'« *Arbeitskreis Deutsch-Französischer Gesellschaften* » [Groupe de travail des sociétés franco-allemandes] en 1957 à l'instigation de Konrad Adenauer, avec à sa tête la présidente fondatrice Elsie Kühn-Leitz. Ce groupe de travail existait simultanément en Allemagne et en France. La scission du groupe de travail exigée par la loi sur les associations est intervenue au début des années 80. De cette scission sont issues la FAFA et la VDFG ; ces deux organisations tiennent toujours leur congrès annuel ensemble, en alternance, une année en Allemagne et l'autre en France.

Bien que le travail des organisations faïtières ne porte pas exclusivement sur les jumelages de villes, elles représentent une structure importante dans ce contexte. En effet, la FAFA et la VDFG regroupent ensemble plus de 40 000 personnes à travers leurs sociétés membres et forment ainsi un vaste réseau franco-allemand au niveau de la société civile. En outre, la référence aux jumelages au sein de la FAFA est déjà évidente en raison du fait que bien souvent, ses sociétés membres font office de comités de jumelage, ce qui s'applique également à la VDFG, laquelle envisage, en ce qui la concerne, les jumelages de villes comme un champ d'activité de plus en plus significatif. De quoi conférer aux deux organisations faïtières une portée directe pour la coordination d'activités et l'échange d'informations. Elles peuvent cependant également offrir leur aide pour la création d'une association de jumelage ou pour surmonter les problèmes inhérents au travail de jumelage lui-même, que ce soit au niveau des associations ou en lien avec des administrations municipales. Les échanges et la mise en réseau ne se font pas seulement, à l'échelle mondiale, au niveau des

associations générales, mais aussi au niveau des structures régionales avec les Unions régionales au sein de la FAFA et des rencontres régionales de la VDFG. Ces Unions régionales et rencontres régionales n'interviennent toutefois pas automatiquement, mais peuvent plutôt être utilisées et concrétisées dans une approche *bottom-up* par les associations membres et contribuer idéalement à la création de réseaux efficaces.

L'importance centrale d'un réseautage efficace sur le terrain est confirmée par la tendance à se concentrer davantage sur l'interconnexion ou le regroupement de structures et de compétences, lequel peut se traduire de multiples façons :

- Par exemple, la « CologneAlliance Gesellschaft zur Förderung der Städtepartnerschaften der Stadt Köln » [Société de promotion des jumelages de villes de la Ville de Cologne CologneAlliance], créée en 2014, est basée sur le **regroupement** de structures jusqu'alors parallèles mais non interconnectées. Fondée en tant qu'association par la Ville de Cologne et les associations de jumelage qui donnent corps aux jumelages de la cité rhénane, CologneAlliance vise à rassembler activement, et idéalement, à faire agir ensemble différents acteurs du travail de jumelage dont les activités sont similaires mais qui ne se chevauchent pas forcément directement ou n'ont pas même forcément de points de contact. L'objectif de la fusion n'est pas seulement d'accroître la visibilité du travail de jumelage et de promouvoir la mise en réseau des associations, mais aussi de faciliter l'acquisition de fonds pour le travail de jumelage.
- De façon similaire, il existe des modèles de **représentation individuelle** au sein desquels une association de jumelage se consacre à plusieurs jumelages de sa propre municipalité. Dans le cas de l'Association des Amis des Jumelages de Chartres, par exemple, les jumelages de Chartres se reflètent dans la structure interne de l'association, qui bénéficie à son tour, pour son organisation, de la structure faîtière de l'association et donc de possibles effets de synergie. Ainsi, au sein de

l'Association des Amis, on trouve un comité doté d'un président et d'un vice-président non seulement pour les relations entre Chartres et Spire, mais aussi, et de la même manière, pour les autres relations internationales de Chartres. Un tel modèle se retrouve également à Lille, dans un contexte franco-allemand plus concentré : l'Association Cologne Lille Erfurt (ACLE) évolue dans le cadre du jumelage avec Cologne ainsi qu'avec Erfurt, de sorte que les relations avec les deux villes allemandes sont cultivées sous la tutelle du travail de jumelage franco-allemand, sans qu'il en découle un jumelage tripartite.

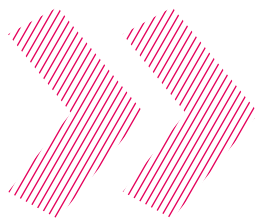
- Outre ces modèles formalisés, une **interconnexion** relativement **flexible** de plusieurs municipalités ou associations de jumelage peut toutefois générer des synergies concrètes permettant aux intéressés de concevoir leurs propres jumelages. C'est dans cet esprit que, par exemple, dans les années soixante, Pierre Martin, alors directeur du Centre d'échanges internationaux de Lille, puis président de la FAFA, avait œuvré à la création de plusieurs jumelages franco-allemands entre communes voisines du Sauerland, d'une part, et du nord de la France, d'autre part.<sup>15</sup> Un réseau informel, encore actif aujourd'hui, a ainsi vu le jour grâce au voisinage local. Il permet de générer des effets tout à fait pragmatiques tels que la réduction des coûts grâce à la mise en commun des trajets et d'autres moyens similaires, moyennant une coordination des activités.

Alors que la FAFA et la VDFG s'inscrivent résolument dans un contexte franco-allemand, sans se limiter exclusivement aux jumelages municipaux, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) a une structure globale qui, historiquement, est explicitement conçue pour promouvoir le travail de jumelage, mais dans un contexte européen global. Dans le travail du CCRE, les jumelages communaux demeurent donc un élément central ; cependant, ils ne s'y limitent pas, mais les activités du CCRE visent à soutenir les communes dans leur travail européen et à faire entendre les préoccupations des collectiv-

tés locales. Association paneuropéenne, le CCRE représente, par l'intermédiaire d'organisations faïtières communales, environ 150 000 municipalités de plus de 40 pays et forme également la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). La section allemande du CCRE regroupe quelque 800 communes et districts, tandis que l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) englobe environ 1000 collectivités locales. Au sein de cette structure globale, le *Deutsch-Französischer Ausschuss* [Comité franco-allemand] (DFA) du côté allemand et la *commission « Échanges et partenariats européens »* en France forment les organes centraux du travail de jumelage franco-allemand, qui trouvent à leur tour leur contrepartie au niveau associatif au bureau ou au secrétariat général (→ Entretien : « Une municipalité qui, aujourd'hui, n'est pas engagée dans un travail sur

l'Europe a oublié sa raison d'être »). Les services offerts par les structures et organes créés au sein du CCRE vont de la fourniture générale d'informations et de modèles de contrats de jumelage à des prestations de conseil spécifiques, en passant par des événements d'échange d'informations et d'expériences. Les liens étroits entre le CCRE et les associations municipales centrales sont démontrés, par exemple, par le fait que le travail du DFA est coordonné par le Bureau européen du *Deutscher Städte- und Gemeindebund* [Association allemande des villes et municipalités] (DStGB) à Bruxelles. Bien que le travail européen soit évidemment effectué par ces organisations faïtières, il l'est moins dans une optique de jumelage que dans une optique de processus de négociation et de conception du contenu politique au sein de l'Union européenne.





## « Une municipalité qui, aujourd’hui, n’est pas engagée dans un travail sur l’Europe a oublié sa raison d’être »

Entretien avec Reinhard Sommer, président du Deutsch-Französischer Ausschuss [Comité franco-allemand] (DFA) au sein de la section allemande du Conseil des Communes et Régions d’Europe (CCRE).



*Reinhard Sommer, copyright : Andreas Marchetti.*

*Le CCRE attache une grande importance à la coopération franco-allemande. L’un de ses trois comités est dédié aux relations avec la France. Quelles sont les tâches du Deutsch-Französischer Ausschuss ?*

**Reinhard Sommer :** Dès le début, la préoccupation centrale a été d’établir des liens étroits entre l’Allemagne et la France au niveau municipal. Nous nous inscrivons dans la tradition de l’Union internationale des maires, qui a été dissoute dans les années 1980 et dont l’héritier a été le Deutsch-Französischer Ausschuss. Dans cet esprit, nous organisons des colloques plusieurs fois par an et mettons ainsi en place des échanges entre nos membres sur une grande variété de sujets relatifs au travail municipal. Il s’agit des finances municipales ou de la manière dont une ville est gouvernée, ou encore de tous les thèmes axés sur la « raison d’être ». Mais des sujets très actuels, tels que les rapports avec les réfugiés et l’intégration, sont également abordés avec les partenaires français.

*Qu'en est-il des nombreux jumelages de communes entre l'Allemagne et la France ? Bon nombre d'entre eux ont déjà « pris de l'âge ». Le Deutsch-Französischer Ausschuss peut-il contribuer à leur modernisation ?*

**Reinhard Sommer :** Nous parlons de « revitalisation », et nous nous efforçons sans cesse de donner des élan aux jumelage de villes. Ce n'est pas facile étant donné que nous n'avons pas de possibilités directes d'exercer une influence. Nous ne pouvons le faire que par le biais d'événements et de la communication des résultats dans nos supports de communication. Mais lorsque nous organisons une académie d'été ou que nous nous réunissons à Bruxelles pour dialoguer et informer la Commission européenne des programmes citoyens, les choses prennent rapidement une tournure concrète. Toutefois, nous ne pouvons que donner des élan. Ce qu'il en advient est du ressort des municipalités. Et on est désormais bien loin d'une situation où ces jumelages seraient vécus concrètement. Il y a certainement des villes qui ne sont plus engagées, qui laissent leurs jumelages en friche ou les délèguent complètement à des associations de jumelage.

*Est-ce un sujet à l'ordre du jour spécifique des configurations franco-allemandes ?*

**Reinhard Sommer :** Non, c'est général. Dans le contexte franco-allemand, le problème est même encore assez peu marqué. La plupart de ces jumelages sont encore solidement établis.

*Qu'est-ce qui est essentiel pour la pérennité d'un jumelage de villes ?*

**Reinhard Sommer :** Les jumelages de villes présentent toujours également un côté affectif. Si cet aspect n'est pas à l'ordre du jour, ils ne fonctionnent pas. C'est le ciment qui permet aux jumelages de villes de tenir, à savoir les rencontres entre citoyens, clubs sportifs et pompiers. Il doit être préservé. C'est important. Mais dès que les citoyens disent « Nous pouvons faire les choses seuls », ce n'est plus un jumelage de villes. En effet, ce sont les maires et les conseils municipaux des villes et des municipalités qui doivent assumer la responsabilité des jumelages. Responsabilité dont ils ne sauraient se décharger.



*Qu'est-ce qui découle de cette responsabilité municipale ?*

**Reinhard Sommer :** Tout d'abord, dans les chartes de jumelage, les villes se sont engagées à donner une réalité bien tangible à ces documents. Dans la plupart des conseils municipaux où des jumelages ont été décidés, il s'agit de décisions unanimes. Et les maires se sont engagés lors de la signature solennelle de la charte de jumelage. Cela signifie également qu'une municipalité doit s'engager pour ses jumelages et donc mener un travail concret sur l'Europe. Travail qui ne saurait toutefois se limiter à son engagement pour le jumelage de villes. Une municipalité qui, aujourd'hui, n'est pas engagée dans un travail sur l'Europe a oublié sa raison d'être. Le thème de l'Europe se retrouve dans quasiment tous les autres thèmes : eaux usées, environnement, construction, pour n'en citer que quelques-uns. En France, cet objectif est un peu mieux atteint et se traduit également par une meilleure dotation en personnel des collectivités locales pour les affaires européennes.

*Quelle valeur ajoutée concrète les jumelages génèrent-ils du point de vue administratif et politique ?*

**Reinhard Sommer :** Dès que l'on échange sur des thèmes, on a une valeur ajoutée. Les sujets indiqués s'y prêtent bien, mais c'est également le cas pour la promotion économique municipale ou notre histoire et la préservation du patrimoine culturel. Grâce à ces échanges, les municipalités participantes sont également mieux placées pour accomplir leurs tâches initiales. De quoi générer une prise de conscience que les échanges ne nous rendent pas plus stupides, que nous pouvons vraiment apprendre les uns des autres. Et c'est toujours une préoccupation centrale des jumelages de villes : non seulement se faire des amis, mais aussi apprendre les uns des autres. D'après moi, c'est beaucoup trop peu le cas dans les jumelages de villes aujourd'hui.

*Au-delà de la politique et de l'administration, qu'en est-il des rencontres entre citoyens, que vous jugez éminemment importantes ?*

**Reinhard Sommer :** Ces rencontres internationales entre citoyens doivent bien entendu également être garanties. Lorsqu'on ne se rencontre même plus, un jumelage est vide de sens. La piste la plus importante pour moi, ce sont les rencontres d'élèves. Les jumelages de villes qui n'incluent pas d'établissement scolaires ne sont pas vraiment fonctionnels, selon moi, étant donné qu'ils n'intègrent et n'interpellent plus la génération suivante. Il faut donc des enseignants qui y voient une valeur ajoutée et qui s'engagent dans ce but.

*Pourtant, aujourd'hui, voyager est beaucoup plus facile et l'Allemagne et la France ne sont peut-être plus les destinations attractives qu'elles ont été, en raison de leur proximité. Pourquoi les échanges scolaires sont-ils malgré tout importants ?*

**Reinhard Sommer :** Cette question porte sur l'aspect de l'éducation interculturelle. Aujourd'hui, elle est tout aussi importante qu'autrefois. Je songe à la première fois où je me suis retrouvé dans une famille française. C'est quelque chose que l'on ne peut pas transmettre, tout le monde doit en faire l'expérience par lui-même ou par elle-même. Lorsqu'aujourd'hui, un jeune de quinze ans arrive dans une famille allemande ou dans une famille française, il remarque des différences évidentes. C'est une expérience que le jeune intègre. Et si lorsque les jeunes restent alors en contact les uns avec les autres, il y a là, au fond, une base pour la compréhension interculturelle, pour l'ouverture. On ne peut faire meilleure expérience. Les jumelages de villes, plus ou moins inconsciemment, font beaucoup pour aider les gens à apprendre dès leur plus jeune âge à traiter avec d'autres cultures, avec d'autres idées, avec une autre façon de vivre, puis à s'ouvrir à d'autres idées. Si les jumelages peuvent aussi ouvrir des portes, au-delà des rencontres d'élèves, sur d'autres sujets, tels que la formation, les stages, les études à l'étranger, etc., c'est encore mieux. Nombreux sont les jeunes qui ont fait une ou deux rencontres d'élèves et qui, à un moment donné, disent qu'ils aimeraient s'impliquer quelque part. Si les jumelages de villes peuvent aider les jeunes dans leur parcours de vie, peut-être les jeunes s'y impliqueront.

*Cela signifie donc que les jumelages de villes doivent être envisagés bien davantage en fonction de l'avantage individuel ?*

**Reinhard Sommer :** Oui, bien entendu. Au plus tard à la fin de leur scolarité, les jeunes ne peuvent être séduits par le thème des jumelages de villes que si l'on peut leur dire ce que cela va leur apporter. Les responsables des jumelages de villes doivent s'y préparer. Et se demander ce qu'ils peuvent offrir aux jeunes pour qu'ils s'impliquent. Ce qui ne réussira pas, c'est de les lier à des associations sur le long terme, voire même seulement sur le moyen terme. Ce n'est plus du tout possible aujourd'hui. Mais c'est faisable pour des projets individuels de jumelage de villes. Si l'on dit que nous allons organiser une rencontre entre quatre villes l'année prochaine, ça marche. Mais on a besoin d'une structure qui permette de le faire. Pourquoi tout le monde ne devrait-il pas jouer son rôle ? Pourquoi les personnes âgées, qui ont le temps, ne devraient-elles pas maintenir la structure de base ? Si ces personnes sont suffisamment ouvertes pour donner carte blanche aux jeunes pour leurs projets, c'est merveilleux. Mais dès que les personnes âgées dominent une association, c'est fini, ça ne marche plus.

*Dans la réalisation concrète, ce qui est en jeu à nouveau, c'est la question des contenus et de leur transmission. Quels sont les thèmes qui, selon vous, devraient être à l'ordre du jour des jumelages de villes ?*

**Reinhard Sommer :** Ce que nous ne devons pas perdre de vue dans les jumelages de villes, c'est la question de la paix et du souvenir. Pour beaucoup, tout cela est très loin. Terrible erreur. C'est une question qui demeure très importante, surtout quand on regarde autour de soi aujourd'hui. Cet aspect politique est à nouveau plus présent aujourd'hui ; nous devons aussi constamment faire comprendre aux jeunes où se trouvent les racines de notre engagement en faveur d'une Europe commune. Et ceux qui freinent l'ouverture sont de plus en plus nombreux. Pour contrebalancer ce phénomène, les jumelage de villes, en tant qu'instrument parmi tant d'autres, peuvent contribuer à donner aux jeunes des compétences interculturelles dès leur plus jeune âge. Le meilleur moyen d'y parvenir est l'appropriation personnelle. Par exemple, si l'on fait tourner à des jeunes un film sur le développement des relations franco-allemandes après 1945, on voit à quel point les jeunes peuvent s'impliquer dans ces sujets – et combien ils sont importants pour eux. Nous en avons fait l'expérience bien concrète.

*Mais comment faire pour que de telles rencontres, de tels face-à-face aient lieu ?*

**Reinhard Sommer :** Ce n'est possible que lorsqu'on intègre les jeunes dès le départ. Et l'important, bien sûr, ce sont les programmes qui sont réalisés. Si les rencontres ne sont pas également adaptées aux jeunes, alors elles ne sont pas attrayantes. L'attitude des jeunes à l'égard de la vie est différente de celle d'une personne de soixante-dix ans.

*Qu'en est-il de la langue, à l'heure où en Allemagne et en France, la connaissance de la langue de l'autre pays diminue ? Comment faire pour que les jeunes se retrouvent ?*

**Reinhard Sommer :** La langue se promeut par les échanges directs. Et nous disons encore aujourd'hui qu'il est souhaitable pour les jeunes d'apprendre le français – ou d'apprendre une langue étrangère vivante en plus de l'anglais, non seulement un peu, mais de manière à pouvoir l'utiliser pour communiquer, lire un journal et peut-être avoir une petite conversation. Mais nous n'en faisons plus dépendre la participation à la rencontre. Nous disons plutôt, en tant que responsables de la rencontre : « Nous t'invitons aux rencontres franco-allemandes même si tu n'as pas de connaissances linguistiques afférentes, en effet, la *lingua franca*, l'anglais, te permettra toujours de communiquer avec ton partenaire. » Nous disons délibérément que la langue n'est plus l'élément principal. Avant, nous n'emmenions personne qui ne parle pas français. En agissant de cette façon, lorsque la langue n'est plus un critère d'entrée, on peut également susciter un écho chez des jeunes d'autres types d'écoles, des écoles secondaires, des écoles secondaires inférieures, sur lesquelles il y a longtemps que nous n'avions plus mis l'emphase. Donc, si je prétends promouvoir la compétence interculturelle, mais que j'exclue d'emblée certains élèves, je fais de la discrimination. Il faut que les choses changent radicalement à cet égard. J'estime qu'il s'agit là d'un moyen tout à fait essentiel afin de redonner aux jumelages une assise plus large.

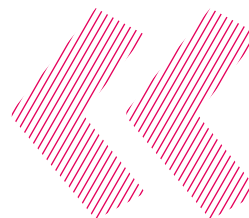
*Tout cela ne se fait pas gratuitement. Qu'en est-il du financement de ces activités et d'autres ?*

**Reinhard Sommer :** C'est bien entendu un point sur lequel les villes peuvent apporter leur aide. Si une municipalité déclare ne pas avoir d'argent pour cela, c'est qu'elle ne comprend pas son métier, et ne s'acquitte pas correctement de ses tâches. Ce travail ne nécessite même pas toujours des ressources municipales. Bon nombre de choses passent par les associations de jumelage elles-mêmes, sont financées par leurs cotisations ou par des structures génériques telles que l'OFAJ ou l'IPZ. Cela peut également passer par le biais de l'économie locale et régionale, qui parraine l'une ou l'autre activité. Les caisses d'épargne, en particulier, peuvent bien souvent jouer un rôle important à cet égard. Mais ce peut également être le rôle de fondations, selon le type de projet que l'on souhaite réaliser. Ou encore les programmes citoyens de l'UE, qui sont cependant beaucoup trop hors de portée pour de nombreuses activités de jumelages. Cela signifie que l'on privilégie le financement de projets de grande ampleur par rapport aux rencontres régulières d'un jumelage de villes. Ces programmes devraient être largement simplifiés afin d'être attractifs à grande échelle, de sorte que de nombreux petits projets puissent également être financés. Lors de la négociation du dernier cadre financier européen, nous avons demandé qu'un euro par citoyen de l'UE soit mis à disposition pour le jumelage de villes. En fin de compte, on a dû se limiter à 20 centimes. Et au final, très peu de villes y ont recours et en profitent.



*Ces dernières années, les instruments de financement ont déjà connu une certaine évolution – on est passé de réunions bilatérales à des réunions trilatérales voire même multilatérales. Qu'est-ce que cela signifie pour les jumelages franco-allemands ?*

**Reinhard Sommer :** Cette ouverture est certainement une opportunité et elle est également souhaitable, car elle remet le cadre européen au centre des préoccupations. Nous devons travailler sur le thème des jumelages de villes. Et il ne devrait pas y avoir une seule réunion où le sujet de l'Europe n'est pas abordé à un moment ou un autre. De surcroît, si le réseau franco-allemand existant est utilisé et contribue à faire en sorte que le réseautage soit renforcé à l'échelle de l'Europe, son importance ne saurait être sous-estimée. Je pense, par exemple, que les relations avec la Pologne ne s'amélioreront que s'il y a bien davantage de jumelage de villes. En effet, ils peuvent faire advenir ce qui ne fonctionne plus à grande échelle – que les gens recommencent à parler les uns *avec* les autres, au lieu de se contenter de parler les uns *des* autres. De quoi créer de la confiance et des fondations sur lesquelles on pourra à nouveau construire quelque chose ensemble.



La formation de réseaux n'est cependant pas seulement opportune au sein des structures associatives pour l'échange d'informations et la représentation globale des intérêts ; c'est aussi au sein des structures municipales que les sociétés, associations ou comités qui parviennent à créer des réseaux avec d'autres acteurs peuvent généralement remplir efficacement leurs tâches. Ceci vaut en premier lieu pour les contacts avec les responsables politiques de la commune et l'administration municipale. Comme le soulignent déjà l'acte fondateur officiel et l'engagement contractuel mutuel des municipalités, les jumelages de villes

font partie de la politique municipale au-delà de toute politique partisane. Étant donné que l'aménagement du jumelage relève des tâches facultatives de la politique municipale et peut donc, en fonction de la situation budgétaire, toujours faire l'objet de discussions au sein du conseil municipal, il est fondamental de pouvoir expliquer en permanence l'importance du jumelage et du travail qui y est associé aux membres des conseils, y compris avec la contribution de la société civile. Cela ne peut se faire qu'en maintenant des relations étroites avec les responsables politiques et l'administration.

De même, la diversité des activités d'un jumelage liées à la société civile ne peut guère reposer sur une seule société, une seule association ou un seul comité, de sorte que d'autres acteurs, qui font eux-mêmes partie de la société civile locale ou relèvent de la municipalité, comme les jardins d'enfants et les écoles ou les associations de sport et de gymnastique, doivent toujours être impliqués dans l'organisation concrète du jumelage. Pour ce faire, il est nécessaire d'entretenir les contacts en permanence et de disposer d'un rayon d'action suffisant au sein de la commune concernée. Les sociétés franco-allemandes ou même les associations et comités de jumelage qui se satisfont d'eux-mêmes restent donc souvent au-dessous de leurs possibilités d'intervention. Pour exploiter celles-ci, un travail de relations publiques ciblé est cependant nécessaire ; il peut prendre diverses formes, mais on devra toujours veiller à ce qu'il

- › **corresponde à ceux à qui il s'adresse**, en ce sens que les contenus doivent être formulés et préparés en fonction des groupes de personnes auxquels ils sont spécifiquement destinés : on n'éveille pas l'intérêt des jeunes, par exemple, de la même manière que celui des retraités et pensionnés ;
- › **corresponde au format requis**, c'est-à-dire que les représentations textuelles et picturales devront correspondre aux conventions du média concerné – un reportage dans la presse n'est pas conçu de la même manière qu'un post sur les réseaux sociaux –, et
- › **soit cohérent** : les déclarations principales et les modes de présentation doivent être les mêmes dans l'ensemble du travail de relations publiques, de sorte qu'il y ait minimum d'unité et qu'une assez bonne identification soit assurée dans les différents canaux.

Une partie, au moins, de ce travail de relations publiques peut être réalisée de manière indépendante par la production et la mise à disposition de matériel d'information ou par la création et la maintenance d'un site web spécifique. Cela vaut non seulement pour les promoteurs de jumelages de la société civile, mais aussi, par analogie, pour

les municipalités elles-mêmes. L'éventail de la présence de jumelages dans les relations publiques municipales s'étend, en passant par l'intégration de l'information et des arrière-plans, de l'invisibilité au partenariat dans des structures de communication supérieures telles que le site web municipal et peut même inclure des formats conçus spécialement pour le jumelage sous la forme de matériel spécifique ou d'une présence distincte sur le web.<sup>16</sup> Si les efforts techniques et le travail de conception semblent excessifs pour des structures de la société civile, les plates-formes franco-allemandes telles que *froodel* conviennent également et permettent d'avoir au moins sa propre présence sur le web sous la forme d'une carte de visite numérique et de promouvoir de ses propres événements.<sup>17</sup> La mise en place et l'entretien de ses propres profils dans les réseaux sociaux permettent d'accroître son rayon d'action de manière économique, mais les contenus doivent être préparés d'une manière spécifique et adaptée au format ; une maintenance et une gestion permanentes sont, ici aussi, nécessaires.

Les événements liés au jumelage offrent toujours l'occasion de s'adresser à d'autres acteurs ou à des segments plus larges de la population. Pour que ces échanges n'aient pas lieu uniquement dans le cadre de rencontres personnelles, la disponibilité de matériel d'information sur le jumelage et les possibilités de participer à son développement est particulièrement opportune dans ce contexte. D'autres événements ayant lieu au sein de la municipalité peuvent également être utilisés pour avoir une présence locale, les contacts avec les organisateurs respectifs ou les responsables politiques et les administrateurs locaux étant alors également importants. Ainsi, le *Freundeskreis Speyer-Chartres* [Cercle d'amis Spire-Chartres] peuvent, par exemple, informer régulièrement sur leurs activités à l'hôtel de ville historique et échanger avec les citoyennes et citoyens au marché de Noël de Spire. Dans le cas idéal, les structures de la société civile parviennent à établir une présence physique permanente dans la commune, comme en témoigne la Maison de Plouguerneau à Edingen-Neckarhausen : le bâtiment n'est pas seulement un point de contact et un lieu de manifestation dans le cadre du jumelage, il sert également de point d'information OFAJ pour la région Rhin-Neckar.



*Présence sur place : Eugen Flicker de Spire (à gauche) et Jean-Claude Grouteau de l'Association des Amis des Jumelages de Chartres à la mairie historique de Spire lors du marché de Noël 2015 ; copyright : Horst Poggel.*

En outre, les médias locaux sont un multiplicateur important de visibilité et d'intérêt pour le jumelage et les activités associées ; c'est pourquoi le travail de jumelage implique nécessairement un travail de presse. En règle générale, il ne suffit pas de rédiger et de publier des communiqués de presse, il faut aussi et surtout entretenir des contacts personnels avec les responsables des rédactions. Ici aussi, il faut tenir compte de la diversité du paysage médiatique local, c'est-à-dire – en plus d'un ou plusieurs quotidiens locaux – ne pas perdre de vue les magazines, les journaux d'annonces comportant une section éditoriale ou même la radio locale. Dans ce contexte, les acteurs sont avantagés dans les petites municipalités, car ils peuvent en général s'y faire entendre plus facilement et plus rapidement que dans les grandes villes, où une pléthore d'acteurs s'efforce d'attirer l'attention. Il n'est donc guère surprenant que dans les communes rurales, en particulier, l'impact soit souvent considérable par rapport à la population totale.

### 2.3. Des partenaires pour les jumelages

Idéalement, le travail de jumelage doit se faire dans une étroite coopération entre la municipalité et la société civile et peut s'appuyer sur un solide réseau horizontal constitué de différents acteurs du terrain ainsi que sur le soutien des structures de niveau supérieur assuré par des réseaux verticaux. Outre les associations et structures déjà mentionnées, d'autres acteurs jouent également un rôle dans ce contexte, qui peuvent, avec des orientations différentes, appuyer moralement et financièrement le travail de jumelage. La fonction de ces acteurs ne se limite en aucun cas explicitement au soutien d'un travail de jumelage ou à un cadre franco-allemand. Il existe plutôt de nombreuses institutions publiques ou structures soutenues par le secteur privé et la société civile qui peuvent s'inscrire dans un contexte national, européen ou même international général et apporter une contribution concrète au travail de jumelage sans que cela ne soit évident de prime abord. C'est pourquoi il est déjà nécessaire d'avoir une vue d'ensemble des partenaires potentiels dès le début, car il peut y avoir un grand nombre de *hidden partners*. Comme dans tous les autres domaines des activités municipales et en particulier celles qui ont un caractère international ou européen,<sup>18</sup> un certain degré de professionnalisation est donc exigé des responsables des jumelages.

Pour la professionnalisation du travail de jumelage, les municipalités et les responsables ne sont en aucune façon livrés à eux-mêmes ; au contraire, ils peuvent recevoir le soutien de tiers pour renforcer leurs capacités. L'Institut für europäische Partnerschaften und internationale Zusammenarbeit [Institut pour les partenariats européens et la coopération internationale] (IPZ) de Hürth, par exemple, se concentre explicitement sur les jumelages et leur soutien. Organisé sous forme d'association, il se compose principalement de municipalités et d'associations de jumelage, mais comprend également quelques établissements d'enseignement et quelques particuliers. Les services de l'IPZ sont, à de nombreux égards, axés sur le soutien des jumelages et la mise en œuvre d'activités liées aux jumelages, qui s'étendent du conseil individuel aux séminaires et

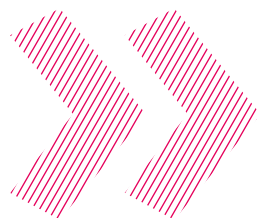


à la formation continue sur les thèmes du travail de jumelage et des activités du domaine de la jeunesse, ainsi que de ses propres formats éducatifs sur l'Europe destinés aux écoles à la participation de ses propres intervenant(e)s à des événements organisés par des tiers. Dans le domaine des prestations de conseil, l'accent est mis sur l'information et le conseil sur les différentes possibilités de financement, de sorte que l'IPZ peut également favoriser l'accès à d'autres partenaires. Au-delà des aspects financiers, l'accent est également mis ici sur des questions très pratiques, telles que les exigences en matière de couverture d'assurance applicables aux projets d'échange ou la manière de faire face aux changements politiques dans la municipalité partenaire. Les propres événements de l'IPZ sur le thème du travail de jumelage et des possibilités de financement, qui se déroulent sur une base décentralisée, s'inscrivent dans ce contexte de conseil et d'information.

Parmi les acteurs franco-allemands initiaux, l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) se distingue sur le plan opérationnel (→ Entretien : « La mobilité permet l'émergence d'un sentiment européen »). Fondée en tant qu'organisation internationale sur la base du traité de l'Élysée, il favorise les échanges de jeunes de 3 à 30 ans ainsi que de personnes travaillant avec des jeunes.<sup>19</sup> Avec près de 200 000 personnes participant chaque année à ses actions, l'OFAJ est ainsi quantitativement l'institution centrale des rencontres franco-allemandes. Il ne se limite pas exclusivement à la relation bilatérale, mais se considère très explicitement comme « un espace d'expérimentation franco-allemand au service de l'Europe »,<sup>20</sup> de sorte que des programmes trilatéraux impliquant d'autres nations trouvent également leur place sous le toit de l'OFAJ. Du point de vue des municipalités jumelées, de nombreux programmes de l'OFAJ peuvent jouer un rôle dans l'aménagement et l'enrichissement du jumelage ; parmi ceux-ci, on notera en particulier, relativement aux activités les plus communes ainsi qu'aux structures et aux besoins particuliers des jumelages :<sup>21</sup>

- › **Des rencontres de jumelages :** en raison de l'importance et de la diversité des jumelages franco-allemands au niveau municipal, l'OFAJ favorise également les rencontres dans leur cadre. À cet égard, les porteurs de projets de ces rencontres doivent déposer une demande de subvention auprès de l'OFAJ, qui en France est généralement prise en charge par l'AFCCRE ou la FAFA, en Allemagne par les représentants des Länder.<sup>22</sup>
- › **L'échange scolaire :** les élèves allemands et français, qui reçoivent une subvention forfaitaire pour les frais de voyage et de séjour, se rencontrent pendant au moins quatre jours complets. Une extension trilatérale est également possible. Il existe également la possibilité d'échanges plus longs d'une durée de trois mois (programme Brigitte Sauzay) ou de six mois (programme Voltaire). Ceux-ci sont basés sur la réciprocité, c'est-à-dire qu'au séjour correspond l'hébergement d'un partenaire d'échange.
- › **Les rencontres de jeunes :** l'OFAJ peut également prendre en charge des rencontres extrascolaires d'une durée de 4 à 21 jours avec une subvention forfaitaire pour les frais de déplacement, de séjour et de programme. Ces rencontres pour les jeunes de 6 à 30 ans peuvent être, selon les organisateurs, très diverses en termes de contenu et de groupes cibles, et vont des activités sportives et culturelles aux camps de vacances.
- › **Les cours de langues :** les programmes d'apprentissage des langues de l'OFAJ sont également variés et comprennent la subvention de cours pour débutants ainsi que des cours de langues tandem pour les participant(e)s ayant des connaissances préalables. Dans sa totalité, l'offre couvre l'ensemble de la structure d'âge du groupe cible de l'OFAJ, de 3 à 30 ans inclus.

- › **L'emploi dans la ville jumelée** : les jeunes de 16 à 30 ans peuvent demander une bourse de l'OFAJ pour un emploi ou un stage d'au moins quatre semaines dans la commune ou la région jumelée. L'OFAJ accorde une allocation de dépenses et une allocation de déplacement, mais n'a pas lui-même de fonction de médiateur dans la recherche de l'emploi, qui nécessite une initiative personnelle ou le soutien des structures locales.
- › **Le Volontariat franco-allemand** : dans le cadre du *Service civique* en France et du service volontaire international des jeunes en Allemagne, les jeunes adultes jusqu'à l'âge de 25 ans peuvent s'engager pendant dix ou douze mois dans des associations, des collectivités territoriales, des écoles et des universités. Ils ont droit, entre autres prestations, à une allocation mensuelle ; ils participent également à des séminaires de formation pendant leur service volontaire.
- › **Les Jeunes Ambassadrices et Ambassadeurs** : pour une période d'un an – avec possibilité de prolongation –, des jeunes adultes (jusqu'à l'âge de 30 ans inclus) sont nommés Jeunes Ambassadrices et Ambassadeurs de l'OFAJ. Outre les missions thématiques, les Ambassadrices et Ambassadeurs représentent l'OFAJ au niveau local et régional et fournissent ainsi sur place des informations sur ses programmes.<sup>23</sup> Ils reçoivent une allocation de dépenses, participent à des séminaires de l'OFAJ et sont ainsi intégrés dans un jeune réseau franco-allemand.
- › **Les projets innovants** : en plus des formats établis, l'OFAJ encourage et honore les initiatives qui se distinguent de la masse et peuvent ainsi donner un nouvel élan au travail franco-allemand en faveur de la jeunesse. Exemple : les jeunes, en particulier, qui souhaitent mettre en œuvre un format de projet innovant destiné à des jeunes qui n'ont eu que peu de contacts avec l'Allemagne ou la France, ou n'en ont eu aucun, peuvent demander une subvention pour des « Projets 1234 » de 1234 euros. Le *Young Europeans Award* récompense également des projets européens innovants dans un contexte franco-germano-polonais et permet aux lauréats de voyager ensemble dans une métropole européenne.<sup>24</sup>



## « La mobilité permet de construire un sentiment européen »

Entretien avec Béatrice Angrand, Secrétaire générale de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ).



*Béatrice Angrand, coypright: Laurence Chaperon.*

*La création de l'OFAJ est l'une des mesures les plus marquantes et parmi les plus concrètes du Traité de l'Élysée. Quelle est la place de l'OFAJ dans les relations franco-allemandes d'aujourd'hui ?*

**Béatrice Angrand :** La mission de l'OFAJ consiste à donner la possibilité à des enfants, jeunes, jeunes adultes ou les responsables jeunesse de France et d'Allemagne de se rencontrer, de partager des expériences. Grâce aux 8 000 programmes d'échange et rencontres qu'il soutient chaque année, menés grâce à de nombreux partenaires, il permet à près de 200 000 jeunes d'effectuer une mobilité. Il contribue ainsi à faire vivre la relation franco-allemande dans la société civile et à rendre cette coopération, si importante pour l'Europe, concrète pour les citoyens. Le rôle de l'OFAJ est donc d'assurer les bases des relations franco-allemandes dans la société civile – et en particulier au sein de la jeunesse. L'OFAJ implique les jeunes dans ses missions et il se tient à l'écoute de leurs attentes et de leurs besoins. Nous pouvons également faire remon-

ter leurs attentes aux décideurs politiques afin qu'elles soient intégrées dans leurs orientations. Cela concerne souvent des questions sur la mobilité, mais également des questions de citoyenneté ou de formation. Nous nous engageons à la fois à faciliter la participation des jeunes et se faire l'écho de leurs préoccupations.

*Depuis sa création il y a plus de 50 ans, le rôle de l'OFAJ a-t-il évolué ?*

**Béatrice Angrand :** Sa mission initiale est toujours la même. Mais il est essentiel de s'adapter en permanence aux attentes, aux besoins, mais aussi aux pratiques des jeunes. Je pense par exemple au numérique et à l'utilisation des réseaux sociaux. Je pense aussi que – notamment en France – compte tenu du taux de chômage important chez les jeunes, des thèmes comme la professionnalisation et l'employabilité sont devenus plus importants. Un autre aspect concerne le travail avec des pays tiers. Nous essayons de proposer les instruments de la coopération franco-allemande et l'histoire de la réconciliation à d'autres régions du monde, par exemple dans les Balkans.

*Ces nouveaux enjeux ont sûrement des effets sur votre travail et sur l'orientation de vos activités...*

**Béatrice Angrand :** Effectivement, sur la base des indicateurs et des statistiques, nous nous sommes par exemple aperçus que le nombre de jeunes ayant moins d'opportunités, par exemple ceux qui habitent dans des régions rurales ou les banlieues difficiles, était inférieur à la moyenne nationale. Nous avons donc mis en place une stratégie pour inciter ces jeunes à rejoindre des échanges franco-allemands. Cette stratégie passe principalement par la formation du personnel qui encadre ces jeunes, également par tout un travail de prise de contact avec des structures sur le terrain, comme avec des écoles dans des zones urbaines sensibles. Il faut aussi mobiliser davantage de ressources financières car pour ces jeunes, il n'est pas possible de solliciter la contribution des familles.

*Tout en revoyant régulièrement les orientations de ses programmes, l'OFAJ développe aussi de nouvelles offres pour les jeunes, comme par exemple le Volontariat Franco-Allemand.*

**Béatrice Angrand :** Ce programme de Volontariat Franco-Allemand est une nouveauté depuis quelques années. Il est vrai que la spécialité de l'OFAJ, ce sont les programmes de groupes comme les échanges scolaires, les séjours de vacances franco-allemands, etc. Mais avec l'individualisation de la société, les bourses pour des expériences individuelles sont également très demandées. C'est dans cet esprit que le Volontariat Franco-Allemand a été mis en place. Ce volontariat a la spécificité d'être complètement intégré à la fois au service civique en France et à son équivalent en Allemagne. Sur cette base, il est à la fois individuel et collectif, parce qu'il permet aux jeunes de faire une expérience bénévole pendant un an dans des structures associatives, scolaires, sociales, etc. En même temps, tous les jeunes volontaires qui font cette expérience se retrouvent trois fois par an dans des séminaires communs. Comme nouveautés, on pourrait aussi citer le réseau des Jeunes Ambassadeurs ou un appel à projets lancé en direction des comités de jumelages.

*Dans quelle mesure un tel volontariat peut-il être mis en lien avec des villes jumelées ?*

**Béatrice Angrand :** Nous avons effectivement proposé aux maires mais aussi aux collectivités territoriales en France et en Allemagne d'accueillir des volontaires de l'autre pays pendant un an et de les mandater à aider les villes et les communes pour développer leurs jumelages franco-allemands ; dans un esprit de rajeunissement des comités. On voit – et tous les sociologues nous le montrent bien – qu'un instrument très efficace c'est le « peer-to-peer ». L'idée de confier à un jeune, pendant un an, le développement d'un jumelage, c'est la garantie qu'il touchera des gens de sa génération.

*En plus de cette tendance à mieux répondre à des attentes individuelles, il y a également une ouverture plus prononcée vers des pays tiers, pour impliquer aussi des jeunes d'autres pays que la France et l'Allemagne.*

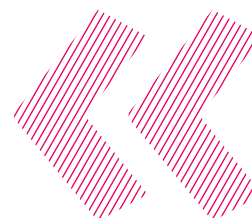


**Béatrice Angrand :** Oui. Tout d'abord, le trinational permet de toucher des publics qui ne sont pas forcément passionnés par le bilatéral mais qui s'intéressent peut-être plutôt à des échanges ou des programmes avec, par exemple, des jeunes du Maghreb ou des Balkans. C'est donc par le biais du trilatéral qu'ils arrivent aussi au bilatéral. De plus, nous n'abordons pas forcément les mêmes thématiques avec un troisième pays. Au trinational, on se concentre plus sur des sujets précis, comme la formation professionnelle ou les enjeux politiques, par exemple des questions européennes, la migration ou l'environnement. Tout cela prend une dimension politique voire géopolitique plus forte, au sens large, bien entendu.

*À propos, la construction européenne est souvent considérée comme traversant une période de crise. Dans cette perspective, avez-vous des recommandations pour renforcer l'esprit européen à travers le franco-allemand ?*

**Béatrice Angrand :** La première recommandation serait de faciliter davantage la mobilité, de vraiment permettre aux jeunes de voyager – pas au sens du faire du tourisme – afin qu'ils puissent profiter d'une mobilité apprenante, c'est-à-dire avec un cadre d'accompagnement qui permet une prise de conscience. En faisant des expériences de mobilité, en se confrontant à l'altérité, en évoluant, on prend conscience de ce que l'Europe a en commun. Cela permet de construire une citoyenneté, un sentiment européen. Ce sentiment relève souvent du domaine de l'intuitif et de l'affectif, et il se développe grâce à la libre circulation et à des expériences en commun. Il est important de donner à des jeunes, notamment des jeunes avec moins d'opportunités, mais aussi des jeunes migrants, le contact avec l'histoire franco-allemande. C'est l'histoire d'une réconciliation qui n'était pas facile. Un des fondements de l'Europe, c'est la paix. Et les jeunes en sont peut-être moins conscients que ceux qui ont vécu la guerre. Donc il faut qu'il y ait une éducation citoyenne sur les questions de paix et aussi, d'ailleurs, pour les personnes qui arrivent, souvent des réfugiés de régions en guerre. Une telle éducation pourrait leur donner une perspective et montrer que la

paix est possible sur la base d'un exemple réussi. Une autre recommandation adressée aux responsables politiques mais aussi aux responsables dans les administrations et les entreprises serait de s'appuyer davantage sur des personnes qui ont le réflexe interculturel. Les réalités de nos vies s'internationalisent de plus en plus, mais il y a toujours des codes différents qu'il faut connaître. Si on ne les connaît pas, si on ne dispose pas de cette boîte à outils interculturels surgissent inévitablement des malentendus. Il faut s'appuyer sur ceux qui connaissent ces outils interculturels et puis donner à d'autres des possibilités de les acquérir.



Des organismes comme l'OFAJ, établis entre des Etats et largement financés par ceux-ci dans le but d'encourager les rencontres internationales, n'existent pas seulement dans le contexte franco-allemand. En effet, l'OFAJ a servi de modèle à plusieurs reprises pour encourager de façon structurée d'autres contacts entre pays. L'exemple le plus connu est peut-être celui de l'Office germano-polonais pour la Jeunesse, créé en 1991 par un accord entre la République fédérale d'Allemagne et la République de Pologne. Comme l'OFAJ, il a le statut d'organisation internationale et est cofinancé par les deux Etats.

Les services de l'Etat en charge des Affaires étrangères peuvent aussi mettre à disposition, en-dehors de structures conçues sur mesure pour des configurations données de relations entre Etats, des structures ou mesures d'encouragement très diverses à l'intention des collectivités locales et régionales engagées dans des jumelages, actrices d'une « politique étrangère alternative ».<sup>25</sup> La France dispose ainsi au Ministère des Affaires étrangères, avec la Délégation pour l'Action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), d'une structure de coordination qui définit du point de vue stratégique et met en œuvre les mesures de

soutien à la coopération décentralisée et assure une certaine unicité entre la politique extérieure de niveau étatique et de niveau communal. Alors que la DAECT est en quelque sorte un prestataire de services clef dans la mise à disposition et l'échange d'informations, la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) a clairement une mission de dialogue et de concertation.<sup>26</sup> Elle réunit de façon paritaire des représentants des ministères concernés par les activités extérieures des collectivités locales d'une part et des fédérations de collectivités locales françaises d'autre part. Du fait de la structure fédérale de l'Etat allemand, une structure de ce type ne peut pas avoir de pendant outre-Rhin. Mais en Allemagne aussi, les actions de partenariat peuvent malgré tout être fortement encouragées dans le cadre de la politique culturelle extérieure, via ceux qui en sont les acteurs. Les Instituts Goethe interviennent ainsi en France dans certains projets concrets de partenariat, de même que les Instituts français en Allemagne (→ Exemple pratique : le Carnet bleu). Différents autres intervenants extérieurs à l'Etat et aux collectivités locales, comme des associations ou des fondations, peuvent aussi accompagner ce type d'activités de diverses manières.

La coopération au développement à l'échelon intercommunal est un domaine de « politique extérieure alternative » qui dispose dans le contexte franco-allemand d'un potentiel fort et peut s'appuyer sur des structures solides. Du fait de l'attention traditionnellement plus forte témoignée par la France que par l'Allemagne à l'ensemble du monde francophone – plus particulièrement à l'Afrique – les activités sont plus développées en la matière du côté français que du côté allemand. En termes structurels, cela se traduit par l'existence de l'association Cités Unies France (CUF). Elle regroupe près de 400 collectivités locales et ressemble, dans sa conception initiale, à l'IPZ. Mais elle est aujourd'hui fortement tournée vers la coopération au développement et les objectifs liés au développement durable. Les collectivités locales ont donc un dispositif de soutien à leur disposition. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la CUF ait récemment conclu une nouvelle convention avec la responsable opérationnelle de la coopération au développement, l'Agence Française de Développement (AFD), chargée officiellement depuis 2016 du finance-

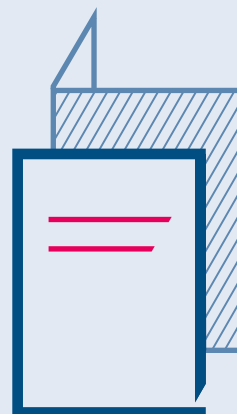
ment des actions des collectivités locales à l'international.<sup>27</sup> En Allemagne, ce domaine n'est toutefois pas du tout relégué à l'arrière-plan. Les communes sont au contraire, par le biais de la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* [Agence allemande de la coopération internationale] (GIZ), des acteurs de terrain importants des actions de coopération au développement menées par l'État allemand. Le pôle de compétence « *Kommunen in der einen Welt* » ancré au sein d'« Engagement global » fournit un interlocuteur aux acteurs communaux de la politique de développement. La coopération au développement pourrait d'ailleurs à l'avenir devenir politiquement plus intéressante pour les responsables communaux, étant donné la sensibilité de plus en plus forte de l'opinion aux interactions croissantes entre les États du monde. Une autre tendance qui concerne elle le domaine des aides, qui ont tendance à passer du niveau bilatéral au niveau trilatéral ou à un niveau plus large encore, permettra peut-être à des initiatives franco-allemandes de se réaliser.

## Exemple pratique : le Carnet bleu

---

L'initiative « Le Carnet bleu » est née en 2013 du dialogue entre l'Institut Goethe de Lille et des acteurs communaux. Elle offre à des jeunes d'âge scolaire un cadre de rencontre et leur impose expressément une approche thématique permettant aux jeunes de s'ouvrir à l'espace urbain en tant qu'espace de vie, d'action et de responsabilité. Une fois la ville de Lille et le Conseil régional convaincus par l'Institut Goethe de participer au projet, l'idée de faire appel à une ville jumelle de Lille pour le concrétiser au plan binational allait quasiment de soi. Les contacts et réseaux existants permettaient en effet d'espérer un accès relativement facile aux partenaires susceptibles de le mettre en œuvre. Depuis lors, « Le Carnet bleu » existe dans le cadre du jumelage Lille-Cologne et bénéficie du soutien de la municipalité de Cologne. Ce programme pédagogique d'observation s'adresse à des élèves du Lycée Pasteur de Lille et de la *Gesamtschule Lise Meitner* de Cologne-Porz. A Lille, il est intégré aux heures d'accompagnement personnalisé prévues au programme scolaire ; à Cologne, il prend la forme d'un projet suivi en cours pendant un an. La première année, il a été consacré à l'eau et à sa gestion en milieu urbain. Ont ensuite été traités des thèmes comme la mobilité ou l'énergie. Le cadre général d'orientation est constitué par l'aménagement et le développement urbain durables, le but étant de sensibiliser les jeunes aux questions d'environnement. L'objectif immédiat de chaque cycle du programme est de traiter du sujet retenu pour l'année, ce qui aboutit à la rédaction en commun par les élèves français et allemands d'un « Carnet bleu ». Ce travail doit se faire de façon largement autonome, que ce soit au cours des recherches, des interviews à mener ou de la réalisation de photos.

Des échanges avec les services de l'aménagement urbain et les décideurs politiques doivent également avoir lieu autour du sujet du programme afin d'assurer le contact avec les réalités du terrain et les possibilités d'action concrète. Les jeunes participent en outre chaque année, à Lille et à Cologne en alternance, à une rencontre au cours de laquelle ils présentent des passages de leur cahier. En fonction du thème de l'année, ils peuvent par exemple visiter l'« Ecole de l'Eau » de Cologne ou encore la mine de lignite de Garzweiler. Tant au cours de ces rencontres que lors de la rédaction du « Carnet bleu », l'approche est interdisciplinaire. Les sujets techniques côtoient donc les démarches artistiques, ce qui se reflète non seulement dans la réalisation des « Carnets bleus » mais aussi dans d'autres productions : séquences cinématographiques, poésies, fresque aquatique réalisées par les jeunes. Outre le travail accompli conjointement, l'étude approfondie de sujets liés au développement durable vus





à travers la lorgnette communale et la satisfaction exprimée par les jeunes d'avoir traité de nombreux sujets et de voir leurs travaux publiés,<sup>28</sup> ces collégiens accèdent à des expériences interculturelles qui vont bien au-delà de contacts superficiels.<sup>29</sup> Il est toutefois important de noter que la réalisation d'un « Carnet bleu » nécessite un certain nombre de moyens : la coordination avec les partenaires impliqués, le financement communal mixte, l'aide de l'OFAJ. Outre l'Institut Goethe de Lille à titre de coordinateur et les autres intervenants précédemment cités, des partenaires ont aussi été impliqués dans les domaines culturel et technique, comme l'Institut français de Cologne, la faculté d'architecture de la *Technische Hochschule* de Cologne et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord. Il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur une gamme d'acteurs aussi large afin de donner corps à l'approche multidimensionnelle qui préside aux « Carnets bleus » .



*Modèles pour une ville durable : Ateliers de la faculté d'architecture de la Technische Hochschule de Cologne dans le cadre de la réalisation du « Carnet bleu » 2018, copyright : Gundula Meiners, Cologne.*



Outre les outils mis en œuvre au plan national pour soutenir les jumelages financièrement, des instruments incitatifs existent à l'échelon européen. Ils ne se présentent pas tous comme directement liés aux jumelages entre villes, mais soutiennent des activités typiquement ancrées dans ce cadre. Deux d'entre eux sont à citer plus particulièrement :

- › **Erasmus+**: avec Erasmus+, l'Union européenne a placé sous un toit commun sept programmes qui existaient auparavant. Tous les instruments de soutien à la formation initiale et professionnelle, à la jeunesse et aux sports sont désormais regroupés en son sein. Erasmus+ a bénéficié de 14,7 milliards d'euros de crédits au titre du financement pluriannuel 2014–2020 et s'adresse aussi bien à des personnes qu'à des organisations. L'éventail des aides est aussi large que la palette des programmes pré-existants désormais regroupés au sein d'Erasmus+. Elles concernent aussi bien la mobilité aux fins d'apprentissage que le soutien de réformes politiques – axé surtout sur la participation démocratique des jeunes –<sup>30</sup> ou des projets d'acquisition de capacités. Même si Erasmus+ ne mentionne pas explicitement les jumelages entre villes, le portefeuille de ses aides comporte de nombreuses actions et mesures mises en œuvre dans ce contexte et peuvent donc rendre le programme intéressant aux yeux de villes jumelées. Qui plus est, des organisations à but non lucratif et organismes publics locaux sont éligibles aux aides dans de nombreux domaines. Pour assurer la plus grande proximité possible avec les participants, des antennes nationales sont chargées, dans les Etats membres, de fournir des informations sur le programme, de sélectionner les projets destinataires des aides et de soutenir les candidats qui en sollicitent. En France, il s'agit de l'Agence Service Civique à Paris et de l'Agence Erasmus + France à Bordeaux. En Allemagne, l'interlocuteur dépend du domaine concerné : cela peut être *Jugend für Europa* ou les agences du *Pädagogischer Austauschdienst* (PAD) de la *Kultusministerkonferenz*, du *Bundesinstitut für Berufsbildung* (BiBB)

ou du *Deutscher Akademischer Austauschdienst* (DAAD), dont les sièges se trouvent tous à Bonn.

- › **L'Europe pour les citoyens** : doté d'un budget nettement inférieur, de moins de 200 millions d'euros pour la période 2014–2020, le programme L'Europe pour les citoyens (EPC) vit dans l'ombre d'Erasmus+. Il est divisé en deux volets : « Travail de mémoire européen » et « Engagement démocratique et participation civique ». C'est dans ce deuxième volet que s'inscrivent les jumelages et la coopération intercommunale.<sup>31</sup> Il intervient dans le cadre de projets visant à faire dialoguer les citoyens de villes jumelées sur des sujets européens et soutient l'établissement de réseaux à plus long terme entre communes jumelées, avec une préférence pour les activités qui sortent du cadre strictement bilatéral. (→ Exemple pratique : Europe 2020 – Diversité culturelle et égalité des chances pour tous). Dans un cas comme dans l'autre, les aides sont attribuées de manière forfaitaire en fonction du nombre de participants. Des antennes nationales sont implantées dans les Etats membres aux fins d'information sur l'ensemble du programme, de conseil et, idéalement, de facilitation des demandes. En Allemagne, il s'agit de la *Kulturpolitische Gesellschaft*, à Bonn ; en France, de l'Association Civisme et Démocratie (CIDEM), à Paris. Le faible budget prévu pour, *nota bene*, sept années et l'ouverture à des candidats de 28 Etats membres laissent deviner à quel point la concurrence est vive pour bénéficier de cet instrument. Les avis sont en tous cas très partagés quant à son utilité et son utilisation : certains déplorent une trop grande complexité administrative et une aide utilisée à mauvais escient car l'outil a tendance à privilégier des projets phares plutôt coûteux au lieu de se préoccuper des besoins nombreux et variés de jumelages souvent mal lotis financièrement, faute, au bout du compte, de dotation suffisante. D'autres par contre considèrent que cet outil est un moyen d'assurer le renouvellement des jumelages via une aide « de qualité » et d'attirer ainsi l'attention sur eux.<sup>32</sup>

## Exemple pratique :

### Europe 2020 – Diversité culturelle et égalité des chances pour tous

---

La fête annuelle de Weiden, dans le Haut-Palatinat, est chaque été l'occasion d'inviter et de recevoir toutes les villes jumelles de la commune. L'objectif n'est pas seulement d'entretenir des relations et des rencontres entre personnes ; le programme met aussi toujours à l'honneur des sujets d'actualité. Suite à l'afflux de réfugiés qu'a connu l'Union européenne à partir de l'été 2015 et aux questions qui en ont résulté, pour les communes surtout, en termes d'accueil, de prise en charge et d'intégration, une rencontre de plusieurs jours a été organisée en amont de la fête de 2017 afin d'échanger entre partenaires de différents pays des témoignages susceptibles de faciliter le travail communal. Des représentants d'Issy-les-Moulineaux, France, de Macerata, Italie, de Marianské Lázně, République tchèque et de Weiden se sont associés et ont sollicité ensemble, dans le cadre du programme communautaire « L'Europe pour les citoyens », une aide en faveur d'un projet de rencontre entre citoyens, qu'ils ont obtenue neuf mois avant le démarrage concret du projet et avec le soutien de l'*Institut für europäische Partnerschaften und internationale Zusammenarbeit* (IPZ). Des échanges intensifs sur un grand nombre de sujets ont ainsi pu avoir lieu sur les thèmes retenus. Le projet a ainsi pu toucher un public de plus de 200 personnes, dont près de la moitié avaient fait le voyage jusqu'à Weiden depuis les communes partenaires. Afin de pouvoir aborder dans un cadre aussi large un maximum de questions et d'assurer la participation de nombreux acteurs, le programme a été organisé en plusieurs volets sous le titre général : « Europe 2020 – Diversité culturelle et égalité des chances pour tous ». La manifestation d'ouverture, en juin 2017, a d'abord été consacrée à des échanges entre représentants des villes jumelées sur les stratégies et démarches de chacun pour combattre la xénophobie et l'intolérance. Le lendemain, ils ont visité l'établissement européen d'enseignement professionnel de Weiden et ont pu voir très concrètement quelles formations étaient proposées aux réfugiés, de l'apprentissage de la langue à un enseignement en classes traditionnel axé sur l'obtention d'un diplôme. Ils ont ensuite assisté à une séance d'aide aux devoirs assurée par le groupe



de travail « Asile », qui leur a permis de mesurer l'importance de l'engagement bénévole dans le soutien et l'intégration des jeunes réfugiés en sus des mesures mises en place par les instances officielles. Les échanges et visites ont ensuite donné lieu, à la veille de la fête, à un atelier organisé à l'hôtel de ville avec la participation de représentants du monde politique, de l'administration et de la société civile, consacré aux stratégies à élaborer et à mettre en place pour venir à bout des défis liés à l'accueil et l'intégration de personnes en quête de protection. Les participants n'ont pas seulement parlé *des* réfugiés, ils ont aussi parlé *avec* eux avant de visiter le centre d'accueil de Weiden ou « Camp Pitman ». La partie officielle du programme de rencontres s'est achevée avec une messe oecuménique en présence de représentants des religions protestante, juive, catholique et musulmane, sur le thème : « Des religions se tendent la main ». La richesse du programme, l'intensité des échanges et l'obligation ainsi créée d'envisager tour à tour un grand nombre de perspectives ont permis de comprendre différents points de vue et approches existants à l'intérieur de l'Europe. Le questionnement ainsi suscité sur le point de vue initial propre à chaque participant a permis de casser les stigmatisations et clichés relatifs aux positions et pratiques d'autres pays d'Europe. Les rencontres entre citoyens ont aussi lancé des pistes pour la poursuite des travaux en commun ou des suggestions relatives au travail dans chacune des villes concernées, se projetant ainsi au-delà des quatre journées de rencontre du programme. Les deux éléments – élargissement de l'horizon intellectuel et élaboration d'initiatives concrètes dans un délai court – montrent de façon exemplaire quel potentiel recèle une Europe qui fonctionne vraiment de bas en haut. L'encouragement de projets comme celui-ci est par conséquent utile non seulement du point de vue communal mais aussi du point de vue européen si l'on veut mettre fin aux schémas de pensée purement nationaux et encourager la naissance d'une conscience citoyenne européenne.



*Echange sur le thème des réfugiés et des migrations : cérémonie officielle à l'hôtel de ville de Weiden et déclarations de toutes les nations représentées, copyright : Susanne Hirmer, Stadt Weiden i. d. Opf.*

## 2.4. Thèmes et activités des jumelages

Si les jumelages franco-allemands se caractérisent par leur nombre, ils le font aussi par la diversité des activités qui les font vivre. L'un des éléments fondamentaux, car indispensable dès la phase de constitution de n'importe quel jumelage, est constitué par les visites de délégation dans chacune des villes concernées. Elles peuvent, en fonction de l'architecture propre à chaque jumelage, prendre deux formes parfois appelées à se confondre :

- › **les visites de délégation au niveau politique** : les maires ou représentants politiques d'une commune se rendent auprès du partenaire dans le cadre d'une visite officielle prévoyant généralement un programme de rencontres, d'information et un volet culturel. Ces visites ont souvent lieu une fois par an en alternance dans l'une et l'autre commune ; une année c'est la délégation allemande qui est invitée chez son partenaire français et l'inverse l'année suivante. Ces rencontres sont la colonne vertébrale d'un jumelage, car elles donnent un prolongement aux relations officielles – puisqu'un jumelage repose sur un acteur fondateur officiel au niveau politique. Elles permettent aussi aux responsables politiques de faire rapidement connaissance, y compris en cas de changement d'équipe municipale. Au plan personnel, une sensibilisation aux relations de jumelage et à leur importance peut être créée ou préservée.
- › **Les visites de délégations de la société civile** : les responsables et membres d'associations ou comités de jumelage se rendent dans la ville jumelée de leur commune. Comme lors des visites d'élus, ils participent à un programme changeant de contacts et rencontres. En fonction de la profondeur des relations de jumelage, des clubs et associations (à vocation sportive, musicale, ou autres) ou organismes divers (pompiers, protection civile, etc.) peuvent eux aussi, à côté des structures issues de la société civile qui prennent expressément en charge le jumelage, organiser des rencontres « officielles » tout aussi régulières.

Les visites de délégations de toute nature peuvent être intégrées à d'autres activités telles que les festivités organisées à l'occasion de jubilés, ou encore à des événements importants pour les communes jumelées. Eux aussi sont souvent associés à des activités riches en contenu ou centrées sur un projet. Comme lors des visites de délégations, ces activités peuvent être scindées en un volet plutôt politique et administratif, qui concerne l'échelon politique et administratif de responsabilité communale et un volet « civil » qui s'adresse aux habitants des communes jumelées et peut même être largement pris en charge par ceux-ci. Il existe en outre des formules mixtes, pour ainsi dire, qui associent contenu politique et société civile.

- › Parmi les **activités politico-administratives**, auxquelles les intéressés attribuent régulièrement une nette valeur ajoutée, figurent les échanges sur des sujets spécialisés relativement faciles d'accès. Ils peuvent avoir lieu au niveau politique comme entre agents des administrations communales spécialistes de ces domaines. L'objectif est d'élargir son horizon de pensée via un dialogue fructueux consacré à des préoccupations de portée communale. C'est précisément lorsque des communes prennent conscience de cette façon de la valeur ajoutée que représente un jumelage, au-delà des rencontres conviviales qu'il permet, que les frais de voyage et absences qu'il engendre sont mieux acceptés. L'appui politique augmente lui aussi lorsqu'il s'agit de débloquer des crédits communaux au profit du jumelage. Ces échanges spécialisés peuvent porter sur différents domaines dans lesquels les communes disposent d'une marge de manoeuvre.<sup>33</sup> Ils se sont nettement densifiés à beaucoup d'endroits ces dernières années pour aborder les questions de l'exil, des migrations et de l'intégration. Outre les échanges d'expériences ponctuels, ces contacts entre agents administratifs communaux constituent une forme particulièrement intense de dialogue spécialisé ; en effet, la plongée temporaire de ces personnels dans la structure administrative de leur ville jumelle permet de mieux comprendre les modes de

pensée et méthodes de travail suivis mais peut aussi générer de nouvelles approches des tâches à accomplir dans leur propre administration. Les échanges entre représentants politiques et administratifs communaux peuvent enfin prendre une tournure très concrète lorsqu'ils font avancer des projets communs et aboutissent à une coopération ciblée sur des thèmes précis, comme dans le cadre du projet porté par le *Umweltbundesamt* et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEM) « Tandem zum Aufbau und zur Ausgestaltung deutsch-französischer Klimapartnerschaften » [Un tandem pour construire et organiser des partenariats franco-allemands autour du climat].<sup>34</sup>

- » En ce qui concerne la **population**, de nombreuses activités sont centrées autour des jeunes, même si en de nombreux endroits ce groupe-cible est difficile à aborder et à mobiliser (→ Entretien : « L'année prochaine je reviens et ensuite, je saurai parler allemand »). Les activités les plus courantes sont d'abord les échanges entre jeunes d'âge scolaire, qui permettent à des jeunes de séjourner brièvement dans la vieille jumelée de celle où ils sont scolarisés, généralement selon un principe de réciprocité. Ils permettent une véritable expérience interculturelle grâce à l'hébergement en famille. Outre la formule classique d'échanges entre collégiens ou lycéens élèves de français / d'allemand, ces échanges s'adressent aussi de plus en plus à des groupes jusqu'ici « marginaux » qui pouvaient n'avoir jusqu'alors aucun contact direct avec le pays ou la commune partenaire. Des échanges sont ainsi organisés entre crèches et écoles primaires comme entre apprentis et établissements d'enseignement professionnel. Enfin, les intéressés considèrent que la maîtrise de la langue du partenaire est certes utile mais non indispensable. L'important dans les échanges ne semble pas tant être la portée linguistique ou politique des contacts franco-allemands que le fait d'aborder des sujets et des activités en se plongeant dans l'univers d'autres jeunes. C'est là que se trouve la clef qui ouvre les accès et facilite l'abord d'une activité d'échange. Des activités de ce type s'accompagnent souvent de programmes d'échanges à l'attention des encadrants qui travaillent avec les jeunes : des éducateurs de crèches peuvent ainsi participer à des échanges spécialisés en rencontrant des personnes qui font le même travail qu'eux dans leur commune jumelle, ou des enseignants profiter de rencontres de ce type dans leur travail pédagogique. Outre les aspects de fond, cette offre est peut-être parlante pour une deuxième raison : les échanges reposent toujours beaucoup sur l'engagement individuel de certains enseignants. En-dehors des échanges scolaires ou assimilables, de nombreux jumelages donnent lieu à des échanges « libres » organisés par une grande variété



*Echange spécialisé : le maire de Poissy, Karl Olive (1<sup>er</sup> en partant de la droite) présente en mai 2017 à une délégation de Pirmasens conduite par le maire, Dr. Bernhard Matheis (2<sup>e</sup> en partant de la droite) un nouveau programme d'aménagement urbain dans le quartier de La Coudraie, copyright : Stadt Pirmasens.*

d'acteurs du monde de la jeunesse qui proposent, souvent pendant les vacances scolaires, des programmes généralement conçus sur mesure pour répondre à la demande des jeunes (→ Exemple pratique : Les rencontres internationales de jeunes). De nombreuses associations ou comités de jumelage organisent par ailleurs régulièrement, sans se limiter au public des jeunes, des voyages citoyens à destination de leur ville jumelle ou du pays, qui associent souvent rencontres et approche culturelle. L'importance de la culture, interprétée dans un sens très large, dans les relations de jumelage, apparaît également dans le fait que de nombreux échanges tournent autour de ce sujet, par exemple lorsque des associations sportives, musicales ou consacrées au Carnaval se retrouvent pour des activités conjointes. Elle est aussi mise en avant par des manifestations sans caractère d'échange mais souvent en rapport avec la culture menées dans le cadre des jumelages : conférences, expositions ou manifestations artistiques autour de la ville jumelle ou de son pays, souvent organisés par des associations ou comités de jumelage. Enfin, des cours de langue ou de conversation peuvent également être proposés en sus du programme des universités populaires locales.

- › Enfin, il existe des **formats mixtes**, d'orientation et d'intensité variables, associant activités citoyennes et thématique politique plus ou moins marquée. Comme dans le cas des dialogues citoyens de Strasbourg et Stuttgart, il peut s'agir par exemple de modèles de démocratie participative appliqués au jumelage, sans obligation de se limiter à ce seul thème. Après le vote majoritaire du Royaume-Uni en faveur du Brexit à l'été 2016, Strasbourg et Stuttgart ont lancé le projet « Cities and Communities – living together in solidarity », avec un dialogue

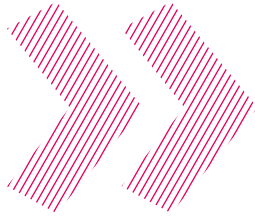


*Voyage citoyen : visite de la forteresse de Gernersheim par le Cercle d'amis Spire-Chartres en mai 2018, copyright: Horst Poggel.*

citoyen entre les deux villes consacré par exemple au vivre-ensemble, à la jeunesse, à l'intégration ou encore à l'avenir de l'Europe. Ce dernier sujet ramène à l'idée fondamentale du mouvement des jumelages, qui a contribué à l'émergence et contribue désormais au développement d'une « Europe d'en-bas ». Etant donné les attaques dont l'œuvre d'unification européenne fait aujourd'hui l'objet, il n'est que logique que les projets de jumelages soient très centrés ces dernières années sur les questions européennes. Ce recentrage expressément marqué sur l'Europe politique peut prendre différents aspects : conférences sur la politique européenne, voyages citoyens à destination des institutions européennes, de lieux du souvenir ou de sites symboliques de l'unification européenne, initiatives concrètes et projets en rapport avec l'unification de l'Europe et son avenir (Cf. Exemple pratique : Le Concile européen).

**« Participer à un jumelage, c'est aller à la rencontre des fondements de l'Europe ».**

*Barbara Martin-Kubis, Présidente, Fédération des Associations Franco-Allemandes pour l'Europe<sup>35</sup>*



## « L'année prochaine je reviens et ensuite, je saurai parler allemand »

Entretien avec Felix Lennart Hake, Président, et Lisa Möller, Directrice de la Commission Franco-Allemande de la Jeunesse (CFAJ).



*Felix Lennart Hake, copyright : Andreas Marchetti.*

*Les relations franco-allemandes comptent parmi les relations bilatérales les plus intenses qui soient, avec des imbrications très étroites et de très nombreux acteurs à tous les niveaux. Dans ce contexte, comment la Commission Franco-Allemande de la Jeunesse a-t-elle vu le jour ?*

**Felix Lennart Hake :** Comme beaucoup de choses dans la vie, elle est d'abord due au hasard. J'ai participé en juin 2014, avec d'autres jeunes, à une conférence de la CFAJ dans le cadre du CCRE. Au cours des discussions et de nos échanges, nous nous sommes rendu compte qu'en dépit de l'intensité des relations franco-allemandes, il y avait encore des lacunes à combler : les jeunes ne s'engagent pas assez, c'est d'ailleurs une critique qu'on entend souvent. Nous nous sommes alors demandé quelles possibilités existaient pour les jeunes de s'engager. Nous n'en avons vraiment pas trouvé beaucoup. Nous nous sommes donc retrouvés six mois plus tard pour une session inaugurale informelle et avons lancé de premières idées. Nous pensions plutôt à ce moment-là créer une sorte de réseau informel sans capacités opérationnelles propres. Mais cela a changé lorsque nous nous sommes à nouveau retrouvés, à l'oc-



casation du Forum de la Jeunesse de la Fédération des associations franco-allemandes pour l'Europe (FAFA) de septembre 2015 à Dusseldorf. Là, nous étions déjà environ 30 à dire que nous allions faire quelque chose. Cela a été l'étincelle qui a déclenché le processus formel ; car pour concrétiser nos premières idées de projets, il nous fallait un vrai statut juridique. Avec une organisation à nous, nous sommes aussi plus autonomes et pouvons beaucoup plus facilement mettre en réseau les acteurs existants.

*Avant même sa création officielle, la CFAJ a reçu le prix Joseph Rovin de l'Ambassade de France. Cela a-t-il donné un élan supplémentaire à vos travaux ?*

**Lisa Möller :** En ce qui me concerne, oui, c'est sûr. L'invitation à venir recevoir notre prix à l'Ambassade et le fait d'être ainsi distingués ont été très marquants. Cela nous a énormément motivés pour vraiment traduire nos idées dans la pratique et les prolonger. On nous témoignait d'entrée de jeu une confiance considérable alors que le projet en était à peine à son tout début.

*Les statuts de la CFAJ sont expressément centrés sur les jumelages et le renforcement de l'engagement des jeunes. C'était d'ailleurs l'objet de votre premier grand projet, la plateforme en ligne froodel, lancée en décembre 2017. Comment avez-vous eu cette idée?<sup>26</sup>*

**Lisa Möller :** Le point de départ de froodel, c'est la rencontre de Dusseldorf, où nous avons observé que les participants au Forum de la Jeunesse faisaient tous plein de choses et étaient engagés dans des initiatives passionnantes mais totalement inconnues. Il existe une quantité d'initiatives franco-allemandes que personne ne connaît au-delà de l'échelon local ou parfois régional. Nous avons trouvé cela dommage et nous nous sommes dit qu'il fallait faire quelque chose. Notre objectif premier était donc la visibilité et la façon d'assurer celle-ci, car c'était un des points sensibles.

*Comment fonctionne froodel ?*

**Felix Lennart Hake :** Nous nous adressons à deux groupes-cibles. Il y a la partie utilisateurs : ils peuvent simplement consulter les contenus mis en ligne par des organisations et autres. L'utilisation est gratuite et sans inscription. Les recherches se font d'abord de manière classique, par mot clef, avec ensuite possibilité de filtrer les résultats. *froodel* propose en tout six catégories de contenus : événements, cours de langue, échanges, filières, offres d'emploi et formation. Le point le plus important pour nous était la recherche par lieu, qui permette de visualiser les résultats trouvés à proximité de son domicile. Voilà pour le côté utilisateurs. Les fournisseurs de contenu doivent eux s'enregistrer, mais le système est très souple pour la mise en ligne de contenus par des organismes franco-allemands. L'inscription des organisations est gratuite ; notre équipe leur autorise ensuite l'accès et elles peuvent mettre leurs contenus en ligne elles-mêmes. Chacun dispose également d'un profil qui peut par exemple être cité en référence lorsqu'on n'a pas de page sur la toile, car beaucoup d'associations n'ont pas encore la possibilité ou les connaissances techniques qui leur permettraient de créer leur propre site ; ou alors la page existe mais n'est souvent pas mise à jour car comme on peut le comprendre, cela demande beaucoup de travail.

*Il est indispensable, pour qu'une plateforme comme froodel puisse vraiment atteindre un maximum de gens et soit alimentée en contenus, qu'elle s'inscrive aussi dans les structures franco-allemandes bien établies. Comment la CJFA est-elle présentée dans les réseaux existants ?*

**Lisa Möller :** Tout d'abord, la CJFA fait partie de la FAFA. Ensuite, trois de nos adhérents font partie de la Direction de la FAFA, afin que le travail consacré à la jeunesse bénéficie là aussi d'un ancrage fort et visible. Deux de nos adhérents français ont également été cooptés pour faire partie de la FAFA.

**Felix Lennart Hake :** Nous sommes en quelque sorte résident permanent au sein de la CFA et participons aux assemblées ordinaires. Nous sommes aussi représentés depuis novembre 2017 au sein de la Direction de l'Institut Franco-Allemand de Ludwigsburg, avec un siège ; autrement dit, nous travaillons aussi en réseau avec le monde scientifique. Nous sommes aussi en contact avec la Chambre franco-allemande de Commerce et d'Industrie ; le lien avec les milieux économiques nous a en effet paru important non seulement pour *froodel* et les offres qui y figurent, mais aussi pour renforcer l'attention des deux côtés : en effet, beaucoup d'organismes ne trouvent souvent pas de financement alors que les entreprises qui ont un lien avec le contexte franco-allemand disent souvent souhaiter soutenir certaines activités mais ne pas savoir vers qui se tourner pour le faire. Il manque souvent un contact. C'est pourquoi nous essayons d'être les plus présents possible. Nous sommes notamment en contact avec les ambassades, le ministère fédéral des Affaires étrangères – et l'OFAJ bien sûr, un excellent et puissant partenaire qui nous a déjà permis de réaliser beaucoup de choses grâce au financement de projets et de rencontres. Nous travaillons aussi en lien avec l'Institut Goethe, l'Institut français, la *Vereinigung der Französischlehrer (VdF)* in Deutschland et son pendant français, l'Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France (ADEAF), afin d'inclure la culture et l'enseignement.

*En pratique, les établissements et échanges scolaires sont toujours des éléments clés d'un jumelage. Quelles relations la CJFA entretient-elle avec les écoles ?*

**Felix Lennart Hake :** Les établissements scolaires sont un endroit tout à fait approprié pour entrer en contact avec les jeunes. Ceux qui participent à des échanges sont souvent dans une phase critique, au sens positif du terme, car dès l'instant où ils ont participé à un échange, ils sont motivés pour s'engager, même si ce n'est au départ que pour un an ou deux. Mais il ne savent souvent pas où trouver un contact direct pour effectivement faire quelque chose. Là aussi, nous voulons proposer des choses.

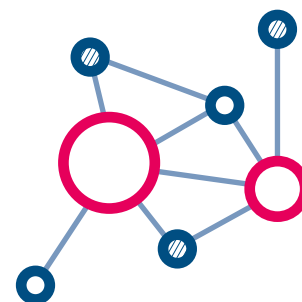
*La CJFA semble déjà bien intégrée aux réseaux franco-allemands établis. Quelle est selon vous le niveau de solidité et de viabilité de ce réseau à long terme ? Où sont éventuellement les lacunes que vous pourriez aider à combler ?*

**Felix Lennart Hake :** Dans l'ensemble, ces réseaux sont très bien établis et très solides. Jusqu'ici l'expérience montre que ce sont en grande majorité des partenaires très fiables lorsque des projets sont en jeu. Le point qui fait peut-être encore légè-

rement défaut et que nous essayons d'améliorer est l'interconnexion. C'est une des idées liées à *froodel*. Pour le reste, nous sommes toujours soucieux de souligner la nécessité de pouvoir disposer d'aides sans lien avec un projet spécifique. Les sommes en jeu ne sont généralement pas très élevées, c'est plutôt une sorte d'aide au démarrage pour des organisations pas encore très bien établies. On peut parfaitement améliorer le système. Pour nous, c'est du vécu ! Nous avons été très privilégiés de ce point de vue : nous avons été soutenus très fortement et très rapidement, mais c'est aussi parce que nous disposions dès le départ d'un réseau relativement vaste.

*Un problème est fréquemment évoqué : la difficulté de continuer à faire vivre et à rendre attrayants les jumelages existant, autrement dit le passage de relais qui ne se fait pas entre les générations pour faire perdurer les structures existantes. Que peuvent faire les jeunes qui vivent dans des communes où l'activité s'est tarie ? Comment peuvent-ils être informés du soutien que vous proposez ?*

**Lisa Möller :** D'une part, ce sont nos membres qui font de nous un réseau. C'est donc tout un savoir qui se trouve rassemblé et lorsque quelqu'un s'adresse à nous avec par exemple l'idée de créer un jumelage, nous pouvons lui dire comment s'y prendre et à qui s'adresser. Nous pouvons essayer de transmettre très précisément les informations requises. Nous pouvons aussi contacter d'autres acteurs à l'intérieur de notre propre réseau et voir si cela mène quelque part.



**Felix Lennart Hake :** Tout le monde peut en principe participer à nos travaux ou aux projets que nous menons et arrive de cette façon à trouver ce qu'il cherche. Le Forum intergénérationnel que nous organisons est une plateforme tout à fait adaptée. Nous l'organisons afin de développer de nouvelles idées et de donner un nouvel élan au travail de terrain et, dans l'idéal, de le faire avancer. Lorsque quelqu'un a une idée de projet et nous dit qu'il souhaiterait le lancer, avec éventuellement des partenaires déjà mobilisés prêts à le soutenir, nous faisons notre possible pour aider le projet à trouver des soutiens et aidons à la communication, à la recherche de partenaires et au financement..

*Vous êtes aussi, dans ce cadre-là, en train de mettre au point une sorte de « foire aux idées » destinée aux jumelages. De quoi s'agit-il ?*

**Lisa Möller :** Le coup d'envoi a été donné lors du Forum intergénérationnel de 2016 ; il a été proposé de développer 101 idées pour des jumelages franco-allemands dynamiques en Europe. Nous souhaitons rassembler un maximum d'idées tout à fait concrètes, même de petites idées toutes simples, qu'il sera ensuite possible de mettre en œuvre facilement dans le cadre des jumelages ou des communes. Il n'y a donc pas forcément lieu d'organiser un nouveau séminaire avec promotion partout et budget à cinq chiffres ; il s'agit vraiment de petites initiatives locales qui peuvent être menées à bien avec peu d'intervenants. Beaucoup de choses existent déjà dans de nombreuses communes, nous voulons les réunir. Et si quelqu'un trouve, dans la compilation que nous allons publier sur papier mais bien sûr aussi en ligne, que l'une ou l'autre idée ne serait pas si compliquée que cela à réaliser, s'il l'adapte à la situation de sa commune et l'utilise, nous aurons déjà fait un grand pas.

*Quel genre d'idées seront rassemblées dans cette compilation ? Pouvez-vous citer quelques exemples ?*

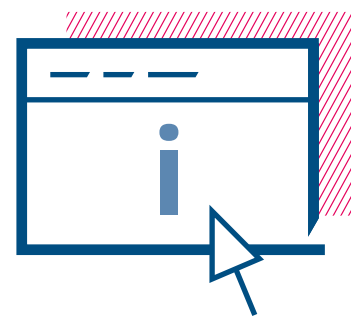
**Lisa Möller :** Lors du deuxième Forum intergénérationnel, à l'automne 2017, deux idées ont notamment été lancées, que j'ai trouvées particulièrement séduisantes. Tout d'abord « On y va, mamie, papi/Auf geht's, Oma, Opa », qui encourage les grands-pères et grands-mères à emmener leurs petits-enfants en visite dans leur ville jumelle pendant les vacances scolaires quand les parents sont au travail, avec organisation sur place d'activités partagées avec des enfants et grands-parents de la ville en question afin de favoriser les rencontres avec des enfants du même âge, le cas échéant en amont des échanges scolaires qui commencent au collège. Une autre idée consiste à fabriquer un Monopoly de sa ville jumelle recensant les curiosités, rues ou sites remarquables du lieu. Cela permettrait de mieux la découvrir sans être obligé de s'y rendre. Cela peut aussi être une façon ludique de se préparer à un échange.

**Felix Lennart Hake :** L'idée d'une sorte de « Géocaching » dans la ville jumelle va dans une direction similaire. Cela peut se faire par exemple autour d'une recette locale dont on doit chercher les ingrédients à réunir avant de la réaliser. On peut imaginer aussi un *running dinner* pour se familiariser avec la ville.

**Lisa Möller :** ... et quand tout le monde se retrouve à la fin, on fait des crêpes ensemble.

*Voilà des idées très concrètes qui peuvent rendre les rencontres franco-allemandes attrayantes. Comment voyez-vous la viabilité de la coopération franco-allemande sur ce point précis ?*

**Lisa Möller :** J'ai l'impression que l'accès est encore assez difficile pour les jeunes et que par conséquent, ils ne s'engagent pas beaucoup dans les structures établies – mais n'en produisent pas non plus de nouvelles. Il y a donc tout un potentiel qui n'est pas utilisé. C'est ce qui nous a amenés à créer le Forum intergénérationnel. Auparavant existait le Forum des juniors, où se retrouvaient des jeunes âgés de 20 ans maximum. Mais il n'y avait pas de véritable échange avec les plus âgés, que nous souhaitions aussi atteindre. Notre idée était de rassembler tout le monde dans le même bateau ; nous avons donc remplacé le Forum des Juniors par le Forum intergénérationnel. C'est vraiment un projet qui nous appartient et que nous organisons en lien avec le congrès annuel de la FAFA afin d'être certains que les échanges aient bien lieu.



**Felix Lennart Hake :** Avec des formats comme celui-ci, nous espérons aussi atteindre ceux qui aimeraient renforcer la participation des jeunes mais ne savent pas forcément comment s'y prendre. Nous voulons leur montrer qu'il y a des jeunes tout à fait prêts à s'investir mais que pour toute une série de raisons, les choses ne se passent plus forcément comme il y a une ou deux générations. On entend souvent critiquer le fait que les jeunes d'aujourd'hui ne veulent plus s'engager, ou seulement temporairement, pour un ou deux ans maximum, et que cela ne vaut donc pas la peine de leur ouvrir des portes. Je trouve cela irréfléchi, voire égoïste : quand quelqu'un souhaite s'engager pour la durée de son Bachelor, il doit être possible de le faire d'une façon ou d'une autre. Certes, ces gens « reprennent ensuite la route » ; mais si on envisage

le franco-allemand comme un grand réseau et pas seulement du point de vue limité de telle ou telle association, c'est déjà un très bon résultat de savoir que cette personne va peut-être continuer à s'engager dans le réseau ailleurs grâce à cette socialisation dans un milieu franco-allemand. Etant donné la faible propension à s'engager et le peu de temps libre des jeunes d'aujourd'hui, il faut tout simplement abaisser le minimum exigé pour ne pas décourager les gens d'entrée de jeu.

*Il reste une question fondamentale : pourquoi faudrait-il s'engager dans le contexte franco-allemand ? Pourquoi en fin de compte est-ce important ?*

**Lisa Möller :** Cela implique à mes yeux d'avoir vécu un événement-clé. Pour moi, cela a été un échange scolaire quand j'étais en classe de 4<sup>ème</sup> (8. Klasse) et que je suis allée en France pour la première fois. Je n'avais auparavant jamais eu de contact avec la France, chez moi on ne parlait ni français ni anglais. Depuis, je suis dans le franco-allemand. Pourquoi ? Eh bien en regardant la situation politique, le sentiment a plutôt été pendant longtemps que les choses fonctionnaient, que ça marchait, que l'on n'avait pas vraiment besoin de s'en occuper ou même de s'y intéresser. Aujourd'hui, l'impression est plutôt que beaucoup de choses ne fonctionnent pas vraiment toutes seules, que tout part à vau-l'eau, et on commence à s'y intéresser davantage et à se sentir responsable. Peu importe en fin de compte que l'on s'engage auprès des Jeunes Européens fédéralistes, dans l'Union des fédéralistes européens, ou ailleurs. La relation franco-allemande est un élément de construction parmi beaucoup d'autres, auquel on accède vraiment par le contact personnel.

**Felix Lennart Hake :** On dit souvent que la société civile est le pôle opposé de la politique au quotidien et des relations politiques. Pour être tout à fait juste, il faut préciser que bien entendu, les relations franco-allemandes ont régulièrement connu ces dernières décennies des hauts et des bas, même si elles n'ont jamais été vraiment mauvaises. Malgré tout cela a tangué et la société civile est un bon soutien pour venir à bout des étapes difficiles ensemble plutôt qu'en s'opposant. Je m'oppose toutefois à l'idée que la relation franco-allemande soit quelque chose d'exclusif ; c'est aussi un engagement au service de l'idée européenne. Peu importe donc lorsque nous nous rencontrons que nous parlions allemand, français ou anglais. L'important est que les gens entrent en contact et se parlent. C'est la même chose à propos de l'engagement lui-même : il y a suffisamment de raisons de faire exactement pareil avec chacun des Etats de l'UE. La relation franco-allemande est en quelque sorte l'exemple, car elle montre que même les relations entre des sociétés aussi profondément marquées dans le passé par la haine réciproque peuvent s'inverser. Tant mieux si ce cheminement, porté par et ancré dans la société civile, peut servir d'inspiration et de motivation à d'autres Etats et d'autres sociétés qui ne s'apprécient pas autant et ne sont pas aussi liées que la France et l'Allemagne.

*Vous avez parlé d'événements-clés pouvant conduire à s'engager. En avez-vous vécu un qui vous a montré que l'engagement franco-allemand était le bon pour vous ?*

**Lisa Möller :** Au Forum intergénérationnel de 2017 étaient présents cinq jeunes en formation professionnelle en France qui n'avaient jusqu'alors jamais eu de contact avec la France ou les relations franco-allemandes. Peut-être parce qu'ils n'en avaient jamais eu la possibilité, ou parce que le sujet ne faisait pas partie de l'univers dans lequel ils vivaient, ou encore parce qu'ils n'avaient pas les moyens de voyager très loin. Ces apprentis, dont certains étaient en Allemagne pour la première fois, étaient absolument enchantés et avaient les larmes aux yeux quand ils sont repartis. Ils ont dit : « L'année prochaine je reviens et ensuite, je saurai parler allemand ».



*Lisa Möller, copyright : Andreas Marchetti.*

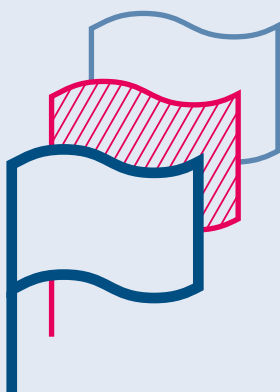


## Exemple pratique : Les rencontres internationales de jeunes

---

Les commémorations ne sont pas seulement l'occasion de tourner le regard vers le passé ; elles servent aussi toujours à cerner le présent et à se donner des repères pour l'avenir. Il est donc logique que ces dernières années, de nombreuses manifestations aient été organisées autour du début, du déroulement et de la fin de la première guerre mondiale et rappelé qu'il y a trois générations, l'Europe était livrée à une guerre sanguinaire qui serait loin d'être la dernière sur le continent. Comme d'autres, la ville de Kriftel, dans le Main-Taunus, a commémoré en 2014 avec diverses activités le centenaire de l'entrée en guerre. A partir d'un échange scolaire avec Airaines, petite ville de la Somme jumelée avec Kriftel, la petite ville polonaise de Piława Górna en Basse-Silésie et le County Loudoun de Virginie, aux Etats-Unis, est née l'idée de rencontres de jeunes en-dehors du contexte purement scolaire. Limitées, pour des raisons pratiques, aux seules partenaires européennes, ces rencontres ne devaient pas seulement être placées sous le signe du souvenir ; elles devaient aussi dès leur création se soucier de la responsabilité qu'il y a à maintenir la paix en Europe et au-delà. Pour que l'idée aboutisse, les partenaires associés dans le projet ont défini un fil rouge commun et partagé les tâches de façon bien définie : le Comité de jumelage de Kriftel a pris en charge l'organisation globale, celui d'Airaines s'est occupé des finances et Piława Górna des rencontres sur le terrain. La première de ces rencontres de jeunes, à Kreisa, en 2016, a été placée sous le thème « Apprendre du passé pour organiser l'avenir ». Conformément au projet de lien de la manifestation avec le passé comme avec l'avenir, le volet « retour sur le passé » a été associé à des activités fédératrices destinées à renforcer les éléments susceptibles, au-delà de l'appartenance à un pays ou à un autre, de créer des liens entre les jeunes. L'écho de la rencontre aussi bien parmi les participants que parmi leurs parents et les responsables du projet a été tellement positif que les partenaires fondateurs du projet ont décidé de le reconduire en 2017 en Allemagne. La rencontre, qui a eu lieu à l'été 2017, était placée cette

fois sous le thème de « La jeunesse POUR l'Europe », en raison des nombreux défis externes mais aussi internes auxquels se voit confrontée l'œuvre pacifique d'unification européenne. Le retour sur l'époque de la division de l'Allemagne et de l'Europe a été illustré par une visite du site « Point Alpha », sur l'ancienne frontière inter-allemande, et replacé dans le contexte de la discussion sur la situation actuelle de l'Europe. A cette occasion, les jeunes ont pu s'entretenir à l'Hôtel de ville de Kriftel avec Axel Wintermeyer, ministre d'Etat du Land de Hesse, avant d'exprimer dans des ateliers leurs idées, visions et souhaits pour l'avenir de l'Europe. A l'été 2018 enfin, les jeunes se sont rencontrés pour la première fois dans le Nord de la France. En plus des activités prévues au pro-



gramme, un traité d'amitié entre jeunes reflétant les étroites relations désormais existantes parmi la jeunesse des trois communes participantes a été signé ; en mai 2018 enfin, Kriftel, Airaines et Piława Górna ont conclu un jumelage circulaire. Ces engagements mutuels montrent bien l'importance accordée aux relations ainsi nouées par les acteurs qui les portent – et quelle volonté existe de pérenniser les activités qui les accompagnent. Ces activités – et plus particulièrement les rencontres de jeunes – sont bien sûr toujours dépendantes des ressources disponibles. Pour permettre aux jeunes de se rencontrer en ne déboursant que la somme modique de 100 euros, les organisateurs doivent obtenir une aide importante de l'extérieur. Elle est assurée via un financement mixte auquel participent des instances supra-régionales comme l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, l'Office germano-polonais pour la Jeunesse, la Fondation Robert Bosch, des acteurs locaux et des sponsors. Un tel dispositif n'est mobilisable que si un certain degré de professionnalisme est assuré, ainsi qu'un travail en réseau permanent, largement assuré et porté par les comités ou associations de jumelage. Lors des rencontres de jeunes, on constate en tous cas après quelques jours seulement qu'en termes d'expérience interculturelle et d'élargissement des horizons personnels, ce travail paye : les difficultés de communication initiales ne durent jamais longtemps, relayées par un régime linguistique élastique mélangeant l'allemand, le français, le polonais, l'anglais et les formes de communication non verbales. Les jeunes eux-mêmes disent que ces contacts contribuent à la compréhension mutuelle, à une meilleure connaissance d'autres pays, et qu'elles contribuent ainsi concrètement à construire l'Europe de bas en haut.



*Rencontre trinationale entre jeunes d'Airaines, de Kriftel et de Piława Górna à Kreisau, en 2016, copyright : Bodo Knopf.*



## Exemple pratique : Le Concile européen

---



De 2014 à 2018, la ville de Constance a commémoré le Concile de Constance, qui s'est déroulé il y a 600 ans. Sous la devise « l'Europe invitée », la ville est apparue, tout à fait dans l'esprit du Concile, comme un lieu de rencontre où l'on travaille ensemble et par-delà les frontières sur des idées visant à assurer l'organisation pacifique du présent et de l'avenir. C'est dans ce contexte, et face aux défis auxquels sont aujourd'hui confrontés les pays européens, qu'est née l'idée d'organiser un Concile européen. En novembre 2017, une centaine de jeunes de Constance et de ses quatre villes jumelles européennes, Fontainebleau (France), Lodi (Italie), Richmond upon Thames (Londres, Angleterre) et Tábor (République tchèque), se sont réunis pour discuter de questions clés dans le débat sur la politique européenne et pour élaborer, sur cette base, des propositions pragmatiques pour le travail de jumelage sur place. Au-delà des formats habituels conçus *pour* les jeunes, l'accent devait être mis sur les idées créatives *des* jeunes sur la façon de préparer les jumelages à l'avenir. Pour être mené à bien, ce projet a dû être précédé d'une préparation de près d'un an, qui a commencé par la concrétisation de la planification en décembre 2016 : sur l'impulsion de « Konzilstadt Konstanz » [Constance, ville du Concile] entreprise créée spécialement et compétente pour l'organisation de l'anniversaire du Concile, des étudiants ont été approchés dans la ville lacustre elle-même afin de développer l'idée sur le plan des contenus et des thèmes.<sup>37</sup> Dans le même temps, des contacts ont été pris avec les villes jumelées afin d'y préparer également le Concile européen. En mai 2017, deux ambassadrices ou ambassadeurs de chaque ville jumelle se sont rendus sur les bords du lac pour une première rencontre avec l'équipe du projet de Constance et ont convenu des thèmes à traiter ainsi que d'une répartition du travail, en termes de contenu, entre les groupes des villes jumelles respectives : la fuite et la migration ont été à l'ordre du jour, tout comme le Brexit ou les questions de la confiance dans les médias. Par la suite, les groupes ont élaboré, pour le Concile européen, une suggestion relative à leurs thèmes respectifs, de sorte que les travaux effectués au mois de novembre comprenaient déjà des contributions des participant(e)s. Les délibérations du Concile européen ont finalement débouché sur des idées de projets concrets pour la modernisation des liens de jumelage au niveau municipal.<sup>38</sup> Les participant(e)s ont notamment proposé l'introduction d'un laissez-passer de festival pour permettre la participation à des événements dans les cinq villes jumelées. Parmi les idées développées figure également la création d'un site web commun pour les villes jumelées ou un échange de réfugiés entre les villes pour diminuer les préjugés. Ces idées ont été présentées au public et aux représentant(e)s des villes jumelées à la fin du Concile européen afin de garantir que certaines d'entre elles, au moins, puissent être traduites en actions concrètes par ces villes. Les échanges et les changements de perspective dans le cadre du Concile européen sont ainsi rendus possibles, et l'on veille, de plus, à ce que les contenus produits puissent également générer une valeur ajoutée au-delà du Concile européen. Le fait que le Concile européen ait déjà reçu plusieurs prix

illustre son caractère exemplaire pour un travail de jumelage innovant et productif, qui implique et séduit particulièrement les jeunes.<sup>39</sup> Si l'on considère le résultat, il peut donc être surprenant que le Concile européen, malgré sa demande, n'ait reçu aucune aide financière de l'UE, ce qui montre certaines difficultés dans les instruments de financement ainsi que leurs limites en termes de couverture géographique. Quoi qu'il en soit, « Konzilstadt Konstanz » a pu assurer sur ses propres ressources le financement de base du Concile européen, qui doit finalement son succès à des dons en nature importants et à l'hébergement des participant(e)s au concile dans des familles d'accueil. Ce dernier point, en particulier, a quant à lui remis en lumière le caractère

original des jumelages par le biais des échanges personnels et d'une meilleure connaissance mutuelle, de sorte qu'un lien étroit entre les aspects personnels et les questions de contenu a pu être établi dans le cadre du Concile européen.



*L'Europe invitée : réunion préparatoire du Concile européen en mai 2017 avec des participant(e)s de Fontainebleau, Lodi, Londres et Tábora à Constance ; copyright : Konzilstadt Konstanz, Mandy Krüger.*

De même que l'établissement et l'entretien d'un jumelage ne font pas partie des missions obligatoires d'une municipalité, une grande partie des activités de jumelages décrites sont menées par des bénévoles engagés. Par conséquent, il est très important d'honorer un travail couronné de succès, non seulement en termes d'appréciation de sa qualité, mais aussi en termes de motivation des responsables et des personnes engagées. Cette valorisation peut avoir lieu à trois niveaux :

- **Honorer les municipalités** : le Prix de l'Europe de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ne récompense pas exclusivement, mais de manière dominante, un travail de jumelage d'une exceptionnelle qualité. Les villes et les communes qui promeuvent l'idée européenne avec une force particulière peuvent poser leur candidature à ce prix, créé en 1955. Le parcours de candidature se déroule en plusieurs étapes : d'abord, les communes peuvent se porter candidates au « Diplôme européen », qui est décerné une fois par an à Strasbourg ; ensuite, le « Dra-

peau d'honneur » peut être remis sur place lors d'une cérémonie ; la « Plaquette d'honneur » est également remise dans la commune comme dernière étape avant le Prix de l'Europe proprement dit. Sur cette base, les municipalités peuvent poser leur candidature au Prix de l'Europe, qui est décerné une fois par an à une ou deux communes et consiste, notamment, en un prix itinérant et une bourse destinée au financement d'un échange de jeunes.<sup>40</sup> En plus de l'éloge qu'elles constituent, les étapes préliminaires du Prix de l'Europe ainsi que le Prix de l'Europe lui-même confèrent au jumelage une visibilité supra-régionale et peuvent être intéressants en termes de relations publiques dans le cadre du jumelage.

- › **Honorer des projets :** l'IPZ décerne chaque année sa récompense, appelée également « Prix de l'Europe », en mettant explicitement l'accent sur des activités exceptionnelles. En procédant ainsi, l'IPZ ne se limite pas à honorer les projets, il vise également à augmenter leur publicité afin de les recommander comme source d'inspiration pour d'autres acteurs. Le Prix de l'Europe de l'IPZ est décerné dans trois catégories afin de récompenser chaque année le « meilleur projet de jumelage », le « meilleur projet scolaire » ainsi qu'un autre projet mis en œuvre dans différents domaines (p. ex. projet européen, projet historique). Le Prix de l'Europe peut également être décerné à des personnalités remarquées dans le cadre du travail de jumelage.
- › **Honorer les personnes :** les jumelages dépendent de l'investissement des personnes, non seulement du côté de la société civile, mais aussi, fréquemment, dans les administrations. Si cet engagement disparaît, les jumelages sont souvent confrontés à des temps difficiles. Même si les marques personnelles d'estime et de reconnaissance ne garantissent pas un engagement personnel, elles peuvent être un élément de valorisation des personnes qui s'investissent et contribuent à leur motivation. Ces signes d'appréciation prennent différentes formes : d'une part, ils peuvent ne pas

être liés expressément à un travail de jumelage et être donnés dans le cadre d'une reconnaissance générale du bénévolat, en étant accompagnés par exemple de la remise de cartes de bénévolat à des personnes particulièrement engagées ou encore de l'attribution de médailles du mérite, qui, quant à elles, contribuent plus efficacement à la sensibilisation du public. Il convient de mentionner en particulier les distinctions qui sont expressément décernées aux personnes qui s'investissent dans les jumelages de villes et qui confèrent donc à ces personnes ainsi qu'au jumelage une importance particulière, comme c'est le cas pour l'attribution de la médaille du jumelage de la ville de Spire. Celle-ci est décernée, à différentes occasions, aux personnes de Spire ou des villes jumelées avec Spire qui ont rendu des services exceptionnels aux jumelages.<sup>41</sup> Au sein des structures de jumelage, les distinctions peuvent également, dans le cadre d'une association individuelle ou de structures communes, prendre la forme d'une mise à l'honneur particulière ou de l'attribution d'insignes honorifiques à l'occasion d'anniversaires d'adhésion ou d'activités.<sup>42</sup>



*Remise du Prix de l'Europe 2015 : Axel E. Fischer, Député au Bundestag et Président de la Sous-commission « Prix de l'Europe » du Conseil de l'Europe, avec Fredrik Nelander, maire de Vara (Suède) et Dirk Hilbert, maire de Dresde (de gauche à droite), copyright : Nadia Reuther.*

- 1 Cf. Deutsche Sektion des RGRE : Datenbank der kommunalen Partnerschaften, disponible sous : <https://www.rgre.de/partnerschaften.html>.
- 2 Le nombre de jumelages en sommeil est impossible à déterminer, car rares sont les communes qui communiquent ouvertement sur ce sujet comme l'a fait par exemple Calais à propos de son jumelage « dormant » avec Wismar, cf. Sans nom : Journée de l'Europe : où en est la ville de Calais avec ses jumelages?, in : La Voix du Nord, 09.05.2016, disponible sous : <http://www.lavoixdunord.fr/archive/recup/region/journee-de-l-europe-ou-en-est-la-ville-de-calais-avec-ia33b48581n3494992>.
- 3 Cf. Winfried Böttcher (éd.) : Klassiker des europäischen Denkens. Friedens- und Europavorstellungen aus 700 Jahren europäischer Kulturgeschichte, Baden-Baden : Nomos 2014
- 4 Cf. Gereon Fritz : Paderborn – Le Mans : Geschichte einer Städtefreundschaft, Paderborn : Bonifacius-Druckerei 1977.
- 5 Rolf Massin : Zeitreise Europa : Der Weg zum Miteinander. Geschichte und Geschichten ausgewählter europäischer Städtepartnerschaften, Ahlen : Anno-Verlag 2014, p. 13 et 15.
- 6 Cf. Tanja Herrmann : Städtepartnerschaften im trilateralen Kontext am Beispiel der Kommunalbeziehungen der Stadt Wolfsburg, in : Corine Defrance et al. (éd.): Deutschland – Frankreich – Polen seit 1945. Transfer und Kooperation, Brüssel et al. : Lang 2014, p. 230.
- 7 L' Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) et la section allemande du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) gèrent des bases de données accessibles au public sur le nombre de jumelages existants. Les différences relativement importantes entre les chiffres disponibles auprès de chacun de ces organismes – 2313 jumelages franco-allemand recensés à la fin 2017 par l'AFCCRE contre 2072 par la section allemande du CCRE – s'expliquent par le fait que la fourniture de données se fait sur une base volontaire : les communes n'ont aucune obligation à les informer de leur entrée dans un jumelage. Il n'existe donc pas de registre central fiable. Le socle de données n'offre donc pas non plus de certitude absolue. Lorsqu'une commune souhaite s'engager dans un nouveau jumelage sans avoir à l'esprit un partenaire potentiel particulier, le CCRE propose une aide et une plateforme internet ([www.twinning.org](http://www.twinning.org)) sur laquelle les recherches de villes jumelles sont publiées et peuvent être consultées.
- 8 Données obtenues d'après les registres publics relatifs aux jumelages de l'AFCCRE, consultable sous : <http://www.afccre.org/fr/nos-membres/annuaire-des-villes-jumelees> et de la section allemande du CCRE, consultable sous : <https://www.rgre.de/partnerschaften0.html>.
- 9 Thomas Fiedler : Regionale Vernetzung – Innovative Städtekooperationen, in : Ulrich von Alemann/Claudia Münch (éd.) : Europafähigkeit der Kommunen. Die lokale Ebene in der Europäischen Union, Wiesbaden : VS Verlag 2006, p. 397.
- 10 Frank Baasner : Rezension von Lucie Filipová : Erfüllte Hoffnung. Städtepartnerschaften als Instrument der deutsch-französischen Aussöhnung, 1950–2000, Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht 2015, in : sehepunkte 15 (2015), Nr. 6, [15.06.2015], consultable sous : <http://www.sehepunkte.de/2015/06/26957.html>.
- 11 Cf. Bernard Schmid : Wie Marine Le Pen den Front National modernisierte, 12.05.2014, consultable sous : <http://www.bpb.de/politik/extremismus/rechtspopulismus/184221/wie-marine-le-pen-den-front-national-modernisierte>.
- 12 Cf. Bernd Dörries : Ratlose Freunde. Weil jetzt in einigen französischen Rathäusern rechtsextreme Bürgermeister regieren, gehen deutsche Partnerstädte auf Distanz, in : Süddeutsche Zeitung, 09.04.2018, S. 6 ; Gerd Landsberg/ Agneta Psczolla : Partnerschaften nach dem Wahlerfolg der Front National in Frankreich : Brückenbauer auch in schwierigen Zeiten, in : EUROPA kommunal 38(3) 2014, S. 15–17 ; Jürgen Lessat : Rechte Liebesgrüße aus Paris, in : Kontext:Wochenzeitung, Nr. 285, 14.09.2016, consultable sous : <https://www.kontextwochenzeitung.de/ueberm-kesselrand/285/rechte-liebesgruesse-aus-paris-3873.html>.
- 13 Cf. Eileen Keller : Les jumelages de collectivités territoriales – renforcer le sentiment européen, Gütersloh : Bertelsmann Stiftung ; Deutsch-Französisches Institut 2018, p. 28–30.
- 14 Outre la FAFA, les Échanges franco-allemands (efa) fondés en 1958 ont un rôle majeur qui consistait, à l'opposé de la logique de la Guerre froide, à promouvoir les relations de la France avec la RDA.
- 15 Brilon-Hesdin, Olsberg-Fruges, Marsberg-Lillers, Warstein-Saint Pol ainsi que Winterberg-Le Touquet font partie de ces jumelages entre lesquels des liens flexibles sont noués.
- 16 Voir par exemple la présentation du jumelage sur le site municipal de Strasbourg <https://www.strasbourg.eu/jumelages> ou le site de présentation des jumelages et contacts d'amitié de Rostock sous <https://www.rostock-international.de/>.
- 17 Adresse du site : <https://www.froodel.eu>. Autres informations sur *froodel* dans l'entretien avec Felix Lennart Hake et Lisa Möller « L'année prochaine je reviens et ensuite, je saurai parler allemand » dans la présente publication.
- 18 Voir par exemple Frieder Wolf : Europakompetenz in der Stadtverwaltung : Die Europaarbeit der Stadt Köln, in : Ulrich von Alemann/Claudia Münch (éd.): Europafähigkeit der Kommunen. Die lokale Ebene in der Europäischen Union, Wiesbaden : VS Verlag 2006, p. 251 ou Volker Kronenberg : Europa vor Ort : Kommunen – Bürgerschaft – Förderprojekte (Handreichung zur politischen Bildung, 21), Berlin : Konrad-Adenauer-Stiftung 2016, p. 74 et suivantes.
- 19 Cf. Directives de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse. Richtlinien des Deutsch-Französischen Jugendwerks, Paris/Berlin : OFAJ/DFJW 2018, p. 24.
- 20 Ibidem, p. 16.
- 21 Cf. Tausche doch mal die Ostsee gegen die Côte d'Azur. Angebote für Kinder und Jugendliche, Paris/Berlin : OFAJ/DFJW 2018 sowie Tausche doch mal die U-Bahn gegen die Métro. Angebote für junge Erwachsene, Paris/Berlin : OFAJ/DFJW 2018.
- 22 Pour plus d'informations, cf. <https://www.ofaj.org/programmes-formation/organiser-des-recontres-de-jumelages.html>.

- 23 Les points info de l'OFAJ proposent un accès décentralisé aux informations de l'OFAJ au sein des organisations partenaires de l'OFAJ.
- 24 Dans ce cas – comme dans beaucoup d'autres – l'OFAJ n'est pas le seul intervenant ; le *Young Europeans Award* est aussi soutenu et porté par l'Office Germano-polonais pour la Jeunesse, l'*Allianz Kulturstiftung*, la Fondation Hippocrène et la *Stiftung für Deutsch-Polnische Zusammenarbeit (Fondation pour la coopération germano-polonaise)*.
- 25 Cf. pour explication du vocabulaire et à propos du rapport entre jumelages et politique extérieure nationale Kai Pfundheller : *Städtepartnerschaften – alternative Außenpolitik der Kommunen, Opladen/Berlin/Toronto* : Barbara Budrich 2014, p. 67.
- 26 Le Secrétariat de la CNCD se trouve toutefois au sein de la DAECT , cf. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/presentation-et-activites-de-la-cncd-et-de-la-daect/>.
- 27 Cf. Cités Unies France: Renouveau du partenariat entre l'Agence Française de Développement (AFD) et Cités Unies France (CUF), le 11 juillet, 15.07.2018, consultable sous : [http://www.cites-unies-france.org/Renouveau-du-partenariat-entre-l-Agence-Francaise-de-Developpement-AFD-et-\(22.07.2018\)](http://www.cites-unies-france.org/Renouveau-du-partenariat-entre-l-Agence-Francaise-de-Developpement-AFD-et-(22.07.2018)).
- 28 Les « Carnets bleus » et autres informations sur le programme sont consultables sous <http://www.s-pass.org/de/portail/45/carnet-bleu-das-blaue-heft.html>.
- 29 Il a notamment été rendu hommage au caractère novateur de cette démarche lors d'une session de formation continue pour enseignants à Weissburg en mai 2018, au cours de laquelle l'expérience des « Carnets bleus » a été présentée pour, le cas échéant, servir de modèle ailleurs, cf. <http://www.libingua.de/bildungsgang/lehrerfortbildung/>.
- 30 Cf. Règlement (UE) 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 et notamment ses art. 1, 13, 14, 15 et 18.
- 31 Cf. Règlement (UE) 390/2014 du Conseil du 14 avril 2014 et notamment ses art. 3 et 12.
- 32 Cf. Anna Noddeland : IPZ-Fachtagung zu deutsch-französischen Partnerschaften : Aus der Vergangenheit für die Zukunft lernen, in : *EUROPA Kommunal* 37(2)2013, p. 21.
- 33 Cf. Klaus Nutzenberger : Sommerakademie des Deutsch-Französischen Ausschusses : Neue Wege und Themen der Zusammenarbeit, in : *EUROPA kommunal* 39(5)2015, p. 33 et suivantes.
- 34 Cf. Notamment Anne Turfin (Réd.) : *TANDEM' : Deutsch-Französische Klimapartnerschaften für die lokale Energiewende. Ergebnisse von 2014–2016. Ausblick für 2017–2019*, [2016], consultable sous [http://tandem-staedte.eu/fileadmin/inhalte/documents/pdfs/brosch%C3%BCre\\_tandem\\_de\\_web.pdf](http://tandem-staedte.eu/fileadmin/inhalte/documents/pdfs/brosch%C3%BCre_tandem_de_web.pdf).
- 35 Barbara Martin-Kubis lors de son entretien avec l'auteur, 03.11.2017.
- 36 Lien vers la plateforme : <https://www.froodel.eu>.
- 37 La volonté de faire participer des étudiants a conduit, du fait de leur mobilité – et de leur durée de séjour en un lieu (d'étude) donné parfois relativement brève – à limiter effectivement à un an la durée du projet et des travaux préliminaires, dans le but de réduire le turnover au maximum, même si l'ampleur du projet aurait tout à fait justifié une durée plus longue.
- 38 A propos des idées de projets, cf. Elena Metz : Internationales Treffen in Konstanz : Europas Jugend sehnt sich nach Zusammenhalt, in : *Südkurier*, 18.11.2017, consultable sous <https://www.suedkurier.de/region/kreis-konstanz/konstanz/Internationales-Treffen-in-Konstanz-Europas-Jugend-sehnt-sich-nach-Zusammenhalt;art372448,9500924>.
- 39 Le Concile européen est l'un des récipiendaires du Prix de l'Education Jeunesse *Jugendbildungspreis « DeinDing » Baden-Württemberg*, cf. <http://jugendbildungspreis.de/die-preistraeger-2017/europakoncil-2017-konzilstadt-konstanz/> et du Prix européen de l'*Institut für europäische Partnerschaften und internationale Zusammenarbeit (IPZ)*, cf. *Ausgezeichnete Projekte der Zusammenarbeit*, in : *EUROPA kommunal* 42(2)2018, p. 39–41.
- 40 Informations sur le prix sous <https://www.coe.int/de/web/europe-prize-exhibition/home>.
- 41 La médaille a été jusqu'ici attribuée quatre fois dans le cadre du jumelage Spire/Chartres, deux fois à des personnalités de Spire, deux fois à des personnalités de Chartres.
- 42 Les associations membres peut par exemple demander au *Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz/4er-Netzwerk* des pins ou médailles honorifiques destinés à distinguer leurs membres qui ont le plus œuvré pour la cause.

# 3. Des jumelages vivants

---



### 3.1. Berlin-Paris : un jumelage sous le signe de la répartition des tâches

#### Le jumelage en bref

	Nombre d'habitants	Land/Région	Jumelés depuis
Berlin	3 574 830	Berlin	1987
Paris	2 206 488	Île-de-France	

Berlin n'a été qu'à une seule reprise étape du Tour de France<sup>1</sup> : en 1987, la ville traversée par la Spree a accueilli le prologue et la première étape de la Grande boucle dans le contexte des cérémonies commémorant le 750<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. A cette occasion, elle a aussi servi de cadre à la signature, le 2 juillet 1987, d'un Pacte d'amitié et de coopération entre Paris et Berlin par Jacques Chirac et Eberhard Diepgen, les maires respectifs. Il constitue le fondement des liens noués entre les deux capitales politiques et plus grandes villes d'Allemagne et de France depuis que les arrondissements (« Bezirke ») berlinois ont été regroupés en Land de Berlin et Berlin choisie comme siège du gouvernement fédéral dans le Traité d'unification du 31 août 1990.<sup>2</sup>

Les deux villes signataires du Pacte diffèrent néanmoins dans l'interprétation de sa portée. Pour Berlin, il vaut conclusion d'un jumelage avec la capitale française, comme en atteste l'utilisation récurrente du terme allemand de « *Städtepartnerschaft* » (jumelage) par ses représentants. Cela n'est pas l'avis de Paris, pour laquelle le pacte d'amitié et de coopération n'est pas assimilable à un jumelage du fait de l'existence d'un « jumelage exclusif » et réciproque avec Rome depuis 1956 (conformément au slogan de l'époque selon lequel « seule Paris est digne de Rome et seule Rome digne de Paris »<sup>3</sup>). Quoi qu'il en soit, Berlin fut l'une des premières villes à signer un pacte d'amitié et de coopération avec Paris après Kyoto, Tokyo et Le Caire. Ce n'est qu'à partir des années 1990 que la capitale française multipliera les liens formels avec d'autres villes du monde, portant le nombre de signatures à 74 aujourd'hui.<sup>4</sup> Berlin s'est également inscrite dans cette tendance : la capitale allemande entretient actuellement

17 jumelages dans le monde alors qu'elle n'était liée qu'à Los Angeles avant son partenariat avec Paris.<sup>5</sup>

Comme on peut s'y attendre au vu de la taille des deux capitales, les relations bilatérales sont surtout pilotées par les administrations municipales. Ces dernières se focalisent sur la dimension politique du jumelage, voulue et très développée dès le départ,<sup>6</sup> sans que les préférences personnelles ou les fluctuations politiques à la tête des mairies n'impactent outre mesure leur action. Bien au contraire, les administrations parisiennes et berlinoises n'ont cessé de pérenniser leur collaboration, grâce notamment à la continuité des liens administratifs et humains noués entre les principaux responsables du jumelage à Paris et Berlin. L'expérience ainsi acquise repose à la fois sur une mémoire institutionnelle et des liens personnels qui, ajoutés à la connaissance des sensibilités, des intérêts et des pratiques professionnelles de l'homologue, constituent une base solide de coopération multiforme qui laisse toute sa place à la concertation.

- Paris et Berlin collaborent dans le cadre de **réseaux** internationaux auxquels les deux villes sont affiliées. C'est le cas d'EUROCITIES, qui regroupe les plus grandes villes européennes, du C40 (*Cities Climate Leadership Group*), réunissant de grandes agglomérations au niveau planétaire, ou encore de Metropolis, l'association mondiale des grandes métropoles.<sup>7</sup> Bien que les rapports bilatéraux n'y soient nullement mis en avant, ces réseaux forment le point de départ d'une participation à des initiatives plus grandes. Dans un contexte mondial, même des villes de la taille

de Paris ou Berlin sont en effet incapables à elles seules de promouvoir des causes ou d'influencer des politiques. Dans le cadre de leur affiliation à Metropolis, les deux villes ont ainsi participé aux travaux préparatoires de la *PrepCity task force* en amont de la Conférence des Nations-Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui s'est tenue à Quito en 2016. Elles ont activement accompagné ce processus mondial et marqué de leur sceau le Nouveau programme pour les villes adopté dans la capitale équatorienne. De tels réseaux permettent également un transfert de connaissances et un échange d'expériences issus de la pratique, à l'instar de ceux qu'encourage de manière ciblée Metropolis via la *Policy Transfer Platform*, une structure coordonnée par Berlin, sur la base de paramètres d'analyse et d'évaluation fixes.

- › Les **rencontres thématiques** organisées régulièrement dans le cadre d'un jumelage favorisent l'échange de connaissances et d'expériences. Outre les sujets fondamentaux d'importance globale, elles permettent d'aborder les problématiques propres à chaque ville et de mettre l'accent sur tel ou tel sujet en fonction des besoins, ce qui est particulièrement fructueux dans les domaines à forte convergence d'intérêts et de priorités. Dans les rencontres entre représentants de Berlin et de Paris consacrées ces dernières années au thème transversal du développement urbain, on a ainsi constaté la place croissante des thématiques liées au logement social, à la disponibilité de logements abordables et à l'écologie. Les rencontres sont organisées à deux niveaux : d'une part, entre représentants politiques des deux villes et, d'autre part, entre leurs agents administratifs, qui se réunissent pour des séances de travail techniques. Là encore, les liens personnels pèsent de tout leur poids dans l'équation, dans la mesure où les responsables de tous niveaux apprennent à se connaître et établissent des rapports de confiance sur la base desquels ils collaboreront. Dans l'idéal, l'interaction entre l'échelon politique et le l'échelon technique engendre une imbrication des sujets d'intérêt

mutuel à différents niveaux. Ces rencontres thématiques peuvent être élargies à des dialogues spécialisés ou urbains, propices à une discussion de fond plus large.

- › L'échange thématique est particulièrement intense lorsque des agents administratifs sont provisoirement détachés auprès de l'administration de la ville partenaire. Paris et Berlin continuent d'entretenir ces échanges, même si les conditions cadres pour les villes se sont dégradées. Entre 2012 et 2014, les **échanges administratifs** intervilles *European City Exchange – Move Your Mind*<sup>8</sup> ont bénéficié d'un financement européen via le programme Leonardo da Vinci, un sous-programme du Programme d'apprentissage tout au long de la vie. Bien que cet échange ait été salué comme une « bonne pratique » par la Direction générale Education et culture de la Commission européenne, la refonte des instruments de promotion et la création d'Erasmus+ ont supprimé la possibilité, pour les villes participantes, de continuer à percevoir d'importantes aides européennes. Paris et Berlin, ainsi que d'autres villes ayant participé au projet initial, poursuivent malgré tout cet « échange administratif européen » qu'ils financent sur leurs dotations propres, permettant ainsi à leurs agents d'être détachés auprès de l'administration partenaire pour des séjours pouvant durer jusqu'à deux mois.<sup>9</sup> Leur intégration à tout le moins temporaire dans les structures et processus de l'administration de la ville jumelle favorise particulièrement la confiance et la compréhension entre les acteurs concernés. Les agents détachés en profitent autant que les services qui les accueillent, l'échange sur le fond s'accompagnant d'un renforcement des compétences interculturelles d'un grand nombre d'agents administratifs. Il s'agit là d'un prérequis indispensable à une coopération transfrontalière efficace dans le cadre de projets internationaux ou de réseaux. L'échange administratif représente, par conséquent, un investissement dans l'identité internationale d'une ville qui va au-delà de la simple valeur-ajoutée technique sur le fond.



Malgré l'importance, pour les villes, des différentes facettes du jumelage évoquées jusqu'ici, ce dernier ne se limite nullement à la collaboration entre mairies et administrations municipales. Il porte aussi en lui le fruit des contacts et rencontres entre citoyens. Cette dimension du jumelage est façonnée dans une large mesure par des acteurs qui, du fait de leur organisation, de leur manière de travailler et de leur orientation, sont effectivement plus proches des citoyens que les administrations et les responsables politiques municipaux n'en sont généralement capables. Afin d'asseoir le jumelage sur des bases solides, on mise sur la pérennisation et la continuité institutionnelles. Le Centre Français de Berlin (CFB) assume ainsi depuis dix ans la mission essentielle de donner vie au jumelage entre Berlin et Paris en le rendant tangible pour les citoyens, et ce sur mandat explicite de l'exécutif berlinois (le Sénat). Il entretient un dialogue régulier avec l'administration berlinoise lors d'un « jour fixe » pérennisé. Pour accomplir les tâches inhérentes à sa mission, le CFB reçoit une dotation de base de la Ville de Berlin. En sa qualité d'institution autonome, il peut en outre financer ses activités en se procurant auprès de tiers des moyens affectés à des projets spécifiques. Si sa vocation globale n'est de loin pas de se consacrer exclusivement au jumelage, son champ d'intervention est néanmoins très fortement axé sur Berlin et le Land de Brandebourg, ainsi que dans une moindre mesure sur les régions d'Allemagne ayant un lien moins développé avec la France, de même que sur Paris et l'Île-de-France.

Dans le cadre du volet jumelage du projet « Tandem Paris-Berlin » l'accent est mis explicitement sur les échanges entre professionnels du travail avec les jeunes et les échanges de jeunes.<sup>10</sup>

- Le Réseau Diversité et Participation, et plus particulièrement la réunion annuelle de ses membres, forment ainsi le pivot des **échanges entre professionnels**. La réunion annuelle est l'occasion pour des spécialistes du travail avec les jeunes à Berlin ou dans le Brandebourg et à Paris ou en Île-de-France de se réunir pour discuter de thèmes en rapport avec leur secteur de spécialisation

(l'enseignement, le travail social, les sciences, l'économie, l'artisanat, l'art et la culture, entre autres domaines). La gamme des sujets abordés est immense : communiquer avec des jeunes en rupture d'écoute ou en instance de radicalisation, gérer les conséquences d'une fuite et d'un déplacement forcé, mettre en œuvre des mesures d'inclusion ou d'intégration professionnelle, renforcer le sentiment d'identité européenne, pour ne citer que ces problématiques. En couvrant un large spectre de thèmes répondant à des priorités différentes en Allemagne et en France, le réseau s'assure de sa pertinence pour le travail des professionnels, qui sont par ailleurs soutenus par le CFB, en sa qualité de coordinateur du réseau, et par un groupe de pilotage dédié. Ces échanges ont pour vocation de permettre un transfert de connaissances, mais aussi de mettre en relation différents acteurs sur une plateforme susceptible de mener à des activités concrètes. Le CFB peut ainsi compter sur un réseau solide pour la réalisation de ses projets, tout en renforçant la position des différents acteurs.

- Les passions personnelles sont au cœur des **échanges entre jeunes**, afin de les inciter à prendre part activement aux différents projets. Sur le plan thématique, ils accordent une large place à leurs activités et à leurs centres d'intérêt, comme le hip-hop, la danse, le cinéma et le théâtre. Ces échanges encouragent aussi la mobilité professionnelle et permettent chaque année à quelque 1000 personnes de se rencontrer dans le cadre d'une cinquantaine de projets. Au vu du nombre d'acteurs et de la diversité des projets, nous en présenterons seulement deux à titre d'exemple.

1. Entre octobre 2013 et janvier 2014, le CFB et d'autres partenaires ont permis à des apprentis en boulangerie et en pâtisserie – dix Allemands et onze Français – de passer une semaine ensemble à Paris et à Berlin. L'objectif de la rencontre financée par l'OFAJ, la Robert Bosch Stiftung et le Land de Berlin était de développer ensemble des produits d'inspiration franco-allemande, ce qui a permis d'établir un lien direct avec les centres d'intérêt des apprentis. Leurs créations ont été exposées lors de la Semaine verte internationale de Berlin, prestigieuse vitrine permettant de valoriser encore plus l'effort commun. Outre l'expérience professionnelle qu'il a permis d'acquérir, ce projet illustre comment des approches reposant sur des centres d'intérêt et l'effort commun peuvent susciter un intense échange d'expériences internationales propice au renforcement des compétences interculturelles.<sup>11</sup>
2. La réalisation d'une fresque à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire du jumelage entre Paris et Berlin a répondu au même objectif. De fin août à début septembre 2017, douze adolescents franciliens et berlinois ont réalisé une peinture murale longue de 70 mètres dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris, intégrant des éléments rappelant Paris et Berlin, comme la France et l'Allemagne. Le projet a été porté par le CFB, chef de file, ainsi que par l'Union Peuple et Culture, qui s'engage à Paris pour rendre le jumelage tangible pour les citoyens, mais sans être aussi impliqué que le CFB. Le projet a été accompagné et soutenu par l'OFAJ et le mur mis à disposition par Paris Habitat. Ce signe, là encore pérenne, du projet et du jumelage dont la portée dépasse le seul groupe des participants est désormais visible dans le Sud de Paris.<sup>12</sup>



*Un métier qui unit : des apprentis en boulangerie et en pâtisserie de Paris et Berlin présentent leurs créations à Paris, en octobre 2013, copyright : Centre Français de Berlin.*

Beaucoup de mesures s'adressent à des jeunes qui ne se sont peut-être jamais rendus à l'étranger (hormis dans le cadre du programme d'échange). Elles ont pour but de leur permettre de vivre une expérience de mobilité bénéfique pour leur épanouissement personnel et professionnel. Cet objectif fondamental, qui va de pair avec celui, plus général, de promouvoir la compréhension entre les peuples, n'est pas forcément limité au contexte franco-allemand. D'ailleurs, de plus en plus de partenaires d'autres pays sont associés aux projets de mobilité. Une telle politique d'ouverture peut s'accompagner d'une extension des activités à d'autres villes partenaires, comme dans le cas d'un projet réunissant des personnes malentendantes originaires de Berlin, Paris et Varsovie. Les possibilités doivent être sondées au cas par cas, en fonction des contacts établis et disponibles.

L'intégration dans et la participation à des réseaux porteurs et ouverts est indispensable pour mettre en œuvre avec succès de nombreux projets de manière ciblée, conformément aux orientations définies. Dans le couple Berlin-Paris, le CFB joue le rôle d'une passerelle entre, d'un côté, l'administration et les responsables politiques municipaux et, de l'autre, une pluralité d'acteurs. Cette interaction aide les villes à « rendre la coopération plus tangible pour le citoyen »<sup>13</sup>, dépourvues qu'elles sont des capacités et des moyens nécessaires pour réaliser cette mission seules. Cependant, la multiplicité d'offres concurrentes et d'informations de différentes sources complique la communication avec les groupes cibles. Même la collaboration en réseau n'apporte qu'une solution partielle au problème. Il tient essentiellement à la taille des deux villes et à l'existence de nombreux jumelages franco-allemands conclus à l'échelon des arrondissement berlinois, surtout avec des communes de la région parisienne.<sup>14</sup> Ces jumelages remontent parfois aux années 1950, comme celui entre Berlin-Neukölln et Boulogne-Billancourt qui fut signé la mémorable journée du 17 juin 1955 dans le cadre d'un jumelage circulaire regroupant la commune d'Anderlecht près de Bruxelles, le district de Hammersmith et Fulham à Londres et la commune de Zaanstad près d'Amsterdam. Cependant, il est rare que des jonctions se fassent entre le jumelage associant des villes et les jumelages, même anciens, liant des arrondissements. Un tel rapprochement n'est pas systématiquement visé non plus, si bien qu'on peut parler d'une répartition horizontale mais pas verticale des tâches du jumelage, en fonction des thèmes, des activités et des groupes cibles. La séparation stricte des prérogatives administra-

tives entre les arrondissements et la ville y contribue également. La gestion du jumelage est donc marquée par le respect des échelons administratifs. Ce phénomène avantage probablement Paris, dont les structures administratives sont plus centralisées, surtout sur le plan financier, et explique l'autonomie moindre des arrondissements parisiens par rapport aux « *Bezirke* » berlinois.



*Un graffiti pour Paris : présentation de la fresque réalisée à l'occasion du 30e anniversaire du jumelage Berlin-Paris dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de la capitale française, copyright : Centre Français de Berlin.*

### 3.2. Mayence-Dijon : un jumelage à plusieurs niveaux

#### Le jumelage en bref

	Habitants	Land/Région	Jumelés depuis
Mayence	213 528	Rhénanie-Palatinat	1958
Dijon	155 114	Bourgogne-Franche-Comté	

Le jumelage entre Mayence et Dijon et les liens que la Rhénanie-Palatinat entretient avec la Bourgogne, mais aussi la Franche Comté, semblent à première vue aller de soi. Les deux villes et régions présentent en effet de nombreuses similitudes : comme Dijon, Mayence est un centre politique et administratif, possède une histoire ancienne ainsi que son propre évêché et est entourée de beaux paysages faisant honneur à une longue tradition viticole. Si le jumelage entre les deux villes, les deux régions et leurs nombreuses communes apparaît aujourd'hui comme une évidence, il est surtout révélateur d'une coopération réussie. Plus que les similitudes évoquées, c'est en effet la volonté de rapprochement franco-allemand après la fin de la Seconde guerre mondiale qui fut mise en avant lors de la conclusion du jumelage. Que Mayence et Dijon se soient finalement unies tient à plusieurs facteurs, et notamment au rôle joué par Emil Kraus, maire de Mayence, évoqué plus haut. Il participa en 1948 à la réunion fondatrice de l'Union internationale des maires<sup>15</sup>, témoignant ainsi de la volonté l'exécutif mayençais de contribuer très tôt à la réconciliation au niveau communal. L'administration des forces françaises d'occupation, qui avait à cœur d'encourager le rapprochement franco-allemand à travers l'établissement de liens étroits entre la Rhénanie-Palatinat et la Bourgogne, facilita de son côté les premières prises de contact entre Mayence et Dijon en 1953.<sup>16</sup>

L'existence d'un lien entre jumelages à l'échelon des villes et à l'échelon des régions a ainsi contribué au fil du temps au tissage d'un maillage relationnel étroit servant aujourd'hui de cadre à l'épanouissement de toute une série de

jumelages entre communes de Rhénanie-Palatinat et de Bourgogne-France-Comté. Le couple Mayence-Dijon illustre cette imbrication étroite des liens. Avant que le jumelage entre les deux régions ne fût officialisé, deux associations virent le jour sous l'impulsion des responsables politiques : à Mayence d'abord, le *Freundschaftskreis Rheinland-Pfalz/Burgund*, constitué le 5 septembre 1956, puis à Dijon, l'Amicale Bourgogne/Rhénanie-Palatinat, fondée le 25 février 1957. Les deux associations servirent de premier cadre formel aux échanges et aux jumelages. Celui entre Dijon et Mayence fut conclu dès le 5 mai 1958,<sup>17</sup> leurs régions respectives leur emboîtèrent officiellement le pas le 26 juin 1962.<sup>18</sup> Il faudra toutefois attendre les années 1980 pour que les liens formels de jumelage entre les villes et les régions soient complétés par ceux tissés par les structures associatives de la société civile actives au niveau régional. Afin de rendre le jumelage entre Dijon et Mayence plus tangible pour les citoyens, deux structures virent le jour à l'initiative des autorités municipales : le *Freundschaftskreis Mainz-Dijon*, le 16 avril 1986, et le Cercle d'amitié Dijon-Mayence, le 21 juillet 1986. Depuis, il existe des liens de jumelage officiels et des liens noués par des entités de la société civile au niveau des villes comme des régions.

La structure ainsi créée continue de former le cadre fondamental d'expression des jumelages. Elle repose sur les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile, dispose de relais au niveau des villes et des régions et se caractérise par une organisation parallèle dans les deux pays. En témoignent l'ouverture de la Maison de Rhénanie-Palatinat à Dijon en 1991, celle de la

Maison de Bourgogne à Mayence en 1994, ainsi que les changements de nom quasi concomitants de l'Amicale Bourgogne/Rhénanie-Palatinat en Union pour la coopération Bourgogne/Rhénanie-Palatinat, en 1998, et du *Freundschaftskreis Rheinland-Pfalz/Burgund* en *Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz/Burgund*, en 1999. Conformément à l'esprit de collaboration en réseau qui caractérise ces structures, l'extension géographique des activités menées au niveau régional s'est traduite par la signature, le 21 mai 2003, de la Convention quadripartite pour la création et l'animation d'un réseau européen composé de la Région Bourgogne, du Land de Rhénanie-Palatinat, de la Région de Bohême centrale et de la Voïvodie d'Opole. Après tout, les régions n'étaient pas liées par des jumelages exclusifs. La Convention n'a fait que réunir dans un réseau quadripartite des régions entretenant déjà des relations, d'un côté la Bourgogne et la Bohême centrale et, de l'autre, la Rhénanie-Palatinat et la Voïvodie d'Opole. Dijon et Mayence ont noué des contacts avec d'autres villes d'Europe et du monde sans qu'il n'y ait eu de chevauchements entre les douze villes partenaires de la première<sup>19</sup> et les dix de la seconde.<sup>20</sup> Les structures dévolues au jumelage dans les deux villes ont conservé leur orientation bilatérale, tandis que celles de la société civile actives au niveau régional ont adopté et poursuivi le travail d'ouverture initié avec la signature de la Convention quadripartite. L'Union pour la Coopération Bourgogne/Rhénanie-Palatinat a ainsi modifié ses statuts en 2011 afin de conclure des jumelages avec des communes d'Allemagne, de Pologne et de Bohême centrale. Le *Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz/Burgund* a, quant à lui, fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec la structure préalablement dissoute du *Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz/Opeln und Rheinland-Pfalz/Mittelböhmen*, devenant le *Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz/4er Netzwerk*.<sup>21</sup>

**« Les jumelages permettent de rencontrer des personnes et d'apprendre à les connaître : on se rend chez eux, on fréquente leur école, on s'informe sur le fonctionnement des sapeurs-pompiers ou d'une entreprise, chacun enrichit l'autre de son expérience. C'est un moyen pour lutter contre les clichés et les stéréotypes que nous avons inévitablement en tête. »<sup>22</sup>**

*Martine Durand-Krämer, secrétaire générale du Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz/4er Netzwerk*

Il n'est guère surprenant que les structures décrites aient résisté aux modifications de tracés territoriaux intervenues au fil du temps. Ainsi, le jumelage conclu en 1966 entre Laubenheim, quartier initialement autonome de Mayence, et Longchamp perdure malgré l'incorporation de Laubenheim dans la ville de Mayence en 1969.<sup>23</sup> La coopération entre le Land de Rhénanie-Palatinat et la Région Bourgogne-Franche-Comté, nouvellement créée à l'occasion de la réforme territoriale de 2015, se poursuit elle aussi dans un contexte géographique différent. L'Union pour la Coopération Bourgogne/Rhénanie-Palatinat a, conséquence logique, étendu ses activités à l'ensemble de la région, adoptant le nom d'Association de jumelages en Europe Bourgogne Franche-Comté.

Si l'extension géographique des activités, comme celles évoquées plus haut, permet de conférer une orientation nouvelle aux jumelages ou de cibler de nouveaux groupes de personnes, elle risque de provoquer ou d'accentuer une contradiction propre aux structures de soutien régionales. En effet, tant le *Partnerschaftsverband* que l'Association de jumelages ont pour ambition de soutenir concrètement les activités de jumelage

menées sur le terrain. Or, pour ce faire, les deux associations doivent être présentes dans les communes et au plus près des associations, ce qui est compliqué par l'extension géographique de leurs activités. Ce risque peut toutefois être partiellement atténué au moyen de l'échelon intermédiaire prévu dans l'organigramme des deux entités. Dans le cas du *Partnerschaftsverband*, il est incarné par plusieurs responsables dans trois régions, et dans celui de l'Association de jumelages, par quatre groupements reflétant les subdivisions départementales de la région.

Afin que les échelons intermédiaires puissent jouer efficacement leur rôle de médiateur entre l'échelon régional, « central » dans ce contexte, et l'échelon communal, la structure globale doit fonctionner comme un réseau de communication où les informations circulent dans tous les sens. Les suggestions et les besoins des communes trouvent ainsi leur expression dans le réseau au même titre que les informations, par exemple sur les offres de soutien et les possibilités de coopération ou de réseautage, lesquelles peuvent être relayées avec succès jusque dans les communes. Pour garantir la mise à disposition de canaux de communication flexibles, il est indispensable que ces réseaux, sans perdre de leur cohérence, soient dotés d'une structure hiérarchique légère et de suffisamment d'autonomie à tous les niveaux. Dans le cas du *Partnerschaftsverband*, cet impératif trouve sa traduction dans l'assemblée générale obligatoire des membres qui se tient chaque année dans le cadre d'un programme d'échange et de réseautage dont la vocation est de créer des synergies et d'encourager la coopération entre acteurs communaux. Tous les deux ans, des rencontres régionales, par définition plus informelles, sont également organisées.

Les réseaux ainsi structurés jouent un rôle important au sein de la société civile, mais aussi dans les interactions entre la société civile et l'échelon politique ou administratif. Cela vaut autant pour l'organisation d'échanges réguliers destinés à faire vivre le jumelage dans sa globalité (c'est-à-dire les activités qui vont des visites officielles aux rencontres citoyennes) que pour la disponibilité de ressources, dont une partie au moins relève

de financements publics. Cette imbrication étroite saute particulièrement aux yeux à l'échelon régional. Si la volonté politique de jumeler les deux régions a été fondamentale au début, l'Association et le *Partnerschaftsverband* disposent aujourd'hui d'un soutien politique et de relais dans les processus et les institutions, qu'il s'agisse du Conseil général, de la Chancellerie d'Etat (*Staatskanzlei*) ou du parlement régional (*Landtag*). Qui s'étonnera du fait que le président du *Partnerschaftsverband* a toujours été, ces trente dernières années, président du *Landtag* au moment de sa prise de fonctions, sans que le règlement intérieur du *Partnerschaftsverband* ne le prescrive ? L'imbrication des structures politiques, administratives et civiles est un important facteur d'ancrage du jumelage dans l'esprit des citoyens.

Chaque Maison joue un rôle essentiel dans la capitale de l'autre pour faire connaître l'Allemagne en France et la Bourgogne-Franche-Comté en Rhénanie-Palatinat, et inversement, et officie comme une ambassade de sa région respective. La Maison de Bourgogne à Mayence est rattachée, d'un point de vue institutionnel, au Conseil régional, dont elle est la représentation officielle en Rhénanie-Palatinat. La Maison de Rhénanie-Palatinat à Dijon, dont la fondation remonte à une initiative commune du *Freundschaftskreis* et de l'Amicale, est quant à elle fortement imprégnée de la culture du jumelage régional, bien qu'elle soit une institution du Land de Rhénanie-Palatinat.<sup>24</sup> Partant, les deux Maisons présentent des similitudes structurelles, mais chacune se distingue par des priorités thématiques très différentes. Poursuivant des activités très axées sur les relations interrégionales, la Maison de Bourgogne a pour mission de donner corps au jumelage sur le plan politique et administratif, ce qui se traduit par des tâches de coordination ou d'organisation de voyages de délégations. La promotion culturelle, touristique et économique fait également partie de sa mission, ainsi que le travail avec les jeunes. Ce dernier consiste surtout à aider les jeunes dans leur quête de stages, une tâche qu'elle a en commun avec la Maison de Rhénanie-Palatinat, à Dijon. Celle-ci place davantage ses activités interrégionales sous le signe des relations franco-allemandes et met plus en avant la promotion de

projets et de rencontres de la société civile. C'est pourquoi elle sert non seulement de Point Infos de l'OFAJ, à l'instar de son pendant à Mayence, mais aussi de point d'accueil pour toute personne intéressée par un Volontariat franco-allemand dans le domaine écologique ou culturel. En cette qualité, son rayon d'action dépasse l'horizon régional, même si les sites d'intervention sont fortement concentrés dans la région. Parmi les missions ordinaires de la Maison figurent également la promotion de la langue allemande et l'offre de cours de langue. La promotion de l'allemand ne se limite pas aux activités proposées à la Maison ou à Dijon. La Maison est en effet l'une des initiatrices du projet mobiklasse.de, réalisé en coopération avec la Fédération des Maisons franco-allemandes. Il permet à de jeunes conteurs de se rendre dans des écoles en France pour faire découvrir de manière ludique la langue et la culture allemandes.<sup>25</sup> Cette approche axée sur les demandes et les attentes formulées se manifeste également à travers l'organisation, chaque année en janvier, d'une journée franco-allemande aux alentours de l'anniversaire de la signature du Traité de l'Élysée, dans des lieux changeants de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Outre leurs activités de communication ciblée et conformément à leur mandat, les deux Maisons sont des points d'accueil pour les citoyens intéressés et des espaces où ont lieu toutes sortes de manifestations publiques, comme les éditions annuelles des Journées de Rhénanie-Palatinat à Dijon et des Journées bourguignonnes à Mayence.

La mission de conférer une visibilité au jumelage n'est pas restreinte aux acteurs qui se sont engagés en sa faveur dès ses débuts et aux structures qui en sont nées. D'autres acteurs et entités à première vue indépendants jouent un rôle important dans la dynamisation des jumelages, surtout lorsque les villes jumelées partagent des intérêts ou des problématiques similaires. Les universités de beaucoup de villes jumelées collaborent ainsi à travers leurs facultés et instituts respectifs. L'université Johannes Gutenberg à Mayence et l'Université de Bourgogne à Dijon ont noué des relations qui comptent parmi les plus fortes de la coopération universitaire franco-allemande. L'Université franco-allemande propose toute une

série de cursus intégrés et une formation intégrée d'enseignant. Mais la collaboration s'étend à presque toutes les structures universitaires. Le *Studierendenwerk Mainz* et le CROUS dijonnais ont noué dès 1981 un partenariat destiné à faciliter les échanges réguliers entre collaborateurs et étudiants des deux universités. Il porte essentiellement sur le partage d'expériences et la possibilité d'apprendre de l'autre, ainsi que sur le travail collaboratif sur des thèmes et des projets d'intérêt partagé. Enfin, la coopération étroite entre les deux universités confère une portée plus large au jumelage entre Dijon et Mayence, les étudiants inscrits dans les cursus intégrés n'étant pas forcément domiciliés de manière permanente dans l'une des deux villes. Cette expérience les expose de manière marquante, pendant une période spécifique de leur vie, à l'expression tangible du jumelage : elle est susceptible de constituer un jour le fondement d'un engagement personnel au sein de ce jumelage ou de structures similaires ailleurs.



*Les Journées de Rhénanie-Palatinat : ambiance de fête populaire dans la rue Buffon, à Dijon, en juin 2017, copyright : Maison de Rhénanie-Palatinat.*



*Le sport unit : échanges entre sportifs du Studierendenwerk Mainz et du CROUS Dijon 2016/2017, copyright : Studierendenwerk Mainz.*

### 3.3. Dresde-Strasbourg : un jumelage placé sous le signe des échanges

#### Le jumelage en bref

	Habitants	Land/Région	Jumelés depuis
Dresde	547 172	Saxe	1990
Strasbourg	277 270	Grand Est	

Bien que Dresde, la « Florence de l'Elbe », et Strasbourg, la « métropole européenne », soient liées par un héritage historique et culturel non moins exceptionnel que Dijon et Mayence, leur jumelage ne remonte qu'à l'année de la réunification allemande et relève donc des partenariats franco-allemands les plus récents. C'est avec la ville anglaise de Coventry que Dresde conclut son premier jumelage en 1959. Il fut d'emblée placé sous le signe de la réconciliation suite aux destructions subies par les deux villes pendant la Seconde

guerre mondiale. Strasbourg, de son côté, noua ses premiers jumelages un an plus tard avec Boston et Leicester, puis en 1962 avec Stuttgart. Les choses s'accéléchèrent après la chute du mur de Berlin. A peine une semaine plus tard, le 16 novembre 1989, Dresde et Strasbourg signèrent un accord de coopération en vue de la conclusion d'un jumelage formel d'ici un an.<sup>26</sup> Ce fut chose faite le 27 octobre 1990, date à laquelle Dresde devint la deuxième ville allemande à être jumelée avec Strasbourg.



Le double jumelage franco-allemand établi par Strasbourg ne peut pas pour autant être assimilé à un jumelage circulaire entre Dresde, Strasbourg et Stuttgart. Certes, les relations bilatérales qu'entretiennent les trois villes se traduisent par certaines interfaces, mais ces dernières ne sont pas systématiquement recherchées. Elles se produisent plutôt dans le cadre de certaines activités et initiatives auxquelles Strasbourg associe régulièrement ses partenaires, comme le Club de Strasbourg. Dans ce réseau qui s'engage pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie en Europe, Dresde et Stuttgart sont les seules villes allemandes représentées.<sup>27</sup> C'est sous son égide que Strasbourg a lancé en 2015, face à l'arrivée croissante de réfugiés, le Réseau européen des villes solidaires, destiné à servir d'espace de discussion sur les meilleures pratiques en matière d'accueil, d'aide et d'intégration des immigrants et d'outil de coordination des activités menées sur ces fronts. Ces efforts ont conduit, entre autres, à l'élaboration d'un vade-mecum qui présente différents cas tirés de la pratique des villes participantes, les rendant ainsi accessibles à un public plus large et aux acteurs concernés par les thématiques de fuite, de migration, d'accueil et d'intégration.<sup>28</sup>

La prise en compte des défis actuels s'inscrit résolument dans le jumelage entre Dresde et Strasbourg, comme en atteste la gestion dynamique de la richesse culturelle et de l'héritage historique des deux villes. Quoique régulièrement invoquées, ces références constituent surtout le point de départ d'une série d'échanges et de projets à caractère clairement contemporain.

- › Citons ici à titre d'exemple la promotion des **échanges artistiques** que Dresde organise avec ses villes jumelées. Le service de la culture et de la protection du patrimoine de la ville accorde à des artistes dresdois des bourses pour effectuer une résidence dans une ville jumelée. Des artistes de villes partenaires sont, pour leur part, invités à la *Grafikwerkstatt* de Dresde où ils peuvent se familiariser avec toute une série de techniques d'impression.<sup>29</sup> Depuis 2012, plusieurs Stras-

bourgeois se sont ainsi rendus à Dresde et plusieurs Dresdois ont effectué une résidence au Bastion 14 à Strasbourg. Cela a donné lieu à un vif échange sur la création artistique contemporaine.<sup>30</sup>

- › Autant la cathédrale Notre-Dame de Strasbourg et l'église Notre-Dame de Dresde (*Frauenkirche*), symboles éminents de l'héritage culturel des deux villes, sont une source d'inspiration évidente pour des projets artistiques, autant elles le sont aussi pour des activités concrètes qui sortent du cadre strictement artistique. Ainsi, des élèves du *Berufliches Schulzentrum für Elektrotechnik* de Dresde et du Lycée polyvalent Marcel Rudloff de Strasbourg construisent depuis 2017 une **horloge binationale** qui rappelle l'horloge astronomique de Notre-Dame de Strasbourg. Outre sa dimension technique directement liée au cursus et aux centres d'intérêt des élèves, le projet séduit par les possibilités de rencontres et d'échanges transfrontaliers.

Le projet d'horloge binationale est peut-être symptomatique de la place particulière que Dresde accorde aux échanges, mais aussi de sa volonté de renouveler le jumelage en l'adaptant à l'air du temps et aux attentes du moment. Si l'exécutif dresdois est conscient de l'importance croissante des compétences interculturelles et de qualifications professionnelles reposant sur une expérience internationale, il tente aussi de désamorcer les tensions au sein d'une société civile polarisée et de défendre l'image d'une ville ouverte à la diversité et sur le monde, loin de celle de capitale du mouvement Pegida qui colle souvent à Dresde, y compris en France.<sup>31</sup> Pour y parvenir, les actions locales sont aussi efficaces que la promotion de rencontres et d'échanges internationaux. Lancé en 2017, le programme d'échange scolaire *Schüleraustausch* s'adresse en priorité à des établissements de l'enseignement secondaire, à des écoles professionnelles et à des écoles spécialisées. Il est ouvert à des élèves qui n'effectuent pas habituellement d'échanges scolaires, lesquels sont généralement réservés aux collégiens et aux lycéens allemands apprenant le français. Les res-

ponsables du programme essaient de limiter au minimum la charge administrative des échanges en choisissant des partenaires dans des villes jumelées. Les aides sont accordées de manière forfaitaire, afin de faciliter autant que possible le décompte des frais pour les bénéficiaires.

La *Gemeinschaftsschule Pieschen* de Dresde et le Collège Le Ried de Bischheim, aux portes de Strasbourg, en sont des pionniers avant la lettre.<sup>32</sup> Après une première prise de contact en 2015, les deux écoles ont organisé leur premier échange scolaire en 2016, mais seuls des élèves en mesure de subvenir aux frais de voyage et d'hébergement ont pu y participer en raison de la situation prévalant à l'époque en matière de subvention. Or l'intention déclarée du programme était justement de permettre à des jeunes issus de catégories sociales défavorisées et désavantagés sur le plan financier de réaliser un séjour à l'étranger et d'y acquérir une expérience interculturelle. Le programme, porté – comme si souvent – par des enseignants individuels, a abouti à un deuxième échange pendant l'année scolaire 2017/2018, malgré un changement d'interlocuteurs au Collège Le Ried. Grâce notamment au soutien de *Schüleraustausch*, tous les élèves intéressés ont pu cette fois-ci y participer. Les participants auraient pu être hébergés dans les familles de leur correspondant (comme cela se fait généralement lors d'échanges scolaires afin de promouvoir la communication entre jeunes Français et Allemands et d'améliorer les compétences linguistiques). Cependant, certaines familles hôtes n'étant pas en mesure d'accueillir un élève pour des raisons socio-économiques, les organisateurs ont opté pour un hébergement collectif en auberge de jeunesse. Pour encourager une communication simple dans toutes sortes de contextes, les jeunes ont été hébergés en chambres binationales et affectés à des tandems ou des groupes binationaux tout au long du séjour. Tout en renforçant leurs compétences linguistiques, ils se sont confrontés à la « puissance des images », découvrant par différents biais comment naît l'image que nous avons d'autrui, comment elle s'ancre dans nos esprits et comment elle peut se transformer en cliché, en stéréotype ou en préjugé. En se confrontant à l'autre, Allemands et Fran-

çais ont été incités à réfléchir aux idées reçues et à remettre en question leurs convictions. Si le programme d'échange est un succès sur le fond, sa mise en œuvre s'avère ardue. Bien que le soutien accordé sous forme forfaitaire par la ville de Dresde favorise sa réalisation et surtout son extension à des jeunes en situation sociale et financière difficile, il exige un niveau élevé d'engagement personnel de la part des enseignants qui n'est pas compensé ailleurs. Pour assurer la pérennité du programme, il convient de veiller à la préservation de conditions cadres adaptées, afin que les enseignants impliqués ne soient pas sursollicités, voire découragés dans leur volonté de porter de tels projets. L'échange entre Dresde et Strasbourg est, par ailleurs, pénalisé par la distance géographique conséquente qui sépare les deux villes, aussi bien du point de vue du temps consacré au voyage aller et retour, que de celui des coûts occasionnés, ces deux facteurs limitant la fréquence des échanges.



*Schüleraustausch : rencontre organisée en janvier 2018 à la mairie de Dresde pour évoquer les expériences acquises dans le cadre de ce programme d'échange, copyright : Landeshauptstadt Dresden.*

Le caractère handicapant de la distance géographique dans les relations franco-allemandes prend encore plus de poids dans le contexte du jumelage Dresde-Strasbourg. Strasbourg possède en effet des points d'attache plus proches en Allemagne, qu'il s'agisse de la ville de Stuttgart ou de la coopération transfrontalière dans le cadre de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Les rencontres sportives entre Dresde et Strasbourg, qui sont relativement sporadiques, en pâtissent particulièrement. Malgré tout, les jumelages peuvent tirer profit de cette « mise en concurrence ». Elle met en effet en exergue les spécificités et les forces

de chacun et encourage le renouvellement d'une offre rendue attrayante pour la ville partenaire, indépendamment de la distance géographique ou d'autres circonstances en apparence défavorables. En témoignent les différents cursus intégrés proposés par la *Technische Universität Dresden* et des institutions strasbourgeoises, études qui aboutissent à des diplômes franco-allemands, ou les bourses de recherche récemment créées pour étudier à Dresde, ville dont le rayonnement suprarégional tient notamment à ses instituts Max-Planck.

### 3.4. Rostock-Dunkerque : un jumelage assumant une responsabilité historique

#### Le jumelage en bref

	Habitants	Land/Région	Jumelés depuis
Rostock	207 513	Mecklembourg-Poméranie occidentale	1964
Communauté urbaine de Dunkerque	199 893	Hauts-de-France	

Le lien entre Dunkerque et Rostock s'inscrit dans une série de jumelages franco-allemands déjà contractés à l'époque de la RDA avec des communes françaises dirigées par des socialistes ou des communistes. Scellé en 1964, ce jumelage couvre non seulement la ville de Dunkerque, mais aussi la *communauté urbaine* fondée en 1968, si bien que le nombre d'habitants concernés est à peu près identique des deux côtés. Dans le contexte franco-allemand, cela représente plutôt une exception : les communes allemandes comptent souvent plus d'habitants que leurs partenaires françaises, en raison des nombreux regroupements de communes en Allemagne par suite des réformes territoriales, ou du plus grand nombre total de communes en France.

Comme pour nombre de jumelages conclus entre des communes françaises et est-allemandes avant 1989/1990, la réunification allemande a placé les relations mutuelles dans un contexte nouveau, de sorte que le jumelage a connu des hauts et des bas. Dès le début, la réconciliation et le travail pour la paix y ont occupé une place importante. Aujourd'hui, les idées de réconciliation et de responsabilité continuent à le porter, comme en atteste le fait que les contacts mutuels se sont à nouveau intensifiés dans le cadre de la commémoration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale à partir de 2005. L'insistance de la part de Patrice Vergriete, maire de Dunkerque élu en 2014 et président de la CUD, à mettre expressément l'accent sur le thème de la mémoire en liaison avec la décision de soutenir la création du musée « Dunkerque 1940 - Opération Dynamo », a également apporté au jumelage un nouvel élan, mais moins au niveau exclusivement

bilatéral que dans le cadre du réseau des « villes mémoires » lancé par la CUD en 2016. Ce réseau rassemble des villes dans le but de préserver leurs expériences communes de la guerre, non seulement pour des raisons d'intérêt historique, mais aussi et surtout pour en dégager une mission de paix pour le présent et pour l'avenir.

**« Le plus grand exploit de notre époque est d'avoir transformé d'anciens ennemis en véritables amis ! Et notre responsabilité d'aujourd'hui consiste précisément à veiller à ce que ces anciens amis ne redeviennent jamais des ennemis ! »<sup>33</sup>**

*Roland Methling, maire de la ville hanséatique et universitaire de Rostock*

C'est précisément pour assumer sa responsabilité en matière de coexistence pacifique que Rostock s'est investie dès le début dans les « villes mémoires ». Largement détruite au cours de la Deuxième Guerre mondiale, Dunkerque a été sous occupation allemande pendant presque la totalité du conflit. Rostock tire notamment sa responsabilité historique particulière du fait qu'un grand nombre d'attaques aériennes lors de la guerre civile espagnole et de la Deuxième Guerre mondiale ont été menées avec des avions Heinkel fabriqués à Rostock.<sup>34</sup> Dans l'optique du passé récent, Rostock se penche aussi sur des aspects peu glorieux de sa propre histoire qui font ressortir la pertinence du travail de mémoire rapporté au présent. C'est en particulier la réflexion sur les affrontements de Rostock-Lichtenhagen dirigés contre la *Zentrale Aufnahmestelle für Asylbewerber*

[centre d'accueil des demandeurs d'asile] en août 1992 qui a poussé à créer le « groupe de travail municipal sur la mémoire ».<sup>35</sup> La ville de Rostock se montre d'autant plus active dans le cadre du réseau des « villes mémoires » :

- Pour le coup d'envoi de ce réseau en mai 2016, la CUD a invité à Dunkerque des partenaires du monde entier, afin de se pencher sur différentes facettes de la **culture de la mémoire** dans le cadre du premier symposium international des « villes mémoires » ; à cette occasion, l'attention s'est portée non seulement sur des questions de développement et de reconstruction, mais aussi sur les aspects touristiques de la mémoire. Rostock y a été la seule ville jumelée à Dunkerque représentée par son maire Roland Methling ; les autres villes présentes étaient Caen et Oradour-sur-Glane, Ypres, Gernica, Gdansk, Saint Petersburg et Volgograd ainsi que Hiroshima.<sup>36</sup>
- Aux côtés du maire de Dunkerque et président de la CUD, le maire de Rostock a une nouvelle fois participé aux travaux d'un symposium tenu en mai 2017 à Volgograd, anciennement Stalingrad, en marge duquel était également organisée une manifestation commune du souvenir sur la colline de Mamaïev à l'occasion du « jour de la victoire », le 9 mai 2017. Sur le plan thématique, ce symposium a notamment traité de l'importance de la **diplomatie et de la coopération** dans le monde d'aujourd'hui, en particulier de la part des acteurs communaux.<sup>37</sup>

- En mai 2018, quelques semaines à peine avant le début de la Journée internationale de la Hanse, manifestation centrale des célébrations du 800<sup>e</sup> anniversaire de la ville et du 600<sup>e</sup> anniversaire de son université, Rostock a invité au troisième symposium des représentants de communes d'Europe, d'Asie et d'Afrique. Les participants de ce symposium organisé en collaboration avec l'Université de Rostock ont examiné deux domaines : d'une part, une table ronde a débattu des expériences liées au **traitement de l'histoire** dans les musées en liaison avec des questions de développement de la **culture de la mémoire, du tourisme et de l'économie**, et d'autre part, dans un cadre plus ouvert, un café mondial a été organisé sur la question de savoir comment les jeunes, notamment issus des villes partenaires, peuvent contribuer à une culture de la paix pour aujourd'hui et pour demain. La discussion portant sur ce dernier ensemble de questions lors du symposium a fait appel à la participation de dix jeunes de Dunkerque.<sup>38</sup>

La pertinence et l'attractivité de l'idée des « villes mémoires » émanant de la CUD sont attestées par le fait que, depuis sa création en 2016, le réseau a déjà attiré des villes supplémentaires et compte désormais plus d'une douzaine de membres dans le monde entier. En soulignant la dimension mondiale du réseau, Dunkerque porte les expériences qui y sont faites dans le cadre plus large du forum « Mayors for Peace » créé par Hiroshima et Nagasaki et dont Dunkerque fait partie.<sup>39</sup> Outre le large impact recherché par l'ensemble du réseau, il est ainsi possible que des jumelages bilatéraux et des réseaux, comme dans le cas de Dunkerque et de Rostock, se renforcent mutuellement et contribuent conjointement à approfondir les relations et les échanges concrets. Dans l'optique d'une éventuelle extension des « villes mémoires », l'invitation au troisième symposium à Rostock a donc été envoyée non seulement aux membres existants du réseau, mais aussi expressément aux villes avec lesquelles Rostock est jumelée, telles qu'Anvers, Rijeka et Stettin, ainsi qu'à d'autres villes ayant subi des expériences de guerre traumatiques, notamment Coventry et Dresde ainsi que Nagasaki, Pearl Harbour et Varsovie.<sup>40</sup>



*Villes mémoires : les participants du 3<sup>e</sup> Symposium international du réseau, le 30 mai 2018 à l'Université de Rostock, copyright : Universität Rostock/Anja Klitt.*

### 3.5. Ludwigsburg-Montbéliard : un jumelage engagé sur des voies nouvelles

#### Le jumelage en bref

	Habitants	Land/Région	Jumelés depuis
Ludwigsburg	93 035	Bade-Wurtemberg	1950 (1962)
Montbéliard	25 336	Bourgogne-Franche-Comté	

Bien qu'une charte officielle correspondante n'ait été signée qu'en 1962, le lien entre Ludwigsburg et Montbéliard constitue le plus ancien jumelage entre des villes françaises et allemandes. C'est pourquoi la relation entre ces deux villes fait partie des mieux documentées entre la France et l'Allemagne. Là aussi, comme pour d'autres jumelages franco-allemands antérieurs, l'impulsion émane de rencontres effectuées dans le cadre de l'Union internationale des maires ; plus particulièrement, l'élément déclencheur remonte à l'Institut Franco-Allemand fondé en 1948 à Ludwigsburg et à son directeur de l'époque, Fritz Schenk, qui a suggéré une collaboration entre ces deux villes en s'appuyant sur l'histoire wurtembergeoise commune de Ludwigsburg et de Mömpelgard, l'actuelle Montbéliard.<sup>41</sup> Des échanges et des visites de délégations, sous la houlette des maires Elmar Doch et Lucien Tharradin, ont marqué l'année 1950, que les deux villes considèrent encore aujourd'hui comme le point de départ de leur jumelage, même si la dynamique de cette année de fondation n'a pas pu être conservée dans la période qui a immédiatement suivi. En fait, les relations se sont à nouveau assoupies, parce que les ressentiments qui perduraient étaient encore trop profonds et trop vifs, mais aussi parce que des incertitudes planaient sur la poursuite de la collaboration, jusqu'à ce que les liens d'amitiés soient à nouveau resserrés en 1958, désormais en vue de la création d'un jumelage formel.<sup>42</sup> Pour renouer les liens tissés quelques années auparavant, le conseil municipal de Ludwigsburg a envoyé à Montbéliard une délégation porteuse de sa décision de rebaptiser désormais la route à l'est du parc du château de Ludwigsburg « Mömpelgarder Straße » (route de Montbéliard).<sup>43</sup> La

visite de cette délégation en mai 1958 a permis de consolider et, cette fois, de pérenniser les contacts, ce qui a mené, quatre années plus tard, à la signature de la charte de jumelage commune mentionnée plus haut.

Déjà marquées très tôt par les aléas de cette phase de création, les deux villes ont emprunté, au fil des décennies, des voies nouvelles pour orienter le jumelage sur le présent et sur l'avenir par des impulsions ciblées. Dans ce contexte, les approches retenues présentent des portées variables.

Comme dans d'autres rapprochements, l'intégration de l'économie sur place est vue comme une possibilité de resserrer les liens entre les communes jumelées ; de même, la ville de Ludwigsburg s'est efforcée de réunir des entreprises des villes jumelles par le biais des chambres de commerce et d'industrie. Cependant, force a été ce constater que la collaboration transfrontalière des acteurs économiques répondait à des critères tout autres que ceux d'un jumelage entre municipalités, de sorte que ces tentatives n'ont guère porté de fruits, alors même qu'il existait dans les deux villes des entreprises opérant à l'international.<sup>44</sup> Si l'ambitieux réseau économique au niveau des entreprises n'a enregistré que de rares succès en raison de logiques divergentes, l'implication d'entreprises dans le jumelage s'est malgré tout avérée utile. Ainsi la ville de Ludwigsburg peut-elle, en dialogue avec les entreprises implantées localement, procurer des stages dans des entreprises locales à des personnes venant des villes avec lesquelles elle a conclu un jumelage. De même, l'interpellation des entreprises en vue de

soutenir des activités et des projets du jumelage a eu lieu de manière plus accessible et en même temps plus prometteuse.<sup>45</sup> Dans ce contexte, il est établi qu'un jumelage devient d'autant plus intéressant pour la visibilité de l'engagement social des entreprises qu'il est vécu intensément et défendu vis-à-vis de l'extérieur, et donc que la valeur du jumelage et l'implication des acteurs économiques sur place peuvent se renforcer mutuellement.

Il est particulièrement difficile pour les responsables de garantir durablement que le jumelage ait un large écho dans la population. Ludwigsburg relève ce défi d'une part en communiquant systématiquement les activités du jumelage, afin d'atteindre autant de personnes et de groupes de personnes que possible, et d'autre part en les documentant en continu dans une rétrospective annuelle séduisante.<sup>46</sup> Outre la communication active de la forme prise par les jumelages, le jumelage de Ludwigsburg avec Montbéliard en vue de visualiser leur désir de « créer une Europe des citoyens s'appuyant sur la compréhension mutuelle et le dialogue et acceptant l'autre dans sa différence »,<sup>47</sup> qui émane d'un intérêt historique, mais non centré sur l'histoire, est désormais également présenté sur deux plateformes virtuelles :

- › Dans un projet commun, les archives municipales de Ludwigsburg et de Montbéliard, en collaboration avec l'Institut Franco-Allemand et avec le soutien de la Bürgerstiftung Ludwigsburg et de la Stiftung Kunst, Kultur und Bildung de la caisse d'épargne de Ludwigsburg, ont désormais numérisé et rendu accessibles près de 2.000 documents de l'histoire du jumelage. Gratuitement disponible en ligne depuis 2014, cette « **salle de lecture numérique** »<sup>48</sup> continuera à être alimentée et offrira ainsi une documentation continue du partenariat de 1950 à nos jours.
- › Pour l'exposition virtuelle « **Témoins de Ludwigsburg-Montbéliard** »<sup>49</sup>, des écoliers du *Goethe-Gymnasium* de Ludwigsburg et du Collège Guynemer de Montbéliard ont interrogé au total 13 témoins de leur époque. Les

séquences filmées qui en ont résulté ont été présentées dans le projet de l'Institut Franco-Allemand et de la *Hochschule der Medien* de Stuttgart, munis de sous-titres allemands et français et enrichis de documents venant de la salle de lecture numérique, afin de donner une image concrète de la naissance et du développement du jumelage.

Ces formats documentaires sont complétés par des approches stimulant l'action et visant à encourager à se pencher sur des questions touchant à notre époque et à notre avenir. Dans ce but, les villes de Ludwigsburg et de Montbéliard ont décerné pour la première fois en 2018 le « prix Lucien Tharradin », doté de 3 500 euros, en souvenir du maire décédé en 1957, pionnier du jumelage entre ces deux villes. Les candidats à ce prix peuvent être les élèves des écoles, les groupes de jeunes et les jeunes de moins de 27 ans dans trois catégories : engagement pour les valeurs de la démocratie, pour l'Europe et pour la préservation de la paix, engagement solidaire au niveau local et mondial ainsi qu'engagement pour l'environnement et lutte contre les conséquences du changement climatique.<sup>50</sup>

Ce tout nouveau « prix Lucien Tharradin » dépasse déjà le cadre franco-allemand et européen où Ludwigsburg et Montbéliard continuent à s'enraciner, mais où elles ne veulent pas rester limitées. Au contraire, conscientes que les processus mondiaux sont toujours aussi pertinents sur le plan local et que dans le même temps, le plan local joue un rôle clé pour le règlement des défis mondiaux, elles se sont engagées en 2006 à agir concrètement en publiant une « déclaration commune sur l'Afrique ». Depuis lors, cet engagement commun se déploie dans la ville de Kongoussi au Burkina Faso, qui a pu être identifiée comme partenaire en consultation avec la *Deutsche Welthungerhilfe*, et s'est d'abord attachée, dans le cadre d'un partage du travail, aux domaines de l'éducation (Ludwigsburg) et de l'irrigation (Montbéliard). Dès le début, Montbéliard a pu utiliser des fonds publics, alors que Ludwigsburg était bien davantage tributaire de fonds venant des citoyens, dont la participation passe par l'association « Förderkreis Burkina Faso e. V. » fondée en

2008 à Ludwigsburg, ce qui enracine donc aussi ce jumelage à trois parmi les citoyens. Entre temps, cet engagement s'est approfondi sous la forme d'un partenariat climatique dans le cadre duquel Ludwigsburg dispose désormais de ressources financières fédérales.

*Un engagement commun : inauguration du village burkinabé à Ludwigsburg pour rendre visible le partenariat climatique commun avec Montbéliard, copyright : Archiv Städtepartnerschaften, Stadt Ludwigsburg.*



### 3.6. Sulzbach/Saar-Arc-et-Senans : un jumelage à forte dynamique

#### Le jumelage en bref

	Habitants	Land/Région	Jumelés depuis
Sulzbach/Saar	16 419	Sarre	2014
Arc-et-Senans	1 639	Bourgogne-Franche-Comté	

L'élément qui relie à première vue les membres du jumelage encore récent entre Arc-et-Senans et Sulzbach/Saar est le sel. Mais outre cette connexion apparente, présente architecturalement dans l'ancienne saline royale d'Arc-et-Senans et dans les Salzbrunnenhäuser de Sulzbach, des liens multiples se sont tissés en quelques années entre ces deux communes. Initié cinquante ans après la signature du traité de l'Élysée par une initiative de Frédéric Joureau, consul général de France à Sarrebruck, le jumelage a été préparé en 2013 par des visites mutuelles de délégations et accéléré par les autorités municipales ou communales, de sorte que les deux maires, Michael

Adam et Jacques Maurice, ont pu le sceller dès la réception du Nouvel-An 2014 à Sulzbach. Le jumelage a été solennellement confirmé lors de la visite de réciprocité rendue par une délégation de Sulzbach à Arc-et-Senans en octobre 2014. Il s'agissait du premier jumelage pour Arc-et-Senans, alors que Sulzbach élargissait ainsi ses connexions internationales : en effet, cette ville entretient depuis 1995 déjà des relations amicales avec Ravanusa en Sicile, qui ont débouché sur un jumelage en 2000, et s'est également jumelée en 2010 avec Bassila au Bénin, après un parrainage de projets qui existait depuis 2005.



Ces liens relativement récents montrent – pas seulement dans la perspective franco-allemande – que l'approche du mouvement de jumelage visant à nouer des relations transfrontalières durables continue à être fructueuse.<sup>51</sup> Ce constat est notamment mis en exergue par le fait que le jumelage, initialement stimulé et recherché par des responsables politiques, n'est pas resté confiné aux mairies, mais est également vécu par la population qui lui donne un contenu concret. Pour garantir que le jumelage repose également sur une large assise, celui-ci a été aussitôt doté de structures d'accompagnement : des comités de jumelage ont été créés, tant à Arc-et-Senans qu'à Sulzbach, pour faire progresser des idées et des initiatives concernant l'organisation du jumelage, mais également aussi pour faire en sorte que la population les reprenne à son compte et les soutienne. Une garantie de cette double fonction tient assurément à la composition du comité. Ainsi, à Sulzbach, on y trouve non seulement des citoyens, mais aussi des personnes qui travaillent pour l'administration municipale, alors qu'à Arc-et-Senans, le comité comporte plusieurs membres du conseil municipal. Par ailleurs, ces comités, qui se conçoivent comme des « aides à l'amitié »<sup>52</sup>, ont déclenché diverses impulsions pour donner vie au jumelage récemment créé et l'enraciner parmi les citoyens :

- › Une des premières mesures en dehors des visites des délégations officielles a consisté à **impliquer les jeunes**. Dans ce contexte, des élèves des classes de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> (au sens du système allemand) de plusieurs écoles de Sulzbach ont tout d'abord été invités à Arc-et-Senans. Ces premières rencontres de juin 2014 se sont ensuite transformées en un échange mutuel régulier qui s'adresse davantage aux écoles primaires qu'aux lycéens avancés qui apprennent le français ou l'allemand. Cela s'explique avant tout par le fait qu'il n'existe à Arc-et-Senans qu'une seule école primaire, l'école « Le Petit Prince », mais qu'en outre, le but poursuivi est de permettre de faire des

expériences d'échange aussi tôt que possible. Dans ce cas, l'effet direct que les jumelages peuvent déployer sur place se manifeste de façon impressionnante par le fait que l'école propose désormais des cours d'allemand depuis 2015.

- › C'est également à l'initiative de collaborateurs du service des constructions de Sulzbach qu'a été lancé en juin 2014 le premier « **tour d'Arc-et-Senans** ». Depuis lors, un groupe de cyclistes amateurs se rend régulièrement à Arc-et-Senans, avec le soutien d'une série de sponsors locaux et d'un concessionnaire automobile du lieu qui met à disposition un véhicule accompagnant les cyclistes sur leur parcours. Devenu désormais un élément incontournable du jumelage, ce tour fait toujours l'objet d'un accueil festif à Arc-et-Senans lors de l'arrivée des Sulzbachois ; depuis 2015, un amateur de vélo d'Arc-et-Senans leur rend également la politesse en réalisant son « tour de Sulzbach » personnel.



*Tour d'Arc-et-Senans : arrivée des amis du vélo de Sulzbach devant la saline royale d'Arc-et-Senans, copyright : Stadt Sulzbach.*

Représentés au sein des deux comités de jumelage, les **milieux artistiques** ont créé des réseaux mutuels dès l'année de création du jumelage. Cette connexion s'est traduite par le vernissage d'une artiste de Sulzbach dans la galerie « Carré Claude-Nicolas » à Arc-et-Senans à l'occasion de la visite officielle de réciprocité destinée à confirmer le jumelage récent en octobre 2014. Cette première exposition a été suivie d'autres, organisées par des créateurs de Sulzbach à Arc-et-Senans et vice-versa, si bien qu'il existe désormais un échange durable entre le *Kunstverein* de Sulzbach et la galerie. Ces expositions contribuent à la visibilité durable du jumelage au-delà du cercle des personnes qui y participent directement.

En stimulant des initiatives concrètes en peu de temps, le jumelage a réussi dès le début à être rempli de substance tout en garantissant qu'il ne se limite pas aux visites et aux contacts officiels entre les administrations. Mis en place par des décisions « de haut en bas », ce jumelage a ainsi pu se déployer à grande échelle dans le tissu communal et toucher la population. Cet objectif a été atteint, comme en témoigne notamment le fait que les citoyens de Sulzbach, enthousiasmés par les échanges avec la France, mais constatant que ceux-ci ne peuvent avoir lieu que ponctuellement et moyennant des planifications appropriées en raison de l'éloignement d'Arc-et-Senans, ont également noué depuis 2016 des contacts plus étroits avec Rémelfing, une commune proche de la frontière et qui n'est située qu'à 40 kilomètres de Sulzbach.

Les liens amicaux entre Sulzbach et Rémelfing, comme avec Arc-et-Senans, sont nourris par les relations entre créateurs d'art, dans ce cas avec le soutien décisif du groupe d'artistes KIS de

Sulzbach et du groupe de peinture Peinture Création de Rémelfing. Mais dans le même temps, les milieux musicaux, les associations d'horticulture et d'arboriculture fruitière ainsi que des clubs de sport et de randonnée ont mis en réseau les deux communes. La fréquence des contacts mutuels est relativement élevée, car le voisinage assez proche favorise les visites et les activités communes et permet même de participer mutuellement à la vie communale, par exemple à l'occasion de marchés ou de festivals de musique. De même, la communication s'avère excellente grâce aux connaissances du dialecte dues à la proximité géographique. Face à la nécessité de soutenir et de consolider ce processus initié « de bas en haut », les premières visites de délégations officielles ont eu lieu dès 2016, suivies en 2017 et en 2018 par des visites mutuelles des conseils municipaux pour préparer la conclusion d'une amitié officielle.

Qu'il s'agisse des liens entre Sulzbach et Arc-et-Senans ou entre Sulzbach et Rémelfing, il convient de signaler que toutes ces activités partent d'intérêts de fond, voire de hobbies partagés par les initiateurs et que le couple franco-allemand (sans que cela ne se trouve obligatoirement au premier plan thématique dès le début) est toujours ressenti comme un enrichissement et est donc cultivé comme il se doit. Dans ce cas concret aussi, cela confirme que l'échange par le biais d'accès thématiques peut servir de véhicule à la coopération transfrontalière, pour encourager ainsi à petite échelle « l'amitié entre la France et l'Allemagne et de contribuer à l'entente internationale et la paix entre les peuples »<sup>53</sup>, pour reprendre les termes de la mission définie dans la charte de jumelage entre Sulzbach et Arc-et-Senans.

### 3.7. Kaltenwestheim-Lascaux, St. Solve, Vignols : un jumelage dans l'Europe élargie

#### Le jumelage en bref

	Habitants	Land/Région	Jumelés depuis
Kaltenwestheim	905	Thuringe	1996
St. Solve	461	Nouvelle-Aquitaine	
Lascaux	206		
Vignols	556		

Le lancement du jumelage entre la commune de Kaltenwestheim, en Thuringe, et les trois communes de St. Solve, Lascaux et Vignols, en Corrèze, relève du dernier mariage en date entre des communes allemandes et françaises juste après la fin de la Guerre froide et la réunification de l'Allemagne. À partir du désir du conseil municipal de contracter un jumelage avec la Grande-Bretagne ou la France, ce sont des relations et des contacts personnels qui, comme bien souvent, ont joué un rôle décisif pour nouer les premiers contacts et les concrétiser : Manfred Beetz, qui était à l'époque directeur de la communauté administrative Hohe Röhn, disposait déjà de connexions dans la région par le biais de sa présidence de l'association de jumelage entre la localité bavoise d'Oberelsbach et celle de Pompadour, également située en Corrèze, et a pu procéder aux explorations requises sur place pour savoir dans quelle mesure des communes voisines de Pompadour pourraient envisager un jumelage. Non loin de Pompadour, cette suggestion est tombée sur un sol fructueux, car de son côté, le maire de Vignols et quelques collègues des communes voisines étaient intéressés par l'idée de conclure un tel jumelage. Une première visite d'un couple franco-allemand de Corrèze à Kaltenwestheim à l'été 1993 a été suivie en octobre de la même année par une visite de réciprocité de Kaltenwestheim qui a donné le coup d'envoi aux relations mutuelles aboutissant en 1996 à la signature d'une charte de jumelage.

Regroupant initialement quatre communes françaises, ce jumelage s'est réduit à trois lorsque le maire de Saint-Bonnet-la-Rivière a quitté ses fonctions et que le jumelage s'est ensuite endormi dans cette commune. En revanche, le jumelage entre Kaltenwestheim et Lascaux, St. Solve et Vignols a réussi à prendre durablement corps et à bénéficier d'une large assise, par la création d'une association de jumelage du côté allemand dès la conclusion du jumelage, tandis que du côté français, le rôle du comité de jumelage était joué par l'association Foyer Intercommunal Culture et Loisirs (FICL) qui existait déjà depuis 1982. Comme on peut s'y attendre pour les communes relativement petites, dès le début, l'organisation du jumelage est essentiellement tributaire de l'action de particuliers, soutenue et pérennisée par les structures associatives. De leur côté, celles-ci assurent aussi un rattachement continu avec les milieux politiques et administratifs : ainsi, le maire de Kaltenwestheim est également membre d'office de l'association du jumelage ; de même, des membres du conseil municipal participent aux activités du jumelage.

Dans le sillage de l'intégration de pays d'Europe centrale et orientale à l'Union européenne, ainsi que dans l'optique des modifications apportées aux instruments de subventions dévolus aux activités de jumelage,<sup>54</sup> qui visent désormais plus les rencontres trinationales ou multinationales que les activités purement bilatérales, le jumelage franco-allemand s'est transformé au début de cette décennie en un jumelage trinational :

comme par le passé, les relations personnelles ont joué un rôle décisif dans cette évolution. Tout d'abord, un jumelage à trois a été envisagé, sans succès, avec la commune hongroise de Hejce par l'intermédiaire d'une Hongroise habitant dans la localité voisine de Kaltenwestheim. En fin de compte, c'est par le biais d'une Slovaque vivant en Corrèze qu'il a été possible de nouer le contact avec Klátova Nova Ves en Slovaquie, si bien que tous les partenaires, c'est-à-dire Kaltenwestheim, Klátova Nova Ves, Lascaux, St. Solve et Vignols, ont fini par conclure ensemble un jumelage en France en 2013.

Le caractère désormais trinational du jumelage se traduit par le fait que les rencontres annuelles des trois communes se déroulent alternativement en Allemagne, en France et en Slovaquie. Même dans ce cadre trinational, il est possible d'impliquer étroitement les citoyens, puisque, tout comme dans le cadre franco-allemand, les associations existantes assument désormais une part importante de l'agencement du jumelage trinational : le « Partnerschaftsverein Frankreich / Deutschland » englobe dans ses activités la commune slovaque tout comme le FICL entretient des relations en Allemagne et en Slovaquie. Ces actions impliquent non seulement les associations auxquelles le jumelage est confié, mais aussi les associations sportives et les clubs de Carnaval, sans oublier les échanges intenses entre les sapeurs-pompiers et les chorales. Elles ont permis de nouer de nombreux liens personnels, favorisés par l'hébergement qui est systématiquement assuré chez des particuliers habitant dans les communes jumelées ; pour le jumelage, cela signifie qu'outre les voyages officiels, les invitations à de grandes manifestations communales ou les voyages des délégations, de nombreux contacts sont entretenus à l'occasion d'anniversaires ou d'autres célébrations personnelles. Dans ce contexte, les barrières linguistiques existantes ne représentent guère un obstacle, ce qui permet au jumelage de bénéficier d'une large assise au sein de la population locale.

Tout cela donne au jumelage une grande attractivité, si bien qu'il est possible de gérer activement le changement démographique, si souvent décrié en raison de ses répercussions sur le travail des associations et des partenariats : l'exode des jeunes pose assurément un problème en raison de la structure rurale des communes impliquées dans le jumelage, mais la taille de ces communes offre, quant à elle, des possibilités de contacts directs et indirects qui sont mises à profit par de nombreuses personnes en activité, au point qu'il y a environ dix ans, il a été possible de rajeunir le personnel chargé du jumelage à Lascaux, St. Solve et Vignols, notamment en intégrant des familles jeunes. Une évolution similaire a également eu lieu il y a quelques années à Kaltenwestheim.

De même que la population des communes participantes donne vie au jumelage, de même les activités y afférentes sont financées pour l'essentiel par la collectivité des citoyens, même si des subventions du Land ou des subsides venant du programme de l'UE « L'Europe pour les citoyens » peuvent être obtenus à titre occasionnel. Au-delà des subventions de l'UE, on voit cependant que le jumelage vécu dans de nombreuses relations personnelles constitue un cadre qui permet d'échanger sur des thèmes multiples et des préoccupations profondes, par exemple sur l'avenir de l'Europe ou sur la politique d'intégration et d'environnement. Les rapports communaux relatifs aux dernières mesures dans le cadre du programme de l'UE « L'Europe pour les citoyens » témoignent du vaste impact qui peut être enregistré auprès de l'ensemble de la population dans les seules communes rurales : les rencontres de 2014 et de 2017 ont rassemblé entre 400 et 500 personnes.<sup>55</sup> Ainsi, le jumelage témoigne, entre autres par le biais des échanges personnels et de ses effets interculturels, de sa pertinence pour la formation de la notion de citoyenneté dans une Europe qui s'est radicalement développée et élargie en l'espace d'une génération. Il offre donc un exemple de la manière dont les jumelages peuvent, aujourd'hui encore et très concrètement, répondre aux exigences d'une Europe désormais élargie « d'en bas ».



*Rencontre de jumelage de 2017 : prestation du chœur mixte de Kaltenwestheim, copyright : Rolf Friedrich.*

- 1 Voir Andreas Schulz : Tour de France : Alle deutschen Etappenorte der Geschichte von Freiburg bis Düsseldorf, 02.07.2017, disponible sous : [https://www.eurosport.de/radsport/tour-de-france/2017/tour-de-france-alle-deutschen-etappenorte-der-geschichte-von-freiburg-bis-dusseldorf\\_sto2375287/story.shtml](https://www.eurosport.de/radsport/tour-de-france/2017/tour-de-france-alle-deutschen-etappenorte-der-geschichte-von-freiburg-bis-dusseldorf_sto2375287/story.shtml).
- 2 Art. 1 al. 2 et art. 2 al. 1 *Vertrag zwischen der Bundesrepublik Deutschland und der Deutschen Demokratischen Republik über die Herstellung der Einheit Deutschlands*, Berlin, 31.08.1990.
- 3 Cela renvoie aux données différentes disponibles sur les jumelages auprès de la section allemande du CCRE et de l'AFCCRE : selon le registre allemand, Berlin est jumelée avec Paris, mais selon le registre français, Paris ne l'est pas avec Berlin.
- 4 Voir Mairie de Paris : Paris international, disponible sous <https://www.paris.fr/international>.
- 5 Voir Der Regierende Bürgermeister. Senatskanzlei : Städtepartnerschaften, disponible sous : <https://www.berlin.de/rbmskzl/politik/internationales/staedtepartnerschaften>.
- 6 Pour mesurer l'importance que les responsables politiques à Paris et Berlin attachent aux jumelages et aux réseaux internationaux, voir Sans nom : Berlin gemeinsam gestalten. Solidarisch. Nachhaltig. Weltoffen. Koalitionsvereinbarung [...] für die Legislaturperiode 2016–2021, Berlin 2016, p. 181, disponible sous : [https://www.berlin.de/rbmskzl/\\_assets/rbm/161116-koalitionsvertrag-final.pdf](https://www.berlin.de/rbmskzl/_assets/rbm/161116-koalitionsvertrag-final.pdf) ; Mairie de Paris : Communication de la Maire de Paris relative à l'action internationale de la Ville de Paris, Paris, 27.05.2015, disponible sous : <https://api-site.paris.fr/images/71046>.
- 7 Fondé en 1985, Metropolis est une section du réseau global de collectivités territoriales *United Cities and Local Government* (UCLG).
- 8 Voir Senatsverwaltung für Umwelt, Verkehr und Klimaschutz : European City Exchange – Move Your Mind, disponible sous : [https://www.berlin.de/senuvk/internationales\\_eu/move\\_your\\_mind/](https://www.berlin.de/senuvk/internationales_eu/move_your_mind/).
- 9 Voir Senatsverwaltung für Umwelt, Verkehr und Klimaschutz : Städtepartnerschaften, disponible sous : [https://www.berlin.de/senuvk/internationales\\_eu/staedtepartnerschaften/index.shtml](https://www.berlin.de/senuvk/internationales_eu/staedtepartnerschaften/index.shtml).
- 10 Voir Centre Français de Berlin : Tandem Paris-Berlin, disponible sous : <http://centre-francais.de/de/tandem-paris-berlin/>.
- 11 Pour en savoir plus sur le projet et les créations, consultez le petit livre de recettes disponible sous : [http://centre-francais.de/wp-content/uploads/2014/11/Rezepte\\_Paris\\_Berlin.pdf](http://centre-francais.de/wp-content/uploads/2014/11/Rezepte_Paris_Berlin.pdf).
- 12 Voir Peuple et Culture : Une fresque pour marquer les 30 ans de Paris-Berlin, 13.07.2017, disponible sous : <http://www.peuple-et-culture.org/spip.php?article168>.
- 13 Stephanie Hesse : Viel Glanz um nichts? Bilan du jumelage Paris-Berlin, in : ParisBerlin, Nr. 81, novembre 2012, p. 64.
- 14 Les jumelages entre arrondissements ne se limitent pas nécessairement à la Petite couronne d'Île-de-France, comme en atteste le jumelage tripartite liant l'arrondissement berlinois de Mitte, la ville de Tourcoing dans le département du Nord et celle de Bottrop.
- 15 Voir Lucie Filipová : Erfüllte Hoffnung. Städtepartnerschaften als Instrument der deutsch-französischen Aussöhnung, 1950–2000 (Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte Mainz, 237), Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht 2015, p. 127.
- 16 Voir ibidem, p. 128.

- 17 Ibidem, p. 129 signale une particularité de l'acte constitutif : aucune convention de jumelage au sens classique, dûment signée par les deux parties, n'a été établie. Les maires ont procédé à l'échange d'un document consistant en une « proclamation très simple et très courte » qui se réfère aux décisions des conseils municipaux à Dijon (du 5 mai 1958) et à Mayence (du 21 juin 1958).
- 18 Ce lien officiel au niveau des régions est d'autant plus impressionnant que les régions françaises, créées seulement six ans auparavant, ne se sont pas vues accorder le statut de collectivité territoriale jusqu'à la décentralisation lancée en 1982 avec la loi Defferre.
- 19 Le jumelage avec la ville d'Erfurt, en Allemagne, est inclus dans ce décompte.
- 20 Cependant, le jumelage entre Dijon et Oppeln, mis en place depuis 2009, nous a au moins mis en contact avec le partenariat régional initialement conclu par la Rhénanie-Palatinat avec la voïvodie du même nom.
- 21 La version longue telle qu'adoptée est *Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz/4er-Netzwerk Rheinland-Pfalz Bourgogne-Franche-Comté Oupeln Mittelböhmen*, voir Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz/Burgund : Protokoll der außerordentlichen Mitgliederversammlung vom 7. November 2017, Mayence 2017.
- 22 Entretien de Martine Durand-Krämer avec l'auteur, 21.11.2017.
- 23 Prévu explicitement au paragraphe 2, al. 5 du *Auseinandersetzungsvertrag* avec la commune de Laubenheim, Laubenheim/Mayence, 02.06.1969.
- 24 Sa fondation s'inspire du modèle plus ancien de la Maison d'Heidelberg à Montpellier.
- 25 L'initiative mobiklasse.de de 2015 est l'émanation d'action *Deutschmobil*, lancé dès l'an 2000 à l'initiative de la Fédération des Maisons franco-allemandes. Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur le site <http://mobiklasse.de>, où des demandes de lecteurs peuvent en outre être formulées. FranceMobil est le pendant de mobiklasse.de du côté allemand. Son objectif est de susciter l'envie d'apprendre le français et de découvrir la culture française, cf. [www.francemobil.fr](http://www.francemobil.fr).
- 26 Voir le discours de Roland Ries, à l'époque premier adjoint au maire de Strasbourg, dans : Conseil de l'Europe, Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe. Vingt-cinquième session ordinaire 6-8 mars 1990. Compte rendu des débats, Strasbourg 1991, p. 59.
- 27 Voir l'explication sur le site de la Ville de Strasbourg, disponible sous : <https://www.strasbourg.eu/club-strasbourg>.
- 28 Voir Eurometropole Strasbourg : Accueillir les réfugiés avec dignité. Vade-mecum sur l'accueil et l'intégration des réfugiés dans les villes européennes, Strasbourg 2017, disponible sous : [https://www.strasbourg.eu/documents/976405/1098159/vademecum\\_2017.pdf/](https://www.strasbourg.eu/documents/976405/1098159/vademecum_2017.pdf/).
- 29 Pour plus d'informations sur les échanges artistiques, voir l'explication sur le site Internet de la *Grafikwerkstatt Dresden* <http://grafikwerkstatt.dresden.de/de/grafikwerkstatt/international/>.
- 30 Nous renvoyons explicitement aux rapports des boursiers dresdois, disponibles sous : [http://www.dresden.de/de/kultur/kulturfoerderung/kulturpreise/09\\_reisestipendien.php](http://www.dresden.de/de/kultur/kulturfoerderung/kulturpreise/09_reisestipendien.php).
- 31 Voir par ex. Landeshauptstadt Dresden. Der Oberbürgermeister : Vorlage « Wir entfalten Demokratie. Lokales Handlungsprogramm für ein vielfältiges und weltoffenes Dresden » (Vorlage V1566/17), Dresde, 15 mars 2017, disponible sous : [https://www.dresden.de/media/pdf/auslaender/beschlossene\\_Version\\_V1566-17.pdf](https://www.dresden.de/media/pdf/auslaender/beschlossene_Version_V1566-17.pdf). Voir aussi les raisons qui ont incité à l'organisation du Dialogue international de Dresde, disponible sous : [https://www.dresden.de/de/leben/stadtportrait/europa/dresden-dialog\\_150925.php](https://www.dresden.de/de/leben/stadtportrait/europa/dresden-dialog_150925.php).
- 32 Voir le rapport sur le programme d'échange scolaire entre la *Gemeinschaftsschule Pieschen* (Dresde) et le Collège Le Ried (Bischheim), Dresde [2018], disponible sous : [https://www.dresden.de/media/pdf/europa/schueleraustausch/Bericht\\_OS\\_Pieschen.pdf](https://www.dresden.de/media/pdf/europa/schueleraustausch/Bericht_OS_Pieschen.pdf).
- 33 Hanse- und Universitätsstadt Rostock : « Städte der Erinnerung » tragen gemeinsam Verantwortung für den Frieden, communiqué de presse, Rostock, 20.06.2017, disponible sous : <http://rathaus.rostock.de/sixcms/detail.php?id=56180>.
- 34 Cf. le résumé de ces motivations du côté de Rostock dans Juliane Hinz : Rostock lädt ein zum Friedenssymposium, in : Norddeutsche Neueste Nachrichten, 21.06.2017, disponible sous : <https://www.nnn.de/lokales/rostock/wir-koennen-richtig/rostock-laedt-ein-zum-friedenssymposium-id17107336.html>.
- 35 De même, la ville de Rostock a participé aux activités des villes où des individus ont été victimes de la cellule terroriste néonazie de la NSU pour rappeler l'assassinat de Mehmet Turgut en février 2004 à Rostock-Toitenwinkel.
- 36 Cf. Communauté Urbaine Dunkerque Grand Littoral : Rapport d'activité 2016, Dunkerque s.d., p. 29, disponible sous : [https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/fileadmin/documents/rapports/Rapport\\_d\\_activite\\_2016.pdf](https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/fileadmin/documents/rapports/Rapport_d_activite_2016.pdf) ainsi que Hanse- und Universitätsstadt Rostock : OB Roland Methling nimmt an Geschichts-Kolloquium in Dünkirchen teil. Communiqué de presse, Rostock, 26.05.2016, disponible sous : <http://rathaus.rostock.de/sixcms/detail.php?id=49603>.
- 37 Hanse- und Universitätsstadt Rostock : « Städte der Erinnerung » tragen gemeinsam Verantwortung für den Frieden, communiqué de presse, Rostock, 20.06.2017, disponible sous : <http://rathaus.rostock.de/sixcms/detail.php?id=56180>.
- 38 Cf. Universität Rostock : 3. Internationales Symposium der « Städte der Erinnerung » in Rostock : Museale Aufarbeitung und Jugendarbeit, communiqués de presse, Rostock, 30.05.2018, consultable sous : <https://www.uni-rostock.de/universitaet/aktuelles/pressemeldungen/detailansicht/n/3-internationales-symposium-der-staedte-der-erinnerung-in-rostock-museale-aufarbeitung-und-jugend>.
- 39 Cf. par exemple Mayors for Peace : The 9th General Conference of Mayors for Peace. Session II. Roles of Local Governments, Nagasaki, 08.08.2017, p. [24-25], disponible

- sous : [http://www.mayorsforpeace.org/english/report/meeting/data/9th\\_meeting/04\\_session2.pdf](http://www.mayorsforpeace.org/english/report/meeting/data/9th_meeting/04_session2.pdf).
- 40 Cf. Universität Rostock : 3. Internationales Symposium der « Städte der Erinnerung » in Rostock : Museale Aufarbeitung und Jugendarbeit, communiqués de presse, Rostock, 30.05.2018, consultables sous : <https://www.uni-rostock.de/universitaet/aktuelles/pressemeldungen/detailansicht/n/3-internationales-symposium-der-staedte-der-erinnerung-in-rostock-museale-aufarbeitung-und-jugend/>.
- 41 Cf. Till Kronsfoth : Ludwigsburg und Montbéliard : Die Entwicklung der ersten Deutsch-Französischen Städtepartnerschaft von 1950 bis 1980, Berlin : Freie Universität 2015 (mémoire de maîtrise), p. 23.
- 42 Cf. Sans nom : 1950–2010 : Montbéliard Ludwigsburg (La gazette des archives, 39), Montbéliard 2010, p. 7.
- 43 Cf. ibidem, p. 8. La route porte aujourd'hui le nom de « Mömpelgardstraße » (route de Montbéliard).
- 44 Cf. Uwe Zimmermann/Klaus M. Nutzenberger : Städtepartnerschaften : Instrument der « kommunalen Außenpolitik » der Städte und Gemeinden (DStGB Dokumentation, 104), Berlin : Deutscher Städte- und Gemeindebund 2011, p. 25.
- 45 Cf. ibidem.
- 46 En dernier lieu Stadt Ludwigsburg, Fachbereich Organisation und Personal (éd.) : Jahresrückblick 2017. Ludwigsburg und seine Partnerstädte, Ludwigsburg 2018, disponible sous : [https://www.ludwigsburg.de/site/Ludwigsburg-Internet/get/params\\_E1993578369/15038475/Staedtepartnerschaften\\_2017.pdf](https://www.ludwigsburg.de/site/Ludwigsburg-Internet/get/params_E1993578369/15038475/Staedtepartnerschaften_2017.pdf).
- 47 Sans nom : Virtuelle Ausstellung zur Städtepartnerschaft Ludwigsburg-Montbéliard, disponible sous : <https://www.ludwigsburg.de/Lde/start/kultur-freizeit/virtuellen+ausstellung+zur+staedtepartnerschaft+ludwigsburg-montbeliard.html>.
- 48 La salle de lecture numérique figure à l'adresse <https://ludwigsburg-montbeliard.bsz-bw.de/home>.
- 49 Le musée virtuel figure à l'adresse : <http://zeitzeugen-ludwigsburg-montbeliard.de/>.
- 50 Cf. Stadt Ludwigsburg : Beschlussvorlage Auslobung « Lucien-Tharradin-Preis » (Vorl. Nr. 100/18), Ludwigsburg 2018, disponible sous : <https://ris.ludwigsburg.de/bi/getfile.php?id=167900&type=do&>.
- 51 Même si la conclusion de nouveaux partenariats est globalement en recul pour toute une série de raisons, cf. Ministerium für Bundesangelegenheiten, Europa und Medien des Landes Nordrhein-Westfalen et Chef der Staatskanzlei : Städte Partnerschaften. Entwickeln Leben Ausbauen Finanzieren, Düsseldorf [2016], p. 10, disponible sous : [https://mbem.nrw/sites/default/files/asset/document/161014\\_final\\_broschuere\\_staedtepartnerschaften\\_einseitig.pdf](https://mbem.nrw/sites/default/files/asset/document/161014_final_broschuere_staedtepartnerschaften_einseitig.pdf).
- 52 Pressestelle der Stadt Sulzbach : Partnerschafts-Komitee für Arc et Senans zieht Bilanz, 14.01.2015, disponible sous : <https://www.stadt-sulzbach.de/index.php/unsere-stadt/partnerstaedte-schaften/arc-et-senans/was-bisher-geschah/99-partnerschafts-komitee-fuer-arc-et-senans-zieht-bilanz>.
- 53 Charte de jumelage entre Sulzbach/Saar et Arc-et-Senans, Sulzbach, 10 janvier 2014, disponible sous : [https://www.stadt-sulzbach.de/pictures/Partnerstadt/Patenschaftsurkunde\\_Arc.jpg](https://www.stadt-sulzbach.de/pictures/Partnerstadt/Patenschaftsurkunde_Arc.jpg).
- 54 Foyer Intercommunal Culture et Loisirs : Les jumelages, disponible sous : <http://www.ficl.fr/jumelage/>.
- 55 Cf. Sans nom : Das Projekt « Europäische Begegnungen und Integration – Demokratie in Europa geht uns alle an » wurde mit Unterstützung der Europäischen Union im Rahmen des Programms « Europa für Bürgerinnen und Bürger » gefördert, [2014], disponible sous : [http://www.vgem-hoherhoen.de/inhalte/vgem\\_hohe\\_rhoen/\\_inhalt/home/mitgliedsgemeinden/kaltenwestheim/programm-bilder-partnerschaftstreffen2014](http://www.vgem-hoherhoen.de/inhalte/vgem_hohe_rhoen/_inhalt/home/mitgliedsgemeinden/kaltenwestheim/programm-bilder-partnerschaftstreffen2014) ; Sans nom : Das Projekt « Unterstützung zur Stärkung der europäischen Bürgerschaft und Verbesserung des Verständnisses für die bürgerschaftliche und demokratische Teilhabe auf EU-Ebene » wurde mit Unterstützung der Europäischen Union im Rahmen des Programms « Europa für Bürgerinnen und Bürger » gefördert, [2017], disponible sous : [http://www.vgem-hoherhoen.de/inhalte/vgem\\_hohe\\_rhoen/\\_inhalt/home/mitgliedsgemeinden/kaltenwestheim/partnerschaftstreffen2017](http://www.vgem-hoherhoen.de/inhalte/vgem_hohe_rhoen/_inhalt/home/mitgliedsgemeinden/kaltenwestheim/partnerschaftstreffen2017).

## 4. Unie dans la diversité

---





Les contextes donnés ainsi que les formes concrètes du travail de jumelage exposées à titre d'exemples dans différentes configurations et dans divers exemples pratiques permettent de tirer des constats généraux et des recommandations d'action globales. Précisons qu'il convient toujours de tenir compte des situations spécifiques des communes et des jumelages considérés ; néanmoins, les réflexions ci-après sont destinées à offrir aux acteurs agissant dans de grandes structures, mais aussi dans les communes, des orientations concrètes pour l'organisation de jumelages communaux.

#### 4.1. Constats tirés des jumelages réussis

**Le travail de jumelage est un travail pour l'Europe.** Dès le début, le mouvement des jumelages s'est placé dans le contexte de l'unité européenne, souvent sur la base du rapprochement franco-allemand. Outre la dimension naturellement transfrontalière des jumelages internationaux, de nombreuses activités mettent à nouveau l'accent sur le lien avec l'Europe, surtout face à la perception d'une recrudescence de l'eurosepticisme. Par leurs formats de rencontres, d'échanges et de dialogues, les jumelages contribuent, aujourd'hui encore, à une Europe « d'en bas », visible et concrète pour les citoyens.

**Les jumelages étendent les possibilités d'action.** Au niveau des communes, les jumelages ouvrent de nouveaux horizons en combinant connaissances et expériences, mais aussi en canalisant les ressources. Ils permettent ainsi, d'une part, d'enrichir le travail communal par l'échange et l'adaptation de bonnes pratiques et de recevoir des impulsions importantes, par exemple dans le domaine de l'urbanisme ou sur le plan de l'aide aux réfugiés et de l'intégration de ceux-ci. D'autre part, ils peuvent déboucher sur des activités conjointes qui dégagent des synergies et dépasser par l'action conjointe ce que pourrait réaliser une commune seule. Cela concerne aussi bien l'organisation de grandes manifestations et rencontres que des coopérations exemplaires dans le domaine de l'aide au développement.

**Les jumelages qualifient.** Les personnes qui participent aux échanges et aux rencontres en profitent sur le plan linguistique et communicationnel par la nécessité de s'entendre avec d'autres personnes venant d'une autre aire linguistique, quelle que soit la langue qui permet de se comprendre en fin de compte. De même, les échanges qui s'appuient sur des contenus relevant des centres d'intérêt de tous les participants élargissent les compétences individuelles, par exemple dans le cadre de la qualification scolaire ou professionnelle.

**Les jumelages sont source de compréhension.**

Il convient de ne pas introduire une distinction rigoureuse entre les potentiels de qualification individuels dans le cadre des activités de jumelage et l'appropriation de compétences interculturelles sur la base d'échanges et de rencontres. Cela permet de lutter contre les préjugés et les stéréotypes, ainsi que réfléchir par soi-même de façon différenciée dans le sens d'une coexistence propre à renforcer la compréhension entre les peuples.

**Les jumelages ont besoin de communication.**

Plus une commune est grande, plus il est difficile de garantir leur présence efficace à grande échelle dans la vie communale. Néanmoins, dans tous les cas, la communication joue un rôle clé pour insuffler de la vie aux jumelages au-delà du cercle étroit des personnes qui s'y engagent. Le succès de la communication peut également passer par l'entretien de bons contacts avec les médias locaux compétents, tout comme par des activités sur les réseaux sociaux, voire par les contacts personnels.

## 4.2. Recommandations d'action pour le succès des jumelages

**Pérenniser le travail de jumelage sur le plan institutionnel.** Les jumelages ont besoin de continuité pour que les activités puissent être planifiées à long terme et être réalisées de manière ciblée. Cette exigence implique, du côté de l'administration, d'éviter un remplacement trop fréquent des personnes compétentes afin de ne pas diluer la mémoire institutionnelle, nécessairement aussi liée aux individus, ainsi que de mettre en place et de préserver une collaboration avec les partenaires qui soit basée sur la confiance. Les acteurs de la société civile, quant à eux, ont besoin d'un minimum de structure institutionnelle, ce qui prend souvent la forme d'associations. Mais sur ce plan, il convient de veiller à ce que ces structures ne soient pas placées sous une domination unilatérale et ne s'encroûtent pas, afin de préserver leur flexibilité et leur capacité d'innovation.

**Partager les tâches et les responsabilités.** Les jumelages sont pluridimensionnels et prennent donc vie par le biais d'activités les plus diverses. En conséquence, il est conseillé de répartir les tâches et les compétences sur plusieurs épaules, sur le plan personnel comme sur le plan institutionnel, afin d'éviter de surcharger les personnes qui travaillent à titre professionnel ou même bénévole. Cette règle s'applique aussi bien à la répartition du travail au sein d'une association qu'à la relation entre différents acteurs entre eux.

**Permettre le rajeunissement.** Non seulement les responsables du travail de jumelage venant de la société civile doivent savoir gérer le passage du flambeau d'une génération à l'autre, mais encore il convient d'encourager des idées nouvelles pour les réalisations concrètes des jumelages. Face à l'évolution des goûts et des possibilités, il n'est plus possible d'envisager de continuer à travailler en reprenant telles quelles les structures traditionnelles. Néanmoins, l'implication et l'adhésion institutionnelle des jeunes peuvent réussir – sans pour autant qu'ils prennent exagérément au sérieux leur rôle associatif – si l'on crée à leur intention, dans les structures existantes, une plateforme dépourvue de toute lourdeur adminis-

trative, par exemple sous la forme d'un département des jeunes ou d'une initiative similaire, mais qui structure le travail et la planification en commun.

**Permettre le travail autour de projets.** Il convient non seulement d'apprécier tout engagement durable, mais aussi de voir qu'une intervention ponctuelle rapportée à tel ou tel thème concret peut enrichir substantiellement les jumelages. C'est pourquoi les structures existantes doivent se montrer ouvertes à l'encouragement et au soutien des activités des non-membres. Dans l'idéal, cela peut dégager des synergies utiles pour les deux parties : les structures en place profitent d'activités supplémentaires, tandis que les initiateurs et les responsables de telles activités n'ont plus à se soucier du cadre juridique approprié pour les réaliser.

**Quitter la zone de confort lors des activités.** Tous les groupes cibles ne sont pas ouverts aux mêmes formats. En conséquence, le travail de jumelage devrait aussi autoriser les formats qui dépassent les activités usuelles dans les jumelages. Cela peut rendre les jumelages attrayants pour des milieux plus larges, dès lors que l'équilibre reste préservé entre les divers groupes cibles. Cela présuppose que les acteurs responsables comprennent qu'une visite culturelle de la ville partenaire et un *poetry slam* ne s'excluent absolument pas l'un l'autre, même s'il est possible que le nombre de personnes intéressées par ces deux manifestations à la fois reste très faible.

**Autoriser la communication au-delà de la langue du partenaire.** Les expériences d'échanges vivent des effets d'apprentissage, mais aussi des malentendus ; pour qu'elles réussissent, il n'est donc pas nécessaire que les personnes qui y participent possèdent d'entrée de jeu des connaissances de la langue du pays partenaire. Le recours à des langues de communication au-delà de l'allemand et du français, toujours mal vu dans le contexte franco-allemand, n'est pas préjudiciable au succès des échanges. En outre, les difficultés linguistiques ou communicationnelles rencontrées lors d'un échange d'expériences peuvent renforcer le désir d'apprendre la langue du partenaire, de sorte que cela peut

même constituer une approche pour promouvoir la langue de l'autre, et donc créer des réseaux supplémentaires, mais en l'occurrence en partant tout d'abord de l'échange et non de l'acquisition de la langue.

#### **Intensifier les rencontres au-delà des groupes cibles usuels.**

Les échanges et les rencontres devraient davantage concerner d'autres personnes que celles qui maîtrisent ou apprennent actuellement la langue de l'autre pays, afin de permettre justement à ceux qui n'entretiennent encore aucune relation manifeste avec le pays partenaire de « dépasser ces frontières ». Face à l'objectif global des jumelages consistant à contribuer à la compréhension transfrontalière en Europe, les processus de réflexion dus aux échanges déploieront des effets plus importants au sein de ce groupe cible que chez les personnes qui tirent déjà davantage profit des offres de coopération internationales.

**Mettre les thématiques au premier plan.** Pour une part importante de la population, le jumelage franco-allemand ou un autre jumelage international de leur propre commune n'est pas particulièrement intéressant *a priori*. Ces personnes pourront éventuellement mieux être interpellées et intégrées si les partenariats abordent des thématiques qui les intéressent directement à titre personnel ou qui sont d'actualité pour la société. C'est également ainsi que la participation à des activités basées sur le jumelage pourra devenir attrayante. Ce point doit être pris en compte dans la communication, ce qui signifie qu'il convient de mettre au premier plan, non pas l'intérêt propre de chacun, mais l'intérêt présumé des autres.

#### **Stimuler l'éducation politique qui autonomise.**

Les jumelages communaux ne se suffisent pas à eux-mêmes, mais sont axés sur la compréhension bilatérale et la réussite de l'unification européenne. En conséquence, l'éducation politique explicite a sa place dans le cadre des jumelages. Celle-ci devrait prendre des formes non seulement essentiellement éducatives, telles que conférences, lectures et expositions, mais aussi, pour lancer des processus de réflexion et déployer un effet aussi durable que possible, inviter à une

réflexion productive sur les questions politiques d'une manière adaptée aux destinataires. Ce but peut être atteint par le biais de projets environnementaux communs tout autant que par le biais de formes d'expression artistiques passant par des productions théâtrales ou musicales.

#### **Utiliser les jumelages sur le plan politique.**

Le champ d'action initial des jumelages consiste à favoriser les rencontres au-delà des fossés et des frontières. Mais cet aspect ne concerne pas seulement la population : les acteurs politiques et le personnel de l'administration peuvent également profiter d'un jumelage de multiples façons. Tout d'abord, les échanges professionnels créent des possibilités de regarder plus loin que le bout de son nez politique ou administratif et ainsi d'enrichir son travail personnel. En outre, les jumelages peuvent aider à mieux défendre les intérêts communaux par rapport à d'autres acteurs. Cela peut se faire directement par le biais du jumelage ou en se concertant avec son partenaire au sein de large réseaux. Si les acteurs politiques et les collaborateurs de l'administration prennent l'habitude de travailler bien davantage en partenariat, donc à l'échelle internationale, et de se mettre en réseau, les jumelages contribuent aussi très pragmatiquement à l'éducation politique des responsables de la politique communale.

#### **Aménager (plus) simplement les subventions.**

Les besoins financiers pour couvrir des activités de jumelage concrètes sont souvent modestes, mais déterminants pour que certaines mesures puissent être réalisées. L'instrumentaire de subventions devrait davantage tenir compte de cet état de fait en réduisant au strict minimum les charges pour la collecte et la gestion des ressources de la part des acteurs, qui interviennent assez souvent à titre bénévole. Une option dans ce contexte peut être l'octroi de subventions sur la base de taux forfaitaires.

#### **Étendre les subventions de manière ciblée.**

Lorsque les jumelages sont appelés à contribuer à la cristallisation d'une conscience européenne plus forte en permettant concrètement de faire des « expériences frontières », ils doivent déployer un large impact. Il faudrait fondamentalement

leur réserver pour cela une subvention importante. Indépendamment du montant absolu des ressources mises à disposition, il faudrait en outre que l'instrumentaire de subventions soit différencié et aille jusqu'à la possibilité de financer intégralement des mesures particulièrement utiles.

**Tenir compte de la complexité des instruments de subventions.** Lorsque les instruments de subventions privilégient de plus en plus des activités trinationales, voire multinationales, ils devraient également tenir systématiquement compte de la hausse exponentielle de la complexité de la planification et de l'harmonisation liée à la coopération entre trois partenaires ou plus, en prévoyant des *overheads* appropriés. Ce n'est qu'ainsi que la diffusion internationale du travail de jumelage pourra rester abordable.

**Instaurer le professionnalisme.** Il existe une pléthore de possibilités pour obtenir le soutien et les subventions dont ont besoin les activités liées aux jumelages. Pour pouvoir en profiter dans toute leur diversité, il est indispensable que les acteurs possèdent des connaissances, qu'ils soient intégrés dans les réseaux et qu'ils soient familiarisés avec les spécificités des instruments de subventions. Sur ce plan, la politique et l'administration sont appelées à acquérir activement ces connaissances, tout autant que les acteurs de la société civile, afin de pouvoir étendre leurs possibilités d'action. Même si cette exigence entraîne dans un premier temps un surcroît de travail qui ne débouche pas directement sur des mesures liées au jumelage, il s'agit là d'un investissement qui s'avère payant à long terme, voire parfois déjà à moyenne échéance.

**Créer des réseaux de communication.** Les nombreux acteurs des jumelages franco-allemands relèvent de différentes structures à plusieurs niveaux. Ces structures devraient être encore plus étroitement entrelacées afin que les informations parviennent à ceux qui organisent concrètement les jumelages et que les besoins locaux soient également connus des structures supracommunales. Cela vaut aussi pour l'organisation interne des associations faitières, où une imbrication accrue ne devrait pas aboutir pour autant à une plus forte hiérarchisation.

**Récompenser l'engagement.** De nombreux acteurs impliqués dans le travail de jumelage concret s'engagent à titre bénévole ou en sus de leur occupation ordinaire. Ils n'escomptent généralement pas en être rémunérés financièrement. Il est néanmoins important pour leur motivation de récompenser leur travail comme il le mérite, par exemple par des distinctions remises à l'occasion d'anniversaires, dans le cadre d'hommages généraux rendus au travail communal bénévole ou par une décharge concrète accordée dans d'autres domaines. Ainsi, la motivation d'une enseignante qui organise des échanges avec l'Allemagne ou avec la France peut être stimulée si elle bénéficie d'heures de décharge ou est libérée d'autres engagements. Après tout, les échanges scolaires dépendent souvent de leurs enseignants individuels, si bien qu'il est dans l'intérêt de l'employeur de créer un contexte apte à soutenir autant que possible un tel engagement, vu l'importance des échanges pour la création de profils scolaires internationaux.

# Annexe

---



## A. Abréviations

<b>ACLE</b>	Association Cologne Lille Erfurt
<b>ADEAF</b>	Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France
<b>ADEM</b>	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
<b>AFCCRE</b>	Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>BiBB</b>	Bundesinstitut für Berufsbildung
<b>CFAJ</b>	Commission Franco-Allemande de la Jeunesse
<b>CFB</b>	Centre Français de Berlin
<b>CIDEM</b>	Association Civisme et démocratie
<b>CNCD</b>	Commission nationale de la coopération décentralisée
<b>CROUS</b>	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
<b>CUD</b>	Communauté urbaine de Dunkerque
<b>CUF</b>	Cités Unies France
<b>DAAD</b>	Deutscher Akademischer Austauschdienst
<b>DAECT</b>	Délégation pour l'Action extérieure des collectivités territoriales
<b>DFA</b>	Deutsch-Französischer Ausschuss in der deutschen Sektion des RGRE
<b>DFI</b>	Deutsch-Französisches Institut Ludwigsburg
<b>DFJW</b>	Deutsch-Französisches Jugendwerk
<b>DStGB</b>	Deutscher Städte- und Gemeindebund
<b>EPC</b>	Europe pour les citoyens
<b>FAFA</b>	Fédération des Associations Franco-Allemandes pour l'Europe
<b>FICL</b>	Foyer Intercommunal Culture et Loisirs
<b>GIZ</b>	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
<b>IBU</b>	Internationale Bürgermeister-Union
<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>IPZ</b>	Institut für europäische Partnerschaften und internationale Zusammenarbeit
<b>OFAJ</b>	Office franco-allemand pour la Jeunesse
<b>PAD</b>	Pädagogischer Austauschdienst
<b>RGRE</b>	Rat der Gemeinden und Regionen Europas
<b>UCLG</b>	United Cities and Local Governments
<b>UN</b>	United Nations
<b>VdF</b>	Vereinigung der Französischlehrerinnen und -lehrer
<b>VDFG</b>	Vereinigung Deutsch-Französischer Gesellschaften für Europa

## B. Interlocutrices et interlocuteurs

La présente étude n'aurait pas été possible sous sa présente forme sans les renseignements multiples fournis par un grand nombre de responsables et de personnes engagées. Nous tenons donc à les remercier de leur disponibilité ainsi que des discussions enrichissantes que nous avons menées avec eux ainsi que des informations qu'ils nous ont fournies :

**Anne Allenbach**, Mitarbeiterin im Bereich Kultur und Öffentlichkeitsarbeit, Stadt Sulzbach/Saar

**Béatrice Angrand**, Secrétaire générale, Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), Paris

**Prof. Dr. Frank Baasner**, Direktor, Deutsch-Französisches Institut, Ludwigsburg

**Heike Bornholdt-Fried**, Abteilungsleiterin Interregionale Standortentwicklung und internationale Kooperationen, Amt für Wirtschaftsförderung, Arbeitsmarkt und grenzüberschreitende Zusammenarbeit, Landeshauptstadt Saarbrücken

**Pia Brand**, Pirmasens Marketing/Kultur, Stadt Pirmasens

**Simone Bröschke**, Internationale Grundsatzangelegenheiten und Städtepartnerschaften, Referat EU und Internationales, Abteilung Zentrales, Senatsverwaltung für Umwelt, Verkehr und Klimaschutz, Berlin

**Claire Crézé**, Présidente du Conseil d'administration, Association des Amis des Jumelages de Chartres

**Anja Deschler**, Projektmanagerin, Konzilstadt Konstanz

**Martine Durand-Krämer**, Generalsekretärin des Partnerschaftsverbandes Rheinland-Pfalz/4er Netzwerk, Bereich Burgund – Franche-Comté, Mainz

**Françoise Elloy**, Présidente (2008–2017), Union pour la Coopération Bourgogne Franche-Comté, Dijon

**Florian Fangmann**, Geschäftsführer, Centre Français de Berlin

**Anna Fudala**, Projektbeauftragte Young Europeans Award, Deutsch-Französisches Jugendwerk (DFJW), Berlin

**Jean-Claude Grouteau**, Vice-président du Conseil d'administration et Président Commission Spire, Association des Amis des Jumelages de Chartres

**Felix Lennart Hake**, Präsident, Deutsch-Französischer Jugendausschuss (DFJA), Mainz

**Jochen Hake**, Vize-Präsident der Vereinigung Deutsch-Französischer Gesellschaften für Europa e. V. und Vorsitzender des Freundeskreises Holzwickede-Louviers e. V., Holzwickede

**Hélène Hampartzoumian**, Chargée de mission auprès de la Déléguée pour l'Action extérieure des Collectivités territoriales, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Paris

**Erwin Hund**, Ehrenvorsitzender, IGP - Interessengemeinschaft Partnerschaft Edingen-Neckarhausen - Plouguerneau e. V., Edingen-Neckarhausen

**Gabriele Kaiser**, Referentin für Städtepartnerschaften, Referat für Internationale Angelegenheiten, Büro der Oberbürgermeisterin, Stadt Köln

**Dr. Eileen Keller**, Wissenschaftliche Mitarbeiterin, Deutsch-Französisches Institut, Ludwigsburg

**Bodo Knopf**, Vorsitzender der Gemeindevertretung und des Vereinsrings Kriftel e. V. sowie Vorstandsmitglied im Partnerschaftsverein Kriftel e. V.

**Jutta Kreisel**, Chargée de mission secteur Europe et programme Léonard, Délégation générale aux Relations internationales, Ville de Paris

**Michaela Küchler**, Vortragende Legationsrätin 1. Klasse, Referatsleiterin Bilaterale Beziehungen zu Frankreich, den Niederlanden, Belgien, Luxemburg, Monaco, Auswärtiges Amt, Berlin

**Jacqueline Lechenet**, Déléguée régionale aux jumelages, Association de Jumelages en Europe Bourgogne Franche-Comté (AJE.BFC), Dijon

**Hélène Loiseau**, Chargée de mission, Service Relations Internationales, Ville de Lille

**Stefan Lunte**, Maire adjoint de Moulins

**Barbara Martin-Kubis**, Présidente, Fédération des Associations Franco-Allemandes pour l'Europe, St. Germain-en-Laye

**Till Meyer**, Directeur et Consul honoraire, Maison de Rhénanie-Palatinat, Dijon

**Marie-Pascale Millecamps**, Secrétaire de l'Association Cologne-Lille-Erfurt (ACLE), Lille

**Lisa Möller**, Geschäftsführerin, Deutsch-Französischer Jugendausschuss (DFJA), Mainz

**Émilie Moysan**, Junge Botschafterin (2017–2018) aus Nantes in Saarbrücken

**Anna Noddeland**, Leiterin, Institut für Europäische Partnerschaften und internationale Zusammenarbeit, Hürth

**Dr. Matthias Nowack**, Pressesprecher und Abteilungsleiter Kultur, Marketing, Kommunikation, Stadt Speyer

**Dr. Klaus Nutzenberger**, Direktor, Europabüro des Deutschen Städte- und Gemeindebundes, Brüssel



**Horst Poggel**, Stellvertretender Vorsitzender, Freundeskreis Speyer-Chartres, Speyer

**Nadia Reuther**, Abteilung Europäische und Internationale Angelegenheiten, Bürgermeisteramt, Landeshauptstadt Dresden

**Sibylle von Roesgen**, Leiterin Protokoll und Städtepartnerschaften, Hauptamt, Landeshauptstadt Mainz

**Florence Saby-Siskos**, Chargée de projet Marketing et réseaux, Communication et événements, Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), Paris

**Nina Sehovic**, Wissenschaftliche Mitarbeiterin, Abteilung Europa und Internationales, Deutscher Städtetag/Rat der Gemeinden und Regionen Europas, Köln

**Victoria Seidl**, Chargée de projet Volontariat Franco-Allemand, Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), Paris

**Reinhard Sommer**, Vorsitzender, Deutsch-Französischer Ausschusses (DFA) in der deutschen Sektion des Rats der Gemeinden und Regionen Europas (RGRE), Brilon

**Mélita Soost**, Leiterin, Haus Burgund-Franche-Comté, Mainz

**Dr. Frédéric Stephan**, Stellvertretender Leiter, Abteilung Außenbeziehungen, Landeshauptstadt Stuttgart

**Christine Süß**, Beauftragte für Städtepartnerschaften und Internationale Kontakte, Stadt Ludwigsburg

**Philippe Tarrisson**, Directeur Échanges et Partenariats européens, Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), Orléans

**Isabelle Ullmann**, Responsable du pôle « Coopération transfrontalière et Espaces germanophones », Direction des relations européennes et internationales, Ville et Eurométropole de Strasbourg

**Dorothee Ulrich**, Directrice, Goethe-Institut, Lille

**Marie-Annick Verna**, Secrétaire adjointe de l'Association Cologne-Lille-Erfurt (ACLE), Lille

**Petra Vorsatz**, Amtsleiterin, Amt für Kultur, Stadtgeschichte und Tourismus, Weiden i. d. OPf.

**Marion Werwoll**, Referentin für Nord-, West- und Südeuropa, Abteilung Internationales und Protokoll, Senatskanzlei, Der Regierende Bürgermeister von Berlin

**Brita Wolfram**, Vorsitzende, Partnerschaftsverein Frankreich/Deutschland, Kaltenwestheim

**Tabea Yackley-Thiessen**, Lehrerin für Französisch und Wirtschaft/Technik/Hauswirtschaft, Gemeinschaftsschule Pieschen, Dresden

**C. Récapitulatif des études « Jumelages de collectivités territoriales – renforcer le sentiment citoyen européen » et « Les jumelages de villes et communes : Structures – pratique – avenir dans une perspective franco-allemande »**

Dans sa structure, la présente étude se distingue fondamentalement de l'étude réalisée sur le même sujet par l'Institut Franco-Allemand et la Bertelsmann Stiftung, et qui est parue pratiquement en même temps. Sur la base d'un sondage approfondi complété par des groupes de discussion, cette dernière couvre près de la moitié des jumelages franco-allemands existants ; il s'agit donc de facto de l'étude quanti-

tative la plus exhaustive à ce jour sur ce sujet.<sup>1</sup> Notre étude, en revanche, a choisi une méthode qualitative portant sur des accès choisis à titre d'exemples. Malgré ces différences, les deux études s'appuient sur des centres d'intérêts similaires qui interrogent la viabilité des jumelages franco-allemands ou du travail de jumelage en général. En raison de leur méthodologie propre, elles aboutissent à des conclusions différentes, mais complémentaires. Dans l'intérêt de l'accessibilité pratique et de l'utilisation des constats tirés des deux études, nous résumons leurs thèses centrales et leurs constats (C) ainsi que leurs recommandations d'action (R) en les mettant face à face ci-après de manière synoptique.<sup>2</sup>

**Les jumelages de collectivités territoriales – renforcer le sentiment citoyen européen (2018)**

**Les jumelages de villes et communes : Structures – pratique – avenir dans une perspective franco-allemande (2019)**

Thèse fondamentale	Aspects individuels	Aspects individuels	Thèse fondamentale
Les jumelages constituent des véritables passerelles vers les voisins européens (C)	Les jumelages créent un dense réseau de relations entre les États européens au niveau local		
	Utilisation par des groupes différents ayant des objectifs différents		
	Imbrication de l'engagement politique et de l'engagement de la société civile	Imbrication verticale des acteurs pour améliorer l'échange d'informations	Créer des réseaux qui communiquent (R)
Les jumelages rendent l'Europe palpable (C)	Les jumelages permettent de faire des expériences européennes in-situ	Les jumelages contribuent à l'Europe « d'en bas »	Le travail de jumelage est un travail pour l'Europe (C)
	Contribution à la formation d'un sentiment citoyen européen	Rapport net avec l'Europe face à un euroscepticisme perçu comme croissant	

**Les jumelages de collectivités territoriales – renforcer le sentiment citoyen européen (2018)**

**Les jumelages de villes et communes : Structures – pratique – avenir dans une perspective franco-allemande (2019)**

<b>Thèse fondamentale</b>	<b>Aspects individuels</b>	<b>Aspects individuels</b>	<b>Thèse fondamentale</b>
Les jumelages sont disséminés sur tout le territoire (C)	Les jumelages sont entretenus même par les plus petites communes et localités		
	Les jumelages atteignent les populations des territoires reculés		
	La coopération réussit même sur des distances considérables		
Les jumelages s'adressent à tous les groupes sociaux (C)	Les rencontres de jumelages sont portées par les acteurs enracinés dans l'action locale		
	Les accès thématiques facilitent la mobilisation	Traitement d'intérêts personnels et sociaux pour rendre les partenariats attrayants	Mettre les thématiques au premier plan (R)
	Les offres sont généralement faciles d'accès et atteignent donc un large cercle de personnes		
Les jumelages créent des associations positives au-delà des frontières nationales (C)	Les échanges entraînent des rencontres personnelles		
	Le caractère émotionnel contribue à des relations chargées positivement		
Les jumelages renforcent les compétences interculturelles (C)	La confrontation avec la réalité vécue dans le pays partenaire modifie les attitudes	Compétences interculturelles grâce aux échanges et aux rencontres	Les jumelages sont source de compréhension (C)
	Les expériences s'opposent aux schémas ami-ennemi	Supprimer les préjugés et les stéréotypes	

**Les jumelages de collectivités territoriales – renforcer le sentiment citoyen européen (2018)**

**Les jumelages de villes et communes : Structures – pratique – avenir dans une perspective franco-allemande (2019)**

<b>Thèse fondamentale</b>	<b>Aspects individuels</b>	<b>Aspects individuels</b>	<b>Thèse fondamentale</b>
		Utiliser les formats d'éducation aussi par-delà les formes axées sur l'instruction	Stimuler une éducation politique qui autonomise (R)
		Permettre de se pencher sur les questions politiques axées sur la production	
	Les expériences permettent de surmonter les peurs et développent des compétences clés	Les échanges encouragent les compétences professionnelles	Les jumelages qualifient (C)
		Les échanges encouragent la langue et la communication	
Élargir l'ancrage des jumelages (R)	Ancrage dans la politique et la population pour rendre les jumelages viables	Éviter les changements fréquents dans l'administration	Pérenniser le travail de jumelage sur le plan institutionnel (R)
		Un minimum de structure institutionnelle de la part de la société civile est nécessaire	
	Relations coopératives et estime des acteurs les uns envers les autres pour garantir le bon fonctionnement	Éviter les surcharges par un partage du travail personnel et institutionnel	Partager les tâches et les responsabilités (R)
		Maîtriser les charges de collecte et de gestion des ressources	Aménager (plus) simplement les subventions (R)
		Renforcer les subventions par le biais de forfaits	
		Accroître les ressources venant des subventions pour obtenir un vaste impact	Étendre de manière ciblée les subventions (R)

**Les jumelages de collectivités territoriales – renforcer le sentiment citoyen européen (2018)**

**Les jumelages de villes et communes : Structures – pratique – avenir dans une perspective franco-allemande (2019)**

Thèse fondamentale	Aspects individuels	Aspects individuels	Thèse fondamentale
		Permettre le financement intégral grâce à des ressources de tiers dans le cas de mesures particulièrement utiles	
		Accroître les overheads lors d'activités trinationales et multinationales	Tenir compte de la complexité des instruments de subventions (R)
		Permettre de connaître les acteurs et les instruments de subventions	Instaurer le professionnalisme (R)
Constituer un réseau de jumelages (R)	Synergies grâce à l'organisation en réseau	Synergies par la mise en commun de ressources	Les jumelages étendent les possibilités d'action (C)
	Plateforme Internet pour améliorer la visibilité		
	Plateforme Internet pour échanger des expériences et communiquer	Ouvrir de nouveaux horizons par des échanges et l'adaptation de bonnes pratiques	
		Renforcer les compétences communales par des échanges professionnels	Utiliser les jumelages sur le plan politique (R)
		Se faire entendre de façon supracommunale par le travail en réseau	
Mieux faire connaître les jumelages dans les villes (C)		Le travail de communication est plus difficile dans les grandes communes que dans les petites	Les jumelages ont besoin de communication (C)
	Rendre les jumelages physiquement présents		

**Les jumelages de collectivités territoriales – renforcer le sentiment citoyen européen (2018)**

**Les jumelages de villes et communes : Structures – pratique – avenir dans une perspective franco-allemande (2019)**

<b>Thèse fondamentale</b>	<b>Aspects individuels</b>	<b>Aspects individuels</b>	<b>Thèse fondamentale</b>
	Diffuser l'information par la presse locale et utiliser les réseaux sociaux	Communication par le biais des médias, des réseaux sociaux et des prises de contacts personnelles	
Intensifier les contacts avec les écoles et les associations (R)	Intégrer les écoles en dépassant l'enseignement du français	Permettre davantage de rencontres en ne se limitant pas aux personnes qui apprennent ou parlent le français ou l'allemand	Intensifier les rencontres au-delà des groupes cibles usuels (R)
	Promouvoir les relations personnelles entre les écoles et les associations		
Élargir et stimuler la relève (R)	Créer des programmes et des offres pour les jeunes	Proposer des formats adaptés à chaque groupe cible	Quitter la zone de confort lors des activités (R)
		Garantir le caractère équilibré des formats	
	Pourvoir les postes de fonction parmi des personnes venant du groupe des 40 à 50 ans	Intégrer et faire adhérer les jeunes sans pour autant qu'ils ne prennent exagérément au sérieux leur rôle associatif	Permettre le rajeunissement (R)
Repenser les formes d'engagement (R)	Compléter un engagement durable par des formes limitées		Permettre le travail autour de projets (R)
	Autoriser aussi les engagements ponctuels	Permettre l'intervention ponctuelle de personnes n'appartenant pas à des structures institutionnelles	

**Les jumelages de collectivités territoriales – renforcer le sentiment citoyen européen (2018)**

**Les jumelages de villes et communes : Structures – pratique – avenir dans une perspective franco-allemande (2019)**

<b>Thèse fondamentale</b>	<b>Aspects individuels</b>	<b>Aspects individuels</b>	<b>Thèse fondamentale</b>
Dissiper les craintes des participants potentiels (R)	Les connaissances linguistiques ne doivent pas constituer une condition préalable pour participer à un échange	Il n'est pas nécessaire d'insister sur la connaissance et le maniement de la langue du partenaire lors des échanges	Autoriser la communication au-delà de la langue du partenaire (R)
Valoriser l'engagement (R)	Reconnaître et valoriser l'engagement des individus par la remise de prix, de distinctions et d'honneurs	Prévoir des distinctions pour les personnes engagées	Récompenser l'engagement (R)
Créer des décharges			

- 1 Cf. Eileen Keller : Les jumelages de collectivités territoriales – renforcer le sentiment citoyen européen, Gütersloh : Bertelsmann Stiftung ; Deutsch-Französisches Institut 2018, p. 17.
- 2 Il convient de relever que ce tableau synoptique se réfère exclusivement aux chapitres finaux des deux études. Les cases vides dans le tableau ne signifient pas que certains aspects n'ont pas été traités par des études en question, mais simplement qu'ils ne sont pas expressément cités dans les chapitres finaux.

# Perspectives pour l'éducation politique :

---

## Les jumelages franco-allemands : un engagement communal efficace pour une Europe unie

Les jumelages entre villes ou communes sont l'expression d'une politique communale vécue, alliée à un travail convaincu en faveur de l'Europe. Dans l'idéal, la société civile in-situ et la politique et l'administration communale collaborent à l'objectif d'une coopération transfrontalière entre voisins européens. Après la Deuxième Guerre mondiale, ces collaborations ont mis avant tout en exergue les aspects de réconciliation et d'entente. Il en est allé de même pour les premières années après la chute du rideau de fer, lorsque les villes allemandes ont intensifié leurs relations, notamment avec la Pologne. C'est ainsi qu'a vu le jour un réseau étroit de relations locales formant l'Europe des citoyens « d'en bas ». Aujourd'hui, cependant, les jumelages entre villes ou communes ont besoin d'une légitimité supplémentaire. Dans une Europe marquée par la liberté de circulation, les jeunes, en particulier, ont du mal à se représenter l'existence de frontières. La liberté de voyager n'a jamais autant été mise à profit et l'absence de guerre et de violence entre les États est perçue comme la norme et non comme une situation historiquement exceptionnelle. Paradoxalement, cette expérience individuelle de l'Europe peut aboutir à considérer les jumelages comme des phénomènes obsolètes, parce qu'un objectif central, la réconciliation, est considéré comme atteint. À cela s'ajoute la tendance que l'on observe également dans d'autres domaines de la société, à savoir que les jeunes n'ont plus le désir ou les moyens de s'engager sur des périodes prolongées, ce qui s'oppose tout particulièrement à la permanence du travail de jumelage. Or, les jumelages entre villes ou communes ne devraient pas exclusivement être maintenus en vie par l'administration communale et être considérés comme des obligations dépourvues de charge émotionnelle. C'est pourquoi il convient d'apporter à ces relations des idées, des tâches et des motivations nouvelles. La présente étude fournit de nombreuses indications sur la forme que prennent des formats passionnants et sur la manière dont ils sont vécus dans la pratique. Bon nombre de ces idées et recommandations innovantes sont stimulantes et visent à être prises pour modèles. L'indication de la liste des interlocuteurs, des experts et des responsables aux niveaux supérieurs est utile pour le travail et l'orientation in-situ.

La KommunalAkademie de la Konrad-Adenauer-Stiftung e. V. organise chaque année, en coopération avec son Länderbüro Frankreich, le congrès communal franco-allemand qui est destiné à encourager les échanges entre les communes et les régions de France et d'Allemagne. Ces congrès traitent toujours de thèmes qui concernent aussi bien les villes et communes allemandes représentées que leurs homologues françaises. Ensemble, les participants développent leur curiosité et fournissent un travail axé sur l'échange et orienté sur les solutions. Nous tenons ainsi à créer un réseau transfrontalier de responsables professionnels ou bénévoles intervenant dans des initiatives, des associations, des services et des mandats locaux ainsi qu'à offrir une plateforme de dialogue. Les conclusions tirées des congrès communaux franco-allemands ont également alimenté la présente étude.



Sous l'angle de l'éducation politique, les points suivants semblent particulièrement importants :

**1. Aujourd'hui encore, les jumelages entre villes ou communes constituent un module indispensable de la coopération européenne**

Les jumelages entre villes ou communes jettent des ponts entre des voisins européens. Ils existent depuis des années ou des décennies et sont donc stables et expérimentés en matière d'échanges. Au plan local, ils offrent aux groupes les plus divers de la société civile la possibilité de créer des réseaux transfrontaliers, d'échanger des expériences et de nouer des amitiés. Ils rendent l'Europe visible sur place et renforcent la compétence interculturelle. Ils montrent que l'unification européenne n'est pas un projet réservé aux élites, mais que l'Europe bénéficie de solides défenseurs à la base, qui « vivent l'Europe sur place ». Les jumelages entre villes ou communes ne font aucune différence entre les régions de métropoles et les villages reculés. Leur vaste distribution géographique et leur accessibilité générale permettent de mettre en réseau des communes présentant des structures similaires et donc de réaliser des échanges portant sur des défis, des problèmes et des approches de solution identiques.

**2. Les jumelages entre villes ou communes nécessitent l'engagement de la société civile**

Conclure un jumelage est une tâche communale qui concerne donc avant tout l'administration d'une ville. Mais pour lui donner corps et l'aménager, il faut l'engagement de la société civile. Dans cette mesure, les villes et les communes devraient se sentir obligées d'aider la société civile dans cette tâche et d'accompagner ses efforts sur le plan administratif, et pas seulement financier. Un contact étroit entre l'administration et les écoles et associations aide à encourager les responsables à collaborer au jumelage. La commune joue ainsi également un rôle déclencheur.

De nombreux acteurs de la société civile sont actifs depuis des années et vieillissent avec le jumelage sans qu'il existe une relève en nombre suffisant. Celle-ci ne vient pas toute seule : il faut la solliciter, voire réaliser des programmes spécifiques pour garantir sa participation. Dans ce contexte, c'est surtout la génération d'âge moyen qui doit être en ligne de mire, car celle-ci s'est généralement établie dans la localité, alors que de nombreux jeunes sont, ou sont de plus en plus souvent forcés d'être très mobiles sur le plan géographique. Dans tous les cas, c'est la continuité des jumelages entre villes ou communes qui pâtit du manque de relève.

**3. Dans un monde marqué par la mobilité, les jumelages entre villes ou communes doivent être encore mieux « commercialisés » et doivent travailler en s'adaptant à leurs destinataires**

Plus une ville ou une commune est grande et comporte d'offres de loisirs, plus l'idée du jumelage est exposée à une « concurrence ». La forte mobilité des individus fait généralement bien vite disparaître l'attrait de l'exotisme. Les communes et les participants de la société civile doivent donc d'autant plus faire ressortir les caractéristiques uniques du jumelage et les proposer aux citoyens sur place. Cela passe par une stratégie de commercialisation professionnelle. Bien entendu, les comptes rendus réguliers dans la presse restent toujours très utiles à cet égard, mais à notre époque de nouveaux médias, une commune et les associations ancrées dans le jumelage ne peuvent pas faire l'impasse sur les autres « canaux ». Cela nécessite d'y consacrer un temps qui fait souvent défaut aux bénévoles. De même, les jumelages entre villes ou communes souffrent souvent de la réticence dont les gens font preuve à s'engager sur le long terme, parce qu'ils sont pris entre leurs contraintes professionnelles, familiales et bénévoles. À cet égard, les responsables devraient s'adresser directement à eux et offrir, notamment aux jeunes, la possibilité de s'engager pour une période limitée, voire de manière ponctuelle. Cette occasion de faire l'expérience particulière de l'échange avec la commune jumelle déclenche souvent une perspective à plus long terme, recherchée d'ailleurs par la personne en question elle-même.

**4. Les jumelages entre villes ou communes sont ouverts à tous ceux qui recherchent l'échange**

Les jumelages se caractérisent par une forte perméabilité sociale, car ce sont en règle générale des écoles ou des associations partageant un même but qui recherchent les échanges mutuels. Le jumelage donne ainsi à toutes les couches de la population la possibilité de vivre un échange interculturel. Il est important à cet égard de dissiper les craintes souvent liées à la langue étrangère ou à la langue maternelle du partenaire. Il est donc extrêmement important de signaler que ni la personne participant à l'échange, par exemple un écolier, ni la famille hôte qui l'accueille, n'est dans l'obligation de parler la langue de l'autre. En outre, les contenus des programmes de jumelage devraient être aménagés de manière à ce que toutes les personnes qui y prennent part y trouvent du plaisir et ne se sentent pas exagérément sollicitées. Un échange réussi, des expériences qui surmontent les frontières nationales et les liens personnels, souvent des amitiés, deviennent ainsi les meilleurs ambassadeurs des programmes de jumelage entre villes ou communes.

Sankt Augustin, janvier 2019



**Dr. Melanie Piepenschneider**  
Responsable Éducation politique  
à la Konrad-Adenauer-Stiftung e. V.



**Philipp Lerch**  
Responsable de la KommunalAkademie  
de la Konrad-Adenauer-Stiftung e. V.

# Auteur

---

Andreas Marchetti a fait des études de sciences politiques à Bonn et à Toulouse. Il est directeur de la société *politglott GmbH* et Senior Fellow au *Zentrum für Europäische Integrationsforschung* (ZEI) [Centre de recherche sur l'intégration européenne] à l'Université de Bonn. Il enseigne actuellement à l'Université de Paderborn ainsi qu'à Sciences Po Paris (campus de Nancy).

# Aperçu de la Série

## « Guide d'éducation politique »

---

Avec la série « Guide d'éducation politique », la Konrad-Adenauer-Stiftung a pour objectif d'informer les citoyens intéressés par les sujets politiques, leur fournir des orientations sur des questions de fond et renforcer leur intérêt pour la participation politique. Ces documents sont conçus comme des informations de base pour la participation aux discussions politiques en cours.

La série de publications « Guide d'éducation politique » a jusqu'à présent publié :

### Volume 1

**J. Christian Koecke, Michael Sieben:**  
*Die Christlich-Demokratische Union. Grundüberzeugungen, Geschichte, Organisation*  
3., überarbeitete und erweiterte Auflage  
Wesseling, Januar 2014  
ISBN 978-3-95721-012-8

### Volume 2

**Katrin Grüber:**  
*Zusammen leben ohne Barrieren. Die Umsetzung der UN-Konvention für die Rechte von Menschen mit Behinderungen in Kommunen*  
Wesseling, April 2010  
ISBN 978-3-941904-18-7

### Volume 3

**Klaus-Jürgen Engeli:**  
*Die energiepolitische Zukunft der Europäischen Union. Zwei Planspiele zur Arbeitsweise der EU*  
(Ringbuchordner)  
Wesseling, April 2010

### Volume 4

**Andreas Kalina:**  
*erfolgreich.politisch.bilden. Faktensammlung zum Stand der Politischen Bildung in Deutschland*  
2., überarbeitete und erweiterte Auflage  
Wesseling, Januar 2014  
ISBN 978-3-95721-013-5

### Volume 5

**Melanie Piepenschneider, Klaus Jochen Arnold (Hrsg.):**  
*Was bedeutet uns der 20. Juli 1944?*  
Wesseling/Hannover, März 2011  
ISBN 978-3-941904-96-5

### Volume 6

**Melanie Piepenschneider, Klaus Jochen Arnold (Hrsg.):**  
*DDR: Mythos und Wirklichkeit. Wie die SED-Diktatur den Alltag der DDR-Bürger bestimmte. Didaktische Begleitung zur gleichnamigen Ausstellung*  
4., überarbeitete Auflage  
Sankt Augustin/Potsdam, Januar 2015  
ISBN 978-3-95721-077-7

### Volume 7

**Melanie Piepenschneider, Klaus Jochen Arnold (Hrsg.):**  
*Was war die Mauer? Die Errichtung der innerdeutschen Grenzanlagen durch das SED-Regime und ihre Folgen*  
3., überarbeitete Auflage  
Sankt Augustin/Potsdam, Januar 2015  
ISBN 978-3-95721-076-0

### Volume 8

**Klaus-Jürgen Engeli:**  
*« Cicero » – Entscheidungs- und Konferenzplanspiele zur Staatsschuldenkrise in der EU*  
Wesseling, April 2012  
ISBN 978-3-942775-81-6

### Volume 9

**Annette Wilbert:**  
*Update Politische Bildung. Leitfaden für die Seminarpraxis*  
Wesseling, Januar 2013  
ISBN 978-3-944015-30-9

**Volume 10**

Tanja Segmüller, Angelika Zegelin,  
Franz Wagner, Christel Bienstein:  
*Menschen würdig pflegen? Das Recht auf  
qualifizierte Pflege. Eine Diskussionschrift*  
2., unveränderte Auflage  
Sankt Augustin/Berlin, März 2013  
ISBN 978-3-944015-36-1

**Volume 11**

Jana Kulhay:  
*Die Mediengeneration. Jugendliche,  
ihr Medienkonsum und ihre Mediennutzung*  
Sankt Augustin/Berlin, Januar 2013  
ISBN 978-3-944015-33-0

**Volume 12**

Andreas Jungherr, Harald Schoen:  
*Das Internet in Wahlkämpfen.  
Konzepte, Wirkungen und Kampagnenfunktionen*  
(Vollständige, unveränderte PDF-Ausgabe der  
im Springer VS, Wiesbaden 2013, erschienenen  
Buchausgabe)  
Sankt Augustin/Berlin, Juni 2013  
ISBN 978-3-658-01012-6

**Volume 13**

David Jonathan Grunwald:  
*Ordnungspolitische Bildung als Bestandteil der  
außerschulischen Erwachsenenbildung*  
Wesseling/Berlin, Januar 2014  
ISBN 978-3-95721-008-1

**Volume 14**

Maja Eib, Daniel Braun:  
*Demografischer Wandel und Daseinsvorsorge  
im ländlichen Raum am Beispiel Thüringens*  
Wesseling/Erfurt, Januar 2014  
ISBN 978-3-95721-014-2

**Volume 15**

Manuel Sutter, Serafin von Roon,  
Florian Samweber, Kristin Wachinger:  
*Netzausbau in Deutschland.  
Wozu werden neue Stromnetze benötigt?*  
Wesseling/Berlin, September 2014  
ISBN 978-3-95721-051-7

**Volume 16**

Tobias Montag, Thomas Recht:  
*Den Netzausbau mitgestalten.  
Potentiale formeller und informeller Beteiligung*  
Wesseling/Berlin, September 2014  
ISBN 978-3-95721-052-4

**Volume 17**

Heinrich Blatt:  
*Die Politische Bildung der Konrad-Adenauer-Stiftung.  
Teil 1: 1957–1997*  
Wesseling/Berlin, Dezember 2014  
ISBN 978-3-95721-068-5

**Volume 18**

Konrad-Adenauer-Stiftung e. V. (Hrsg.):  
*América Latina – Kontinent der Möglichkeiten.  
Jugendcamp der Konrad-Adenauer-Stiftung,  
29. Juni – 1. Juli 2014*  
Sankt Augustin/Berlin, Dezember 2014  
ISBN 978-3-95721-067-8

**Volume 19**

Karl-Heinz B. van Lier (Hrsg.):  
*Handlungsauftrag Demographie.  
Fakten – Expertise – Meinungen*  
Sankt Augustin/Berlin, Oktober 2015  
ISBN 978-3-95721-142-2

**Volume 20**

Konrad-Adenauer-Stiftung (Hrsg.):  
*Demografie & Demokratie.  
Experten-Positionen zum Einfluss des demogra-  
fischen Wandels auf die Demokratie*  
Sankt Augustin/Berlin, Dezember 2015

**Volume 21**

Volker Kronenberg:  
*Europa vor Ort.  
Kommunen, Bürgerschaft, Förderprojekte*  
Erste Auflage  
Sankt Augustin/Berlin, 2016  
ISBN 978-3-95721-193-4

**Volume 22**

Maja Eib (Hrsg.), Sarah Duryea, Sina Meissgeier:  
*Heimat bilden in Thüringen.  
Herausforderung, Migration und Integration*  
Sankt Augustin/Berlin, 2016  
ISBN 978-3-95721-234-4

**Volume 23**

Philipp Lerch, Melanie Piepenschneider  
(éditeurs), Markus Klauer:

*Le Centenaire de la bataille de Verdun.*

*Chemins franco-allemands vers l'Europe*

Sankt Augustin/Berlin, 2017

ISBN 978-3-95721-272-6

**Volume 24**

Volker Kronenberg:

*Integration vor Ort.*

*Herausforderungen, Erfahrungen, Perspektiven*

Sankt Augustin/Berlin, 2017

ISBN 978-3-95721-282-5

**Volume 25**

Volker Kronenberg:

*Heimat bilden*

*Herausforderungen, Erfahrungen, Perspektiven*

Sankt Augustin/Berlin, 2018

ISBN 978-3-95721-444-7

Les jumelages de villes et de communes rendent l'Europe plus tangible pour leurs habitants, permettent de créer des réseaux citoyens et de jeter des ponts entre pays voisins. Ils incarnent la subsidiarité au quotidien et organisent la cohésion européenne « par le bas ». À l'échelle locale, les jumelages promeuvent l'idée de l'Europe, des compétences interculturelles, des échanges et des transferts de connaissance dans la société civile, la sphère politique, l'administration, le monde de la culture, l'économie et les sciences.

Les partenariats franco-allemands sont considérés comme des modèles. Cela suffit à donner tout son sens à un rapport intermédiaire et des projections d'avenir : la présente étude offre des informations, des retours d'expérience et des orientations. Elle fournit des recommandations d'actions pour initier, organiser et perpétuer des partenariats, tout en illustrant clairement par des interviews et des exemples concrets l'importance que prennent ces matrices d'échanges pour le projet européen.